

**- COPIE -**

Service de la gestion des  
documents et archives – VTR



Province de Québec  
Municipalités de  
Pointe du Lac

5 Novembre 1904.

À une assemblée régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à huit heures de l'avant midi Tel que convoquée à la dernière séance du mois dernier pour délibérer une requête présentée par J.ame Sugé demandant de l'aide dans la côte Sud-est de la rivière aux Sables au mont Lavis donné le 28 Octobre dernier après avoir été lue à l'issue de l'affiche du Dimanche et affichée suivant la loi et pour prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances.

Tirent présent Monsieur Alfred Lemerise Maire M. M.  
Rémi Rauette son fils Gédion Garneau et Adolphe Biron les seuls cinq Conseillers formant le Bureau de la dite assemblée.

Cette résolution La requête de J.ame Sugé a été prise ayant été annulée le 1<sup>er</sup> Janvier 1901  
(voir page 10)

en considération et délibérée ce jour il est proposé par Gédion Garneau secondé par Adolphe Biron et résolue unanimement que la côte nord-est de la rivière aux Sables soit à l'entretien de la municipalité rurale de la paroisse de la Pointe

2

pour les fins d'hirent seulement  
Agree

il est propose par Remi Rouette  
seconde par son silice de nommer  
Joseph Bouchard inspecteur agricole  
pour mesurer la route de St Nicolas  
et d'en faire rapport au Conseil a  
la premiere s<sup>e</sup>ance que le conseil  
assemblera

il est propose par Léon Larivée  
seconde par son silice et résolu  
renaniment d'ajourné l'assemblée  
au premier lundi de Decembre a  
huit heures du matin

Agree  
Alfred Lemmerise maire

A. Biron Sec-Tres

3

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

4 Décembre 1900

A une assemblée régulière du mois de Décembre tenue à la salle publique de cette paroisse hier ordinaire des séances a huit heures de l'avant midi tel que convoyé à la dernière séance du mois dernier cette assemblée est pour nommer un président pour l'élection du mois de Janvier prochain et autres affaires reçues par les Circonstances furent présent M. Alfred Lesmerises Maire Janc Gauthier Rémi Pouette et Gédéon Gareau lesquels quatre conseillers formant le quatuor de la dite assemblée

il est proposé par Janc Gauthier secondé par Rémi Pouette et résolu de nommer Alfred Lesmerises président pour presider l'élection du mois de Janvier prochain

il est proposé par Gédéon Gareau secondé par Janc Gauthier de prendre une requête présente par Charles Duplessis et Adolphe Duplessis demandant à être ~~déscharge~~ des travaux aux frais de l'arrondissement de la côte à situer sur le terrains des requérants en considération pour être délibéré à sa prochaine séance -

Vu que Joseph Bauchard inspecteur  
Agarie n'a pas fait de rapport con-  
cernant les travaux de la route de  
St Nicolat —

il est proposé par Gédéon Farceau  
secondé Rémi Pouette de nommer  
de nouveau Joseph Bauchard et  
Antoine Farceau de mesurer la route  
de St Nicolat et d'en faire rapport  
à la première séance

il est proposé par Gédéon Farceau  
secondé par Jeanne Gauthier d'autoriser  
A. Beron Secrétaire-Tresorier de se procurer  
le procès verbal de la côte Froncios  
Tanguin et de payer les dépenses nécessaires

Il est proposé par Jeanne Gauthier  
secondé par Rémi Pouette d'ajourner  
à la première séance du mois de  
janvier dix-neuf cent —

Agree  
Alfred Lessmerises maire.

A. Beron  
Sec. Tres.

Municipalité de  
Pointe du Lac

14 Janvier 1901 5

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique leur ordinaire des séances le  
Quatorze Janvier dix-neuf-cent-  
un tel que annoncé par avis  
public daté du premier Janvier  
comme tel que voulu par la  
loi, annonçant par le dit avis  
l'élection de deux conseillers en  
remplacement de Adolphe Biron  
et de Gédion Garneau dont le  
terme d'affaire étoit expiré

président x

Monsieur Alfred Lévesque  
d'ument nommé à la dernière  
séance du mois dernier par une  
résolution du Conseil municipal  
de cette paroisse pour présider  
l'élection est présent et renvoie les  
électeurs présent de faire le choix de  
deux conseillers en remplacement de  
Adolphe Biron et Gédion Garneau  
sortant de charge

Better

Proposé par Adolphe Biron secondé  
par Joseph de nommer M. Léon  
Rouette en remplacement de Adolphe  
Biron

Il est proposé par Trefflé Soudard  
secondé par David Garnier de nommer  
Arthur Desnouons en remplacement  
de Gédion Garscadden

Advenant qu'il s'est écoulé une heure  
depuis que la séance est ouverte et  
qu'il n'y a pas eu d'opposition je  
prochaines Napoléon Rouette et  
Arthur Desnouons élus unanime-  
ment pour remplacer Adalphe Biron  
et Gédion Garscadden

Agréé

Alfred Lesmerises Président

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

18 Janvier 1901 7

A une assemblée spéciale du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la Salle publique leur ordinaire des séances le dix huit de janvier dix-neuf cent un à dix heures de l'avant midi tel que annoncé par un avis public daté du six de janvier courant après avoir avoir été lue et affiché à la porte de l'Église annonçant par le dit avis que le Conseil procédera à cette session à la nomination du Maire pour l'année Courante et pour délibérer une requête présentée par Charles Duplessis à la séance du quatre de Decembre dernier demandant de l'aide dans la côte appelé communément la côte de Charles Duplessis et pour recevoir le rapport de Joseph Bouchard et de Antoine Garneau concernant la route de St-Nicolas.

Furent présent Monsieur Alfred Léomerius Maire MM. Rémi Poulette lors élue Arthur Desmonvans Napoléon Poulette Jean Gauthier lesquels dix conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

M. M. Napoleon Rouette et Arthur Desnoncourtz dûment nommés conseillers à la séance du matin du mois de Janvier procéde à prêter leurs serments d'officier avant de prendre part aux délibérations de la dite assemblée

Yous Napoleon Rouette et Arthur Desnoncourtz dûment nommés Conseillers de cette municipalité faisons serments chacun pour lui-même que nous remplissons bien et fidèlement les devoirs de notre charge et cela au meilleur de notre jugement et de notre capacité Ainsi que Dieu nous sait en aide Assermenté ce dix huitième Jours des mois de Janvier dix-neuf cent un par devant moi le sans. signé

A. Beron. N. Rouette  
sec. Trés- Sec. Domoncourt.

il est proposé par Jean Lauthier secondé par Aimé Silie et résolu unanimement de nommer Alfred Lemire Maire de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac pour l'année courante

Agrie

Je Alfred Lesmerise ayant été dé-  
ment nommé maire de cette municipalité  
fait serment que je remplirai bien et  
fidèlement les devoirs de ma charge au  
meilleur de ma capacité et de mon  
jugement Ainsi que Dieu me soit  
en aide.

Assermenté ce dix { Alfred Lesmerise,  
huitième jour du  
mois de Janvier  
dix neuf-cent un  
par devant Moi  
le sous signe : }  
maire

A. Biron lez Trois-

La requête de Charles Duplessis présente  
le vingt de Décembre dernier pour  
être délibérée à la première séance du  
Conseil municipal de cette paroisse a  
été délibérée ce jour. Après avoir entendus  
les parties intéressées il a été convenu  
que tous les propriétaires du concave du  
rond seront obligés de donner chaque  
lun des propriétaires du dit rond  
une journée d'ouvrages pour lui aider  
à abattre une certaine pointe de terre  
pour améliorer la dite côte.

Adopté par les deux parties intéressées  
ceux qui se rendront pas sur les  
lieux pour ce travail seront obligés  
de donner une piastre en argent

\*au temps in-  
diqué

il est proposé par Napoleon Rouette  
 secondé par Arthur Desmoncour et  
 résolu unanimement d'annuler les  
 procédures de la résolution touchant  
 la côte nord-est de la rivière aux  
 sable qui a été délibérée le cinq Novembre  
 dix-neuf cent une révocée présente  
 par Jeanne Dugré.

il est proposé par Remi Rouette  
 secondé par Sam Silie et résolu  
 unanimement d'agréer l'assemblé  
 au premier lundi de Février à  
 à neuf heures de l'avant midi

<sup>Agree</sup>  
 Alfred Lassereides maire

A. Bioussier-Tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

4 Février 1901

11

A une séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le Vendredi du mois de Février dix-neuf cent un à neuf heures de l'avant midi tel que convoquée à la dernière séance du mois de Janvier dernier et annoncée par un avis public lue à la porte de l'église de cette paroisse et affiché le vingt du mois courant annoncent par le dit avis que le Conseil de cette paroisse procéderait à prendre en considération la requête de Jules Dugré présentée le six Octobre dernier et dont les procédures ayant été annulées sera de nouveau délibéré ce Jours à la dite assemblée Monsieur Alfred Lassérries Maire est présent M. W. G. les conseillers Jules Gauthier René Poulette autres dénommés Joseph Brisson sont présent mais n'ayant pas prêté leurs serments d'allégeance à notre Souverain le Roi Edward Sept devenu nécessaire par le décès de sa Majesté la Reine Victoria l'assemblée est renouvelée à plus tard — —

Alfred Lassérries maire

A. Brisson Sec. Fec —

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

4 Mars 1901

A une séance régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le quatre du mois de mars dix neuf cent un à dix heures de l'avant midi.

A cette assemblée le conseil de la dite paroisse procédera à délibération une requête présentée par James Dugré le premier Octobre dix neuf cent et qui a été délibérée le cinq du mois de Novembre dix neuf cent et qui a été mais la dite requête n'a pas été délibérée suivant la demande que la dite requête demandait le conseil municipal a annulé les procédures faites à l'assemblée du mois de Novembre dix neuf cent par une résolution passée à la séance du dix huit de Janvier dix neuf cent un et la dite requête de James Dugré sera délibérée à jour suivant l'avis donné le vingt quatre du mois de Février dernier après avoir été lue et affichée suivant la loi.

Monsieur Alfred Lesmerises Maire est présent M. M. les conseillers Rémi Rouette James Gauthier Arthur Desrochers et Napoleon Rouette & lesquels siégé conseillers formant le quorum de la dite assemblée.

En deux mots  
raisons

<sup>+</sup> Joseph  
Beaumon

La réunite de James Dugré a été délibérée ce jours il est proposé par Arthur Desmoultres secondé par Joseph Beisson de aider a James Dugré a lui faire des casse-neige ou barrières enfin empêcher la neige d'obstruer le côté nord-est de la rivière aux saults pour une fois seulement les deux parties sont d'accord a cette arrangement

Agree

il est proposé par James Gauthier secondé par René Rouette et résolu unanimement de passer un règlement pour prohiber les boisson énivantes

### Règlement

Prohibent les lieux énivantes dans la municipalité de la Pointe du Lac

Il est ordonné et statué par règlement du conseil municipal de la paroisse de la pointe du lac comme suit savoir :

Que tout lieux énivante énorme et alcoolique et énivante ne sera vendue dans la paroisse de la pointe du lac pour l'année commençant le premier du mois de mai de neuf cent un jusqu'au trente avril de neuf cent deux et ordonnons en conséquence à M<sup>r</sup> l'inspecteur du service des

Trois-Rivières de meccorder aucune  
licence pour vendre et débiter aucune  
boisson forte pénétrante al-  
coolique et emmante dans la dite  
paroisse de la Pointe du Lac  
sans une autorisation spéciale du  
conseil de la dite paroisse

Alfred Lesqueris maire  
A. Biron Sec-Tres.

Il est proposé par Napoléon Rauet  
Seconde par Arthur Desnouons et  
résolu unaniment d'acheter trois  
codes municipal pour les conseillers  
du conseil de cette paroisse et den  
payer le coût à même les deniers de  
la municipalité et d'autoriser le  
Maire de les acheter pour la Mun-  
icipalité

Il est proposé par Arthur Des  
nouons seconde par Napoléon  
~~Rauet~~ de prendre l'autoriser le  
secrétaire-trésorier A. Biron de  
prendre le paiement de son salaire  
pour une année à même les deniers  
de la municipalité depuis le dix  
septembre dix neuf cent au dix septembre  
dix neuf cent un —

Il est proposé par Rémi Pouette  
 secondé par James Gaétan de faire  
 exécuter les tronçons du chemin depuis  
 la rivière aux Sables jusqu'à la  
 ligne sud de Arthur Pouette dans  
 la première concession et d'en payer  
 les débours que le Conseil Municipal  
 de cette paroisse a fait pour les  
 propriétaires des terrains depuis la  
 rivière aux Sables jusqu'à chez  
 Cyrille Pouette inclusivement et de  
 payer les trois années dernières

Il est proposé par Arthur Des-  
 monteaux secondé par Napoléon  
 et résolu unanimement l'assemblée  
 à l'assemblée au premier vendredi d'avril  
 à sept heures du soir

Alfred Lesmerises Maire  
 A. Barois Secrétaire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

le Avril 1901

A une session régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire de séances à sept heures du soir pour prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances

M. Alfred Lesmerises Maire est présent  
M. M. Rémi Rouette et Napoléon Rouette  
lesquels deux conseillers ne formant pas le quorum de la dite assemblée

il est proposé par Rémi Rouette  
seconde par Napoléon Rouette et  
résolu d'ajourner l'assemblée au  
premier lundi de mai dix-neuf  
cent un à sept heures du soir

Rémi & Rouette  
Napoléon Rouette  
Alfred Lesmerises  
Dr. Baroin Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

6 mai 1901

17

A une assemblée régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique le six du mois de mai à sept heures du soir tel que convoquée à la dernière séance du mois dernier pour prendre en considération toute affaire venue par les circonstances

taient présent Monsieur Alfred Lévesque Maire M. H. assesseur Silas Rémi Rouette Joseph Bussion Napoléon Rouette Jules Lanthier lesquels six conseillers formaient le conseil de la dite assemblée

Il est proposé par Joseph Bussion secondé par Jules Lanthier et résolu de nommer Thomas Hélie aux empêtements de voiries pour remplacer Adolphe Berthiaume qui a laissé la paroisse

Il est proposé par Napoléon Rouette secondé par Jules Lanthier de nommer Michel Silas et Joseph Bette pour mesurer le terrain nommer le coteau sable de faire la division du chemin public qui appartient aux propriétaires des terrains depuis la rivière aux Sables jusqu'à chez

Cyrille Rouette Rouette inclusivement  
Pour que ces dits propriétaires paye  
leur quote-part pour l'entretien de  
ce chemin qui est à l'entretien du Con-  
seil municipal depuis trois ans

Agree

Propose par Remi Rouette secondé  
par Arsenie Silic et résolu  
D'aprèsme l'assemblée au premier  
lundi de Juin à sept heures  
du soir

Agree

Alfred Léonardis membre

A. Biron Sec.Tres.

Province de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

3 Juin 1801

A une session reguliere du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la Salle publique tel que convoquée a la dernière séance du mois de mai dernier a sept heures du soir pour prendre en consideration toutes affaires reçues par les circonstances furent present - Monsieur Alfred Lesmerises Maire M. M. les conseillers Sam Silie Remi Rouette Napoleon Rouette Jeanne Gauthier & lesquels cinq conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

+ Arthur Des-  
monuments

Sur refus de Theophile Monceau de payer les frais du chemin d'hiver de l'd route de St Charles assujettis a ces travaux par la propriété Eustache possiede dans le rang St Charles portant le numero trois cent cinquante

Il est proposé par Sam Silie secondé par Napoleon Rouette et résolu que ce terrain soit a l'avenir sur le contrôle du Conseil et d'en faire comme le conseil le jugera

il est proposé par Sam Silce  
 seconde par J. Anne Gauthier et  
 résolu unaniment d'autoriser  
 le Maire Monsieur Alfred  
 Lemmeries de occuper du terrain  
 de Théophile Winer qui a remis  
 le terrain du rang St Charles por-  
 tant le n° 350 de la Vendre au  
 le donne pour les frais — du dit  
 terrain —

Agree

Il est proposé par Remi Rouette  
 seconde par Sam Silce et résolu  
 unanimement d'agréer l'assemblée  
 le premier mardi du mois de  
 Juillet à dix heures de l'avant midi  
 Alfred Lemmeries maire

A. Biron Sec-Tres

Province de Quebec

21

Municipalité de Pointe du Lac 3 Juillet 1901

A une session du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique leu ordinaire des séances le trois du mois de Juillet dix-neuf cent-un à dix heures de l'avant midi tel que convoiée à la dernière séance du mois de juin dernier cette assemblée a été annoncée par un avis public lu et affiché à la porte de l'Eglise de la dite paroisse annonçant par le dit avis la reddition des comptes du secrétaire-trésorier de cette paroisse et pour prendre en considération toutes affaires revisées par les circonstances furent présent Monsieur Alfred Lévesque Maire M. M. - les conseillers Napolion Rouette Jules Gauthier et René Rouette lesquels quatre conseillers formant le quorum de la dite assemblée

Agree

Rédaction des comptes de la Municipalité  
Rurale de la Pointe du Lac pour l'année  
finie le 30 Juin 1901 —

*Recette*

Rent par cotisation de l'année	82.	78
" " Arriérages	20.	60
Taxes spéciales	32.	23
Total -		135.61

*Dépense*

Payé au Sec. Trés.	35.00
" pour fond bâtisse	12.00
" un billet et rente	42.20
" pour toute autre dépense	40.03
Balance en caisse	6.38
Total -	135.61

*Actif*

Balance en caisse	6.38
Arriérages	6.93
Remboursement au Conseil M.	8.03
Total -	21.34

Le Oliva Sugré Auditour de Compte pour le  
Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac ayant vérifier les comptes du Secrétaire  
Trésorier de la dite Municipalité je déclare que  
les comptes sont en parfait ordre et correct

Signé : J. L. Sugré

il est proposé par Napoléon  
 Rouette secondé par Jérôme Gauthier  
 et résolu unanimement de voter  
 le montant de Quarante et vingt  
 Quarante piastres et cinquante trois  
 centimes (84.53) pour les dépenses  
 du Conseil municipal de cette  
 paroisse pour l'année finissant  
 le trente juillet dix-neuf cent deux

il est proposé par Rémi Rouette  
 secondé par Jérôme Gauthier et résolu  
 unanimement d'autoriser M<sup>e</sup> Guiché  
 Beron inspecteur de voies de faire  
 faire les travaux des chemins qui  
 sont en mauvais états. dont sont  
 arrondissement - sous le plus court  
 délai

il est proposé par Napoléon secondé  
 par Rémi Rouette et résolu unanimement  
 d'autoriser le secrétaire trésorier de payer  
 le montant de cinquante centimes pour  
 Théophile Weener et cinquante centimes  
 pour Jell Pepin pour frais du sondage  
 de St Charles

il est proposé par Napoléon Rouette  
 secondé par Jérôme Gauthier et résolu  
 unanimement d'assurer l'assemblée  
 au premier lundi du mois de septembre  
 à sept heures du soir à L'assemblée maire  
 A. Beron Sec-tu.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

16 Juillet 1901

A une session du Conseil Muni-  
cipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la Salle publique  
lieu ordinaire des séances le Seizième  
Jour du mois de juillet dix  
neuf cent-un à huit heures du  
soir tel que annoncé par un avis  
public daté du neuf de juillet  
après avoir été lu et affiché  
avant la loi pour prendre  
en considération certaine plainte  
concernant la route de Brieullette  
et délibéré à faire faire les tra-  
vaux de la dite route par les  
personnes à qui des droits  
furent présent Mr le Maire  
Alfred Lémerier M. M-Napoléon  
Rouette Arthur Desnoyers Rémi  
Rouette et Joseph Bussières les  
seuls cinq conseillers formant  
le Bureau de la dite Assemblée

Les plainte concernant le Ma-  
vois état du chemin de la  
route de Brieullette les conseillers  
ayant pris la plainte et considération  
et délibéré que les travaux à  
faire étant trop dispersés pour  
un seul intéressé ou qu'il  
s'est fait un éboulement par  
les eaux du printemps

il est proposé par Joseph Bussion secondé par Arthur Desnonvours et résolu unanimement que tous les intérêses viennent tous reparer ce chemin et de faire natifier l'inspecteur de l'arrondissement de faire faire les travaux ou de les faire lui-même et de faire rembourser le cout à qui de droit.

Monsieur J. L. Houle ayant fait objection s'opposant à l'envi en aide après avoir entendus les raisons de M. J. L. Houle les conseillers du conseil Municipal ont délibéré d'amener tous les intérêses

il est proposé par Arthur Desnonvours secondé par Joseph Bussion et résolu d'ajouter Alfred Lemire maire

A. Barron Sec. trés-

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

12 Août 1901

A une assemblée spéciale du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenu à la salle publique lein ordinaire des séances le douze du mois de Août dix neuf cent un à dix heures de l'avant midi pour réviser le rôle d'évaluation après avoir donné les avis requis par la loi et homologué les amendements fait au rôle d'évaluation  
Tent présent M<sup>s</sup> Alfred Lemire,  
maire M<sup>s</sup>. W. les conseillers

Son Alce Rémi Rouette joint  
Gauthier Napoléon Rouette et  
Arthur Desnoyers lesquels  
dix conseillers forment le  
gouvern de la dite assemblée

Il est proposé par Son Alce et  
seconde par Arthur Desnoyers  
d'homologuer les amendements fait  
au rôle d'évaluation

Il est proposé par Napoléon  
Rouette seconde par Jean Gauthier  
d'agréer l'assemblée  
Alfred Lemire maire  
A. Bivin Sec.-Trs-

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

9 Septembre 1901

A une session régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la Salle publique le 9<sup>e</sup> ordinaire des séances le dix-neuf du mois de septembre dix-neuf cent-un à sept heures du soir pour prendre en considération toutes affaires venus par les circonstances étant présent Monsieur Alfred Desnoyers Maire M. Miles Conseillers René Rouette Napoléon Pouelle Arthur Desnoyers et James Gauthier Lesquels dix conseillers forment le Bureau de la dite Assemblée

+ Joseph -  
Buisson

Il est proposé par Arthur Desnoyers secondé par Joseph Buisson et résolu unaniment d'autoriser le Secrétaire-Tresorier de payer le montant de cinq piastres et vingt-cinq centimes pour travaux que l'inspecteur Emile Deslauriers a fait faire dans la route de Buzes-Culotte

il est proposé par Arthur Desnoyers  
 secondé par Jome Gauthier et résolu  
 unaniment de remettre à la première  
 assemblée du mois d'octobre la délibération  
 des plantes faites touchant les travaux  
 fait à la route de Paris -桂大特 pour  
 en courrir les frais faits par l'aspeteur  
 de l'arrondissement

il est proposé par Arthur Desnoyers  
 secondé par Joseph Puissard et résolu  
 unaniment de faire tailler les arbres  
 qui peuvent nuire aux voitures ainsi  
 que les piétons - pour les voitures les arbres  
 devront être taillés de douze pieds du  
 sol et les trottoirs huit pieds

il est proposé par René Rouette  
 secondé par Jome Gauthier et résolu  
 unaniment d'agréer l'assemblée  
 au premier lundi du mois d'octobre  
 à neuf heures de l'avant midi  
 Alfred Lemmeries maire

A. Biron Sec. Tss.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

29

7 Octobre 1901

A une session régulière du conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique le 7 octobre dix neuf cent un à neuf heures de l'avant midi tel que ajouté à la séance régulière du mois de septembre dernier et annoncé par un avis public daté du vingt-neuf septembre dernier annonçant par le dit avis la vente des routes sous le contrôle des propriétaires de voies qui devraient les faire vendre au plus bas et dernier enchérisseur et prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances furent présent M<sup>r</sup> Alfred Lesmerisier Marie M<sup>r</sup>. Il les conseillers Rémi Rouette Sam Ailie et Arthur Desnoyers lesquels quatre conseillers forment le Bureau de la date assemblée

il est proposé par Arthur Desnoyers secondé par Sam Ailie et résolu unaniment de vendre les routes publiques sous le contrôle des propriétaires de voies au plus bas et dernier enchérisseur

Sur réclamation de Alce Martin  
 inspecteur de voies pour la route  
 de St Nicolas demandant à faire  
 vondre cette route -  
 Adjugé à Israël Berthiaume pour le  
 montant de dix piastres pour la  
 saison d'hiver

Sur réclamation de Camille Barnassa  
 inspecteur de voies pour le premier  
 rang demandant à faire vondre la  
 traverse de Pointe du Lac à Violet  
 au plus bas et dernier encherissement  
 Adjugé à Camille Barnassa pour  
 le montant de Quarante piastres  
 pour la saison d'hiver

Sur réclamation de Belamie Berthiaume  
 inspecteur de voies pour le rang  
 de l'acadie demandant à faire  
 vondre la route de l'acadie chez  
 Mr. Antoine Gareau.  
 Adjugé à Israël Berthiaume pour le  
 Montant de douze piastres

Sur réclamation de Eusèbe Biron  
 inspecteur de voies pour le septième  
 rang demandant à faire vondre la  
 route du septième rang  
 Adjugé à Gédéon Crête pour le montant  
 de onze piastres et demie pour la saison  
 d'hiver

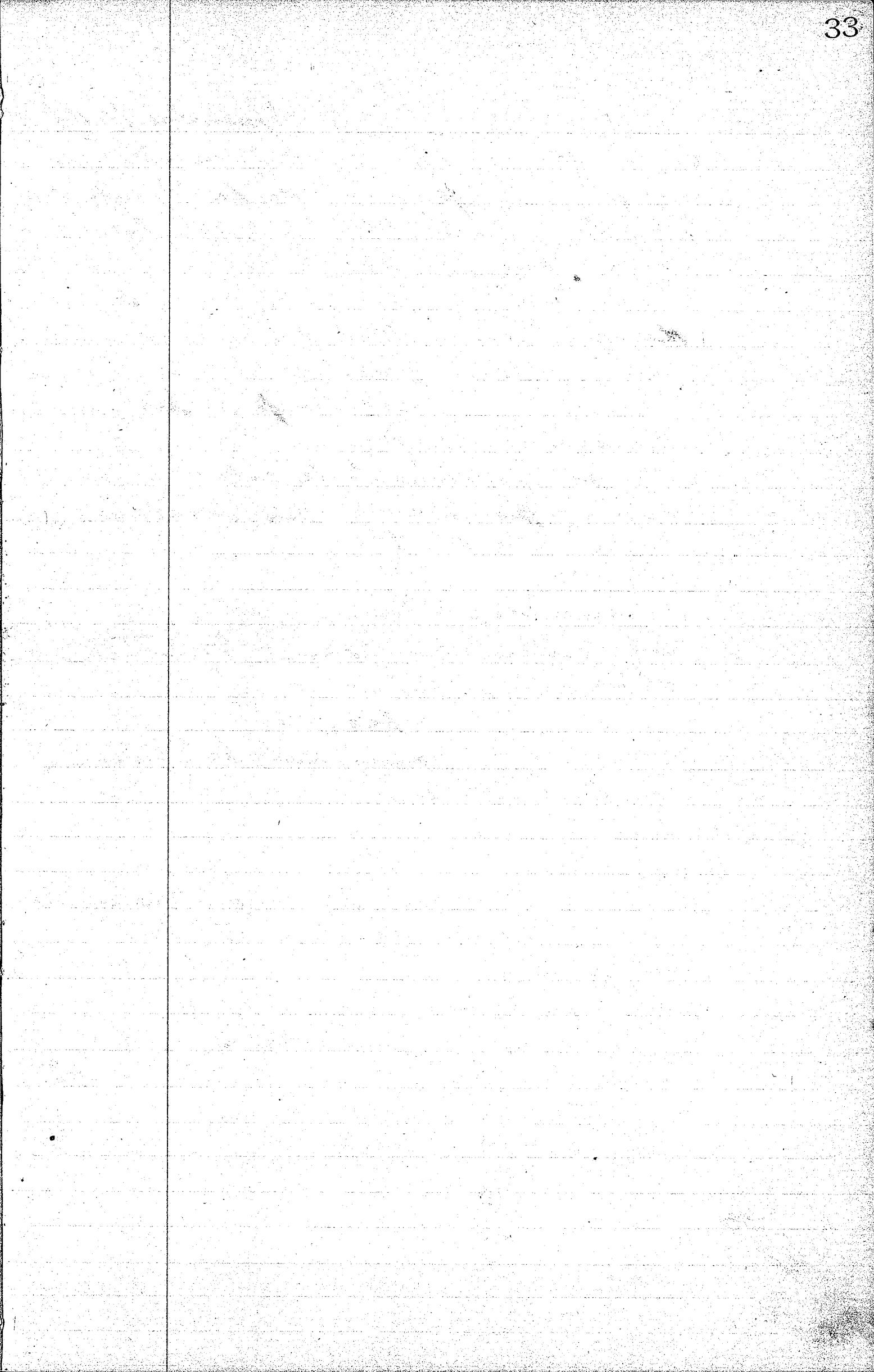
Aux reclamations de Joseph Brumois,  
inspecteur de voirie pour le sixième  
rang demandant à faire réparer la  
route du sixième rang  
adjudiquée à Gédéon Crête pour le montant  
de dix piastres

Sur plainte des Hippolyte Ahom et  
Adalphe Rivard intéressés dans la route  
de Brise-culotte se proposant de payer les  
comptes fournis par l'inspecteur de  
voies de la dite route alléguant qu'ils  
sont plus chargés que les autres intéressés  
il est proposé par Arthur Desmoneaux  
secondé par Son siège et résolu unan-  
niment de faire payer le montant  
de cinq piastres et vingt-cinq centimes  
par tous les intéressés de l'arrondis-  
sement

Il est proposé par Rémi Pouette  
secondé par son siège et résolu  
unaniment d'ajourner l'assemblée  
au premier lundi du mois de novembre  
à huit heures du matin  
Alfred Lemerise maire

A Berlin Sec. Tres —

the first time, and I have been told that it is a very good one. It is a large, well-constructed house, with a spacious hall, a large dining room, a library, a sitting room, and several bedrooms. The kitchen is large and well-furnished, and there is a separate scullery. The house is situated in a beautiful garden, with a lawn, flower beds, and trees. The exterior of the house is made of light-colored stone, and the roof is covered with tiles. The interior is finished in a simple, elegant style, with light-colored woodwork and white walls. The house is well-ventilated, and has a central heating system. The location is very convenient, being close to the center of the town, and there are several shops and restaurants nearby. The house is in excellent condition, and is well-maintained. The price is £1,500 per annum, and it is available for rent.



Municipalité de Pointe du Lac

Province de Québec 4 Novembre 1901

A une session régulière du Conseil Mu-  
nicipal de la paroisse de la Pointe du  
Lac tenue à la salle publique lein or-  
dinaire des séances à huit heures  
du matin tel que ajournée à la  
dernière assemblée du mois d'octobre  
dernier pour prendre en considération  
tous affaires reçus par les ar-  
constantes et pour délibérer la  
cause concernant le coteau de  
Sable - pour donner les travaux  
à qui de droit

Témoigné présent M<sup>s</sup> Alfred  
Lemire Maire M<sup>s</sup>. M<sup>s</sup>  
les Conseillers Jérôme Gauthier  
et Séraphéon Rouette et Arthur  
Desmoultres lesquels quatre  
conseillers formant le Bureau  
de la dite assemblée

Les propriétaires de la concession du  
premier rang touchant le procès -  
Marbol no. 31 - ont consentis à reprendre  
leurs travaux vis-à-vis les terrains  
de un demi arpents de terre de  
Euchariste Berard et la terre de Arthur  
Rouette mises dans le dit procès  
Marbol leurs parts de travaux  
leur sera donnée par un officier  
nommé à cet effet

il est proposé par Arthur Poulette  
Denoncourt secondé par Jérôme Gauthier  
et résolu de nommer J. sonnes  
Langlois pour mesurer la part des  
travaux du côteau sable que les  
propriétaires ont consenties de reprendre  
pour l'entretien du dit chemin

il est proposé par Arthur Denoncourt  
secondé par Napoléon Poulette de  
nommer le Rgn. J. Caron Pte Cme  
de la Pointe du Lac President du  
conseil d'hygiène de nommer Louis  
Dory Médecin, officier du conseil et  
Athénais Baron Secrétaire du dit  
bureau d'Hygiène

il est proposé par Arthur Denoncourt  
secondé par Jérôme Gauthier et résolu  
en séance Tressier paie des  
derniers de la corporation la somme  
de Quatre-vingt-neuf cent  
pour Thomas Hélie et Léon Martin  
pour leurs parts de travail dans la  
route de l'acadie et le Secrétaire  
devra retrouver la date somme des  
propriétaires ci-dessus nommer

il est proposé par Napoléon Poulette  
secondé par Arthur Poulette et résolu d'assurer  
l'assistance au premier lundi de Decembre à  
a Barge. Ses. à sept heures du soir Alfred Lemire maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

2 Décembre 1901

A une session régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le deuxièm du mois de décembre dix-neuf cent un à sept heures du soir tel que adjoussé à la dernière séance du mois de novembre dernier pour prendre en considération toutes affaires reçues par les circons-tances

Tenant présent Monsieur Alfred Lesmeister Maire M. et les Conseillers Jean Gauthier - Rémi Rouette Arthur Desnousours et Joseph Buisson lesquels cinq conseillers formant le Bureau de la dite assemblée —

il est proposé par Joseph Buisson seconde par Rémi Rouette et résolu unanimement de nommer Arthur Desnousours président pour présider l'assemblée de la nomination des nouveaux conseillers au mois de Janvier dix-neuf cent deux

il est proposé par Arthur Desnoncours secondé par James Gauthier et résolu renaniment d'engager une personne compétente pour assister la famille de Félix Paquin qui sont malade des fièvres typhoïde et qui ne sont pas capable de gérer à leurs affaires

\* cordon

Sur plainte de Benjamin Martin touchant le 7<sup>e</sup> rang il est proposé par Arthur Desnoncours secondé par Joseph Buisson de notifier l'inspecteur du 7<sup>e</sup> rang de faire entretien le chemin suivant la loi par qui de droit —

il est proposé par Arthur Desnoncours secondé par Joseph Buisson et résolu de faire entretien un chemin d'hiver pour les piétons depuis chez Napoléon Duval jusqu'à ~~chez~~ l'église où qu'il est dangereux pour les piétons de passer dans le même chemin des voitures.

il est proposé par Arthur Desnoncours secondé par Joseph Buisson de nommer Thomas Rouette fils de Joseph inspecteur de voirie pour faire entretien le chemin des piétons

il est proposé par Remi  
Rouette seconde par Jeanne Gauthier  
et résolu unanimement d'ajourne  
l'assemblée à la demeure lundi  
de janvier le —  
à dix heures de l'avant midi  
Alfred Lesmeuris maire

A. Brun Sec. Tres.

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac. 13 Janvier 1902

A une assemblée des électeurs Municipaux  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des séances le treize du  
mois de Janvier dix neuf cent  
deux à dix heures de l'après-midi  
tel que annoncé par un avis  
public daté du cinq de Janvier  
courant après avoir été publié et  
affiché tel que voulu par la loi  
annoncé par le dit avis l'élection  
de trois conseillers en remplacement  
de Alfred Lesmerises, Tom Silie  
et James Gauthier dont le terme  
d'affice étant expiré

Monsieur Arthur Desnoyer  
élu pour nous nommer président à la  
dernière séance du mois de Decembre  
dernier par une résolution du Conseil  
Municipal de cette paroisse pour  
présider la dite assemblée est absent  
pour cause légitime le Secrétaire Trésorier  
est de droit président pour remplacer  
le président absent et reçurent les  
électeurs présent à élire trois conseillers  
en remplacement de Alfred Lesmerises  
Tom Silie et James Gauthier dont  
le terme d'affice était expiré

il est proposé par Théodore Abram  
secondé par Moïse Comeau de  
nommer Alfred Lesmeuris conseiller  
C'est à-dire qu'il soit remplacé par  
lui-même

il est proposé par Moïse Comeau  
secondé par Alfred Lesmeuris de  
nommer Moïse Bolduc fils de  
Charles en remplacement de Tom  
Silie sortant de charge

\* Abram  
il est proposé par Joseph Betty  
secondé par Théodore de nommer  
Joseph Abram en remplacement  
de James Gauthier dans le terme  
d'Office étant expiré

Advenant qu'il sera écoulé une heure  
depuis que la séance est ouverte et  
qu'il n'y a pas eu d'apposition je proclame  
Alfred Lesmeuris Moïse Bolduc fils de  
Charles et Joseph Abram élus conseillers  
par acclamation pour remplacer Alfred  
Lesmeuris ~~Moïse Bolduc~~. Tom Silie  
et James Gauthier sortant de charge

R. Biron President.

dix mois  
rajeunie

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac 21 Janvier 1902

À une session du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu ordinaire  
des séances le vingt et un du mois  
de janvier dix neuf cent deux  
à dix heures de l'avant midi. Tel  
que annoncé par un avis public  
date treize du mois de janvier  
courant après avoir été lu et  
affiché suivant la loi pour  
élection du Maire

Turent présent MM. les Conseillers  
Alfred Lesmerises René Rouette  
Moïse Baldwin et Joseph Abram  
lesquels quatre conseillers formant  
le Comité de la dite assemblée

MM. Alfred Lesmerises Moïse Baldwin  
et Joseph Abram devant nommer  
conseillers à la séance du treize du  
mois de janvier procède à prêter  
leurs serments solennels avant de  
prendre part aux délibérations de la  
dite assemblée

Quans Alfred Lesmerises Moïse  
Baldwin et Joseph Abram devant  
nommer conseillers de cette municipalité  
faisons serment chacun pour lui-  
même que nous remplirons bien  
et fidèlement les devoirs de notre

Charge et cela aux meilleurs de  
notre jugement et de notre Capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant Moi { et Lesmerises  
ce vingtème jour de  
Janvier d'isenf cent  
deuf par devant moi } Moïse Bolduc  
le soussigné  
A. Biron Secrétaire

il est proposé par Moïse Bolduc  
secondé par Rémi Poulette de nommer  
Alfred Lesmerises Maire unanimement  
pour la municipalité de Pointe du  
Lac pour l'année courante

Adopté

Je Alfred Lesmerises Maire ayant  
été élu pour nommer maire de cette  
municipalité fait serment que je  
emplirai bien et fidèlement les  
devoirs de ma charge au meilleur  
de ma capacité et de mon jugement  
Ainsi que Dieu me soit en  
aide

Assermenté et témoigné  
Jour de Janvier d'isenf  
cent deuf par { A Lesmerises  
devant moi le sous }  
signé

A. Biron Secrétaire

vingt et unième

Il est proposé par Joseph Alphonse  
secondé par René Paquette d'ajouter  
l'assemblée au premier lundi de  
mars à neuf heures du matin  
Alfred Lévesque maire

A. Brousse Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de 3 Mars 1902  
Pointe du Lac

A une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu ordinaire  
des séances le troisième jour du mois  
de mars dix-neuf cent deux à  
neuf heures de l'avant midi tel que  
convocée à la dernière séance du  
mois de janvier après avoir été lu et  
affiché suivant la loi annoncée  
par le dit avis le renouvellement  
des affaires de la voie de la  
municipalité rurale de la paroisse de  
la Pointe du Lac

Tirent présent Mr. le Maire --  
Alfred Lévesque M. M. les conseillers  
Joseph Brousseau, Moïse Bolduc  
Joseph Alphonse et René Paquette lesquels  
cinq conseillers formant le quorum  
de la dite assemblée



La continuation des pelles  
terre ou 3me rang depuis  
la terre de Oliva Crette  
jusqu'à la ligne de la  
Marguerite l'inspecteur  
nommé est -- Philippe Dupond Dominique

Le troisième rang depuis  
le pont - chez Hubert truchet  
jusqu'au 4me rang y  
compris Elzecord Dupond fils  
de l'. l'inspecteur nommé  
est -- -- -- René Lemerle.

La concession St Charles  
depuis le grand chemin y  
compris les deux embran-  
gement à son départ  
jusque chez Zephurin Dupond  
exclusivement l'inspecteur  
nommé est -- Cyrille Blais

La continuation St Charles  
depuis chez Zephurin Dupond  
exclusivement jusqu'à la  
profondeur du 5me rang  
y compris la route neuve  
et le pont chez Adolphe Duplessi  
l'inspecteur nommé est Cyrille Manville

Tout le 6me rang y  
compris la route l'inspecteur  
nommé est -- Joseph Manville

Le même rang depuis l'extreme  
Sud-Ouest du dit rang  
jusqu'à la terre de Louis  
Gauthier inclusivement  
l'aspects nommé  
est — Emile Jules Theodore Alom

Le 7e me rong depuis les trente  
nord-est du 7e me rong jusqu'à  
la terre de Louis Gauthier  
exclusivement à prospecteur  
nommé est Évariste Jutras

La route de l'acadie depuis  
le Grand Chemin jus qu'à la  
ligne d'ymachiche par le  
2<sup>e</sup> rang l'inspecteur nommé  
est Adrien Houle

La concession de Chialat  
depuis chez Augustin Yment  
Jasqua. L'expromte de la  
concession l'inspecteur nommé  
est Telephore Tafard

Le village des Gareau depuis la route de l'Acadie  
jusqu'à la concession de Charles l'inspecteur  
nommé est - Emile Gareau

La Trouerse de la Gante  
du Lac a chiolet l'inspecteur  
nomme est - Comille Baussard

Les inspecteur Agraires nommés Moise Dupond pris  
sont Télesphore Tréchette  
Tourin Dupond

Les Gardiens d'enclos nommés Jean Giroux  
sont Edolphe Rivard

Les auditeurs de compte Gédéon Garneau  
sont - Oliva Dugré  
Théophile Langlois

Depuis le pont du moulin le village  
a aller au chemin public l'entretien du chemin  
sera sous le contrôle <sup>de</sup> l'inspecteur nommé  
est Willie Cote

Il est proposé par Joseph Abram  
secondé par Joseph Brousseau et  
résolu unaniment de nommer  
trois estimateurs Les estimateur nommés  
est Joseph Bettez Thomas Dugré  
Theodore Abram

il est propose par Remi Pouette  
 seconde par Moise Bolduc et resolu  
 de donner avis aux officiers de voies  
 de leurs nominations et de se presenter  
 a la premiere assemblée du mois  
 de mai dix neuf cent deux pour  
 prêter leurs serments d'officiers avant  
 d'entrer en fonction

il est propose par Joseph Ahern  
 seconde par Joseph Bussion et resolu  
 de faire les mêmes division d'arrondisse-  
 ment de votation sur les listes electorales  
 que celle faites sur les listes de l'année  
 dernière

Sur redemandation faite au conseil par  
 Casville Bauassa entrepreneur de la  
 traverse de Pointe du Lac a école  
 la somme alloué a Casville Bauassa  
 est de Quarante piastres

Il est propose par Joseph Bussion  
 seconde par Remi Pouette et resolu  
 d'autoriser le Maire Alfred Lemerise  
 de collecter la somme de Quarante  
 piastres du conseil de Comté  
 pour le pavement de la dite  
 traverse

pli est proposé par Joseph Ahron  
deconde par Joseph Buisson et  
résolu à l'assemblée l'assemblée au  
premier lundi du mois de mai à  
dix heures de l'avant midi  
Alfred Lesmerises maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

24 Mars 1902

A une session spéciale du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lein ordinaire des séances le vingt quatre du mois de mars dix neuf cent deux à sept heures du soir tel que annoncée par un avis public daté du dix-sept de mars courant après avoir été lu et affiché à la porte de l'Église de la paroisse de la Pointe du Lac annonçant par le dit avis une séance spéciale du Conseil municipal pour passer un règlement pour rendre la vaccination obligatoire dans la municipalité de la dite paroisse en conformité des lois du conseil d'Hygiène de la Province de Québec et passer aussi un règlement pour prohiber la vente des liqueurs émanquante dans la municipalité.

Trent présent Monsieur Alfred Lesmerises Maire M. les conseillers Moïse Bolduc Napoléon Rauette Joseph Abram et Rémi Rauette

Lesquels cinq conseillers forment le quorum de la dite assemblée

Il est proposé par Joseph Abram secondé par Moïse Bolduc et résolu unanimement de passer un règlement pour rendre la vaccination obligatoire dans la municipalité de Pointe du Lac

e de  
- 002  
present  
ation des  
as concert  
Muni-  
u, sept  
s. s. au  
sible si, sera  
une less  
bonnes  
l'acte  
per-  
ante

aujourd'hui à la date du 25 octobre 1902

Le maire propose d'un règlement extrait du  
bureau de distribution de la commune capiale de la  
ville de Québec en date du 24 mars 1902 ayant pour  
tenu  
le procès verbal de la cité assemblée  
attestant que une publice en date du 17 mars 1902  
a été publiée 'annonçant la passation du dit règlement.

Gospie

Le conseil municipal de la paroisse d'Isle-aux-  
Mines de la Gaspésie par son règlement No 2 décide  
ce qui suit.

Copie  
par Ete.

certificat de vaccination certifiant l'exacte  
tude de la Gaspésie dit règlement se charge  
inscrivant donc l'original au bureau de distribution  
de la Gaspésie au Québec et il est chargé de faire  
avoir à la Gaspésie 'le rapport' sur tout ce qui a été  
proposé

quatre

Joseph M. Gospie,  
Secrétaire

devra exhiber à l'officier exécutif de  
l'autorité portuaire municipale lors-  
qu'elle en sera requise verbalement  
ou autrement un certificat d'un  
médecin dienement qualifié à pratiquer  
comme tel dans cette Province  
établissant qu'elle a été vaccinée  
avec succès ou que la vaccination a  
été tentée sur elle sous succès dans  
les délais mentionnés au paragraphe

Provincie de Québec  
Municipalité  
Pont-de-Lac

A la  
 mun.  
 du  
 lac  
 État  
 cent  
tel  
 pub  
 com  
 A la  
 de l  
 le  
 des  
 un  
 oblig  
 dite  
 du  
 que  
 pour  
 Denis  
 Turen  
 Less  
 selle  
 Jose

Lesquels cinq conseillers forment  
 le quorum de la dite assemblée

Il est proposé par Joseph Abram  
 secondé par Moïse Bolduc et résolu  
 unanimement de passer un règlement  
 pour rendre la vaccination obligatoire  
 dans la municipalité de Pont-de-Lac.

Le Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac par son règlement no 2 décide ce qui suit.

1<sup>o</sup> A compter de l'autre en vigueur du présent règlement, la vaccination et la revaccination seront obligatoires dans les limites de cette municipalité pour toutes les personnes qui s'y trouveront.

2<sup>o</sup> En conséquence, après quarante huit heures de l'autre en vigueur du dit règlement toute personne se trouvant dans la Municipalité qui ne pourra pas établir qu'elle a été vaccinée avec succès dans les sept ans précédents, ou qui ne pourra pas établir, par un certificat de médecin qu'elle a été vacciné sous succès dans les six mois précédents sera passible d'une amende de cinq dollars et aussi d'une amende additionnelle de un dollar pour chaque jour qu'elle aura mis et omis de se faire vacciner après le deuxième jour de l'autre en vigueur du dit règlement.

3<sup>o</sup> Après quarante huit heures de l'autre en vigueur du dit règlement toute personne se trouvant dans la municipalité devra exhiber à l'officier exécutif de l'autorité sanitaire municipale lorsqu'elle en sera requise verbalement ou autrement un certificat d'un médecin diemant qualifié à pratiquer comme tel dans cette Province établissant qu'elle a été vaccinée avec succès ou que la vaccination a été tentée sur elle sous succès dans les délais mentionnés au paragraphe

président et chaque refus ou omission de sa part d'offrir tel certificat lorsqu'il en sera ainsi要求, la rendra passible d'une amende de cinq dollars.

4<sup>e</sup> Un certificat d'un médecin dument qualifié à pratiquer comme tel dans cette province, à l'effet que l'état de santé d'une personne ne permet pas qu'il soit vaccinée et établissant la raison de telle impossibilité la raison de telle impossibilité, s'il est exhibé à l'affirmer effectif de l'autorité sanitaire municipale ou au bureau de santé par cette personne lorsqu'en réquisition ci-dessus lui sera faite et si il est daté de pas plus de deux mois avant telle réquisition aura pour effet d'exempter telle personne de l'application des deux articles précédents.

5<sup>e</sup> Tout médecin qui donnera suennement un certificat faux sur les faits sur lesquels il peut être appelé à donner des certificats sera passible d'une amende de cinq dollars.

6<sup>e</sup> Toute personne qui n'a pas les moyens de payer pour se faire vacciner pourra, en s'adressant à cet effet à Louis Baray M. D. et en satisfaisant cette personne de son incapacité de payer se faire vacciner aux dépens de la municipalité.

7<sup>e</sup> Les amendes ci-dessus seront reconnaissables de la manière prescrite au Code Municipal.

8<sup>e</sup> Sont exemptés de la vaccination,

telle que exigée par le présent règlement  
ceux qui pourront établir à la saides -  
faction de l'affaire exécutive de lau -  
torité sommaire municipale quels  
ont en la paroisse

Alfred Lemmeries maire

A. Biron Sec-tres-

il est proposé par Joseph Abram  
secondé par Napoléon Poulette et résolu  
unanimement de passer un règlement pour  
prohiber la vente des liquors emmuniante

Règlement no. 3  
Prohibent la vente des liquors emmuniante  
dans la municipalité de la Pointe du Lac

Il est ordonné statué par règlement  
du conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac comme suit  
savoir

Que nul liquors spiritueuse vincente  
et alcoolique et emmuniante ne sera  
vendu dans la paroisse de la Pointe  
du Lac pour l'année commençant  
le premier du mois de mai ditz neuf  
cent deux jusqu'au trente avrill  
ditz neuf cent trois et ordonnons  
en conséquence à Monsieur l'Ars -  
tisteur des Revenus des Trois Rivières  
de ne accorder aucune licence pour  
vendre et débiter aucune boisson  
forte vincente et alcoolique et  
emmuniante dans la dite paroisse  
de la Pointe du Lac sous une

Authorisation spéciale du Conseil  
municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac

Alfred Lessmerises maire  
A Bison Sec-Tres-

Il est proposé par Moise Bolduc  
secondé par Joseph Abram et  
résolu unanimement d'agréer  
l'assemblée

Alfred Lessmerises maire  
A Bison Sec-Tres.

Provin de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

4 mai 1902

55

A une session régulière du Conseil Munici-  
pal de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique le mardi ordinaire  
des séances le 4 du mois de mai de  
neuf cent dix à dix heures de l'avant  
midi tel que suivie à la dernière  
séance du mois de mars dernier  
Furent présent Monsieur Alfred  
Lesmerises Maire M. M les conseillers  
messieurs Baldwin Joseph Bussiere Joseph  
Dumont et Remi Rouette lesquels  
cinq conseillers forment le gremium  
de la dite assemblée

Les inspecteurs de voies présent prétent  
leurs serments d'affirmer avant d'entrer en  
fonction

je Adrien Haule Théophile Tafford Cyrille-  
Maurville et Séraphine Lemerle ayant  
été donc nommés inspecteurs de voies  
de cette municipalité fais serments que je  
remplirai bien et fidèlement les devoirs  
de ma charge et cela au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité. Aussi que  
Dieu me soit en aide j Adrien Haule  
assermenté ce quatrième jour du mois de mai  
de neuf cent dix par devant moi le  
sous-signé

A. Baroin Trés-

il est proposé par Morse Baudouin  
seconde par Joseph Bussion et résolu  
d'autoriser le Secrétaire-Trésorier de  
payer avec les deniers de la corporation  
rurale les comptes pour frais route  
produit par les inspecteurs de police

il est proposé par Joseph Abram  
seconde par Remi Bouette et  
résolu d'agréer l'assemblée au premier  
lundi du mois de juillet à huit  
heures du matin

Alfred Lemerise maire

A. Biron Sec-Tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

7 Juillet 1902 57

A une session du Conseil Munici-  
cipal de la paroisse de la Pointe du  
Lac tenue à la salle publique le  
centaine des séances le sept de  
Juillet dix-neuf cent deux à huit  
heures du matin tel que annoncé  
par un avis public pour la red -  
oyer des comptes du Secrétaire -  
Trésorier et pour prendre en con-  
sideration toute affaire révélée  
par les circonstances

Tirent présent M<sup>r</sup> Alfred Léonard  
Maire M<sup>me</sup> M<sup>r</sup> les conseillers Joseph  
Alphonse Moïse Baudouin Arthur  
Desnoyers lesquels étaient  
conseillers formant le Bureau  
de la dite assemblée

M<sup>r</sup> Adolphe Duplessis ayant remis un  
terrain dans le troisième rang no<sup>o</sup>  
272 au conseil municipal de cette  
paroisse ce terrain a été donné à M<sup>r</sup>  
Joseph Bettez pour les bois du ter-  
rain et payé moyennant de payer le  
montant de ces prestes pour payer  
les cotisations donné par Adolphe -  
Duplessis pour les années précédentes

\* Rémi Panette

Rédaction des comptes du Sec-Tresorier de  
la Municipalité rurale de la paroisse de la  
Pointe du Lac

7 juillet 1902

Recette

Reçu par déposition de l'onne	82.	82
" " caisse de l'onne dernière	6	38
<b>\$ 89.30</b>		

Dépense

Payé au Secrétaire	35.00
au percepteur	12.00
pour toute autre dépense	32.69
caisse de l'onne 1902	9.61

<u>Actif</u>		<u>Passif</u>	<b>89.30</b>
Balance Caisse	9.61	5\$ a Mr L. Doray	6.00
Remboursement lons M.	12.67		
	21.28		

Audités et six de juillet 1902

JD Luglio

Alfred Lemmerises maire

A. Babin Sec-Tres.

il est proposé par Joseph Abram -  
 secondé par Moïse Bolduc et résolu  
 unaniment d'accepter les comptes  
 du secrétaire-trésorier tel que addit  
 par M<sup>r</sup> Ilva Dugé audiencé —

il est proposé par Arthur Pénouin,  
 secondé par René Rouette et résolu  
 unaniment d'autoriser le secrétair  
 trésorier de payer le montant de soixante  
 et deux .62 centimes à M<sup>r</sup> Adrien Houle  
 marchand pour travail fait à  
 Léon Martin dans la route de  
 l'acadie

il est proposé par Joseph Abram  
 secondé par Moïse Bolduc et résolu  
 d'agréer l'assemblée au déjeuner  
 lundi d'auant

à sept heures du soir

Alfred Lemire maire  
 A. Bonn Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

14 juillet 1902

Date du cinq  
de juillet deux

A une session du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le quatorze de juillet de l'an neuf cent quatre-vingt sept heures du soir tel que annoncé par un avis public après avoir été lu et affiché à la porte de l'église ornée pour le dit avis la révision du rôle d'évaluation

Turent présent M. le Maire Alfred Lomerises M. M. Joseph Abram Napoléon Rauelle Joseph Bussier et Moïse Baldus Ces cinq conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

Le rôle d'évaluation a été examiné ce jour et le conseil ayant pris les plaintes en considération et ont fait les amendements qu'ils ont jugés raisonnable

il est proposé par Joseph Abram secondé par Moïse Baldus et résolu d'ajourne l'assemblée

Alfred Lomerises maire

A. Bivin Sec. Trés.

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

14 Août 1902

A une session du Conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac Tenu  
a la salle publique leu ordinaire des  
seances le 1<sup>er</sup> octobre du mois d'août  
dix-neuf cent deux a sept heures du  
soir cette seance a été convoquée par  
une résolution du conseil passé  
le sept de juillet dernier et annoncée  
par un avis public après avoir  
été lu et affiché suivant la loi  
annoncée par le dit avis l'ho-  
mologation du rôle d'évaluation depuis  
au bureau du Secrétaire pour être  
examiné par tous intérêssés et dont  
les trente jours étoit expirés pour  
délibérer une requête présente par James  
Dugré demandant de l'aide dans la  
côte de la rivière aux Sablos pour  
délibérer une requête présente par  
Joseph Gareau demandant la  
permission de passer un arbre  
dans le chemin public et pour exa-  
miner les listes des Grands et petits  
jures.

Turent présent Monsieur Alfred Lemerise  
Maire M. M. les Conseillers Arthur  
Desnoyers Joseph Abram Moïse  
Baldue Napoléon Rouette et René  
Rouette lesquels furent conseillers for-  
mant le quorum de la date as-  
semblée

il est proposé par Arthur Desnouevres  
 Secondé par Moïse Baldwin et résolu  
 unanimement d'aménager le rôle de-  
 vocation tel que fait par Monsieur  
 les estimateurs et le secrétaire trésorier

il est proposé par Joseph Abram  
 Secondé par Arthur Desnouevres  
 et résolu unanimement de ren-  
 poser la requête de forme Dugré  
 et que le requérant présente une  
 autre requête demandant à l'Assemblée  
 le procès-verbal si il peut avoir  
 de l'aide si le conseil le juge nécessaire

il est proposé par Moïse Baldwin  
 secoundé par Arthur Desnouevres et  
 résolu de donner la permission à  
 Joseph Gareau de se servir des fossés  
 et chemins publics pour passer son  
 aérodrome pour la pose des tuyaux  
 que le dit Joseph Gareau jouisse  
 pendant centraite ans du privilège  
 exclusif de se servir des fossés  
 et chemins publics sur le parcours de  
 l'aérodrome et d'être exempt de payer  
 de taxes et le requérant sera tenu  
 de donner satisfaction aux publics  
 sinon le conseil pourra annuler  
 la dite résolution et le requérant sera  
 tenu de réparer tout dommage que  
 le requérant pourra causer par  
 son aérodrome.

Abram -

Il est proposé par Joseph Secondé  
par Moïse Bolduc et résolu d'ap-  
prouver la liste des Grands et  
petits Juifs tel que fait par  
le Secrétaire-Tresorier

sur réclamation de Adrien Haule pro-  
specteur et de Evariste Jutras prospecteur  
du 3<sup>me</sup> rang et Emile Garneau  
prospecteur du 2<sup>me</sup> rang demandant  
à être remboursé pour travaux fait  
il est proposé par Joseph Abram  
secondé par Arthur Desnoyer  
et résolu de donner avis au contribuable  
de payer dans les huit jours qui sui-  
vront l'avis et d'autoriser le Secrétaire  
Tresorier d'emprunter le montant né-  
cessaire pour payer le montant des  
retardataires et de retirer ce montant  
par les personnes en défaut moyennant  
de payer de plus un pourcentage de vingt  
centimes par piastres -

Il est proposé par René Rouette  
secondé par Chapoléon Rouette et  
résolu de voter le montant de  
cent-sept piastres pour les besoins  
du Conseil municipal

Il est proposé par Arthur Desnoyer  
secondé par Moïse Bolduc et résolu  
d'agréer l'assemblée au premier lundi  
du mois d'octobre à deux heures du matin  
Alfred Lemerrier maire

As. Bureau  
sec.-tress-

Province de Quebec

Municipalité de  
Pointe du Lac

6 Oct. 1902

régulière

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique hier vendredi des séances le six du mois d'octobre dix neuf cent deux à huit heures du matin tel que annoncée à la dernière séance du mois d'août dernier et cette séance le conseil procédera à vendre les routes publiques sous le contrôle des inspecteurs de voies au plus bas et dernier enchérissement tel que annoncé par un avis public et prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances.

Eurent présent Monsieur Alfred Lesmerises Maire Monsieur les Conseillers Joseph Abram Moise Baldwin Napoléon Rouette et René Parente lesquels cinq conseillers formant le Bureau de la date assemblée

Sur réclamation de Joseph Mouille inspecteur de voies du 5<sup>e</sup> rang demandant à faire vendre la route publique du 5<sup>e</sup> rang au plus bas et dernier enchérissement adjugé à Lédon Crête pour la somme huit piastres et soixante et deux centimes \$ 8.75

Sur réclamation de Camille Bauassa inspecteur de voies de la traverse à Pointe du Lac à Vilelet demandant à faire vendre la dite traverse aux derniers et plus bas enchérisseurs

Adjuge à Camille Bauassa pour la somme de quarante piastres (\$40.00)

Sur réclamation de Cyrille Minville inspecteur de voies du quatrième rang demandant à faire vendre la route du quatrième rang aux plus bas et derniers enchérisseurs

Adjuge à Adolphe Duplessis pour la somme de cinq piastres (5.00)

Sur réclamation de Cyrille Minville inspecteur de voies demandant à faire vendre la route du cinquième rang demandant à faire vendre la dite route du cinquième rang aux plus bas et derniers enchérisseurs

Adjuge à Pédron Côte pour la somme de quatorze piastres et soixante et un centimes (14.75)

Sur réclamation de Maurice Bron inspecteur de voies du premier rang demandant à faire vendre le chemin préétabli depuis la rivière aux Sables à aller aux chemins sous le contrôle du Conseil

Adjuge à Pierre Rouette pour cinq piastres (5.00)

il est proposé par Napoléon  
Rouette seconde par Moïse Bolduc  
de passer une résolution concernant  
la plainte de Joseph Rouette  
et Adalphe Biron et de passer  
un règlement pour prohiber la  
vente des provisions épiceries  
~~à la prochaine~~  
à la prochaine  
assemblée

Adopté

il est proposé par Joseph Abram  
seconde par René Rouette et voté  
d'agréer l'assemblée à lundi prochain  
le 13 du mois d'octobre courant à  
sept heures du soir

Alfred Lessard maire

A. Biron Sec. Trés.

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

18 Oct 1902

A une session régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le treize du mois d'octobre de l'an neuf cent quatre-vingt-dix-neuf à sept heures du soir tel que adjointe à la dernière séance du mois d'octobre courant pour passer un règlement pour prohiber la vente dans les rangs Turent présent Monsieur Alfred Desmarests Maire

M.M les conseillers Moïse Bolduc Rémi Rauette Joseph Abram et Napoléon Rauette Lesquels cinq conseillers formant la majorité de la date assemblée

Il est proposé par Joseph Abram secondé par Napoléon Rauette et résolu unanimement de ne pas procéder pour la passation des règlements vu que la plante a été retirée

Il est par Joseph Abram secondé par moïse Bolduc et résolu unanimement de nommer Moïse Garel inspecteur de voies pour remplacer Adrien Houle pour le temps qu'il sera absent

# LA FEDERATION DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

(Société régie par la loi des Syndicats coopératifs de Québec)

108, CÔTE DU PASSAGE, LÉVIS. P. Q.

Monsieur,

La Fédération des Caisses Populaires Desjardins croit bon de vous faire tenir les rapports de l'Honorable Cyrille Vaillancourt, son gérant, et celui de Monsieur R.H. Tremblay, le chef des inspecteurs, soumis lors de son assemblée générale.

Nous ne doutons pas que la lecture de ces deux rapports saura vous intéresser grandement puisqu'elle vous donnera un résumé des activités du mouvement coopératif d'épargne et de crédit.

Le rapport de Monsieur le Gérant, touche à des points très importants, et fait ressortir le développement ascendant des Caisses populaires Desjardins dans la province de Québec.

Celui du Chef des inspecteurs, explique comment a pu se réaliser le travail considérable de l'inspection de nos nombreuses Caisses.

Ces deux rapports ne sont que des extraits du rapport présenté à l'assemblée générale de la Fédération des Caisses Populaires Desjardins, tenue à Lévis, le 27 mai 1947.

Recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

*G. Meunier*

G. Meunier,  
chef de bureau.

GM/JL

Lévis, le 25 juillet 1947.

il est proposé par Napoléon  
Ranette secondé par René Rouette  
et résolu unanimement d'assurer  
l'assemblée au premier lundi  
de décembre à sept heures du  
soir

Alfred Lemerise maire

A. Biron Sec-Tres-

Province de Québec

Municipalité de

Pointe du Lac.

1 Decembre 1902

A une session régulière de l'assemblée municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 1er de Decembre dix neuf cent deux pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances  
 Turent présent Monsieur Alfred Lesmerises Marie M. M. les conseillers Arthur Desnouons Moïse Baldwin Joseph Brusson et Napoléon Rouette lesquels cinq conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

il est proposé par Arthur Desnouons seconde par Moïse Baldwin et résolu unaniment de nommer Alfred Lesmerises président pour presider l'assemblée de la nomination des conseillers au mois de Janvier dix neuf cent trois

il est proposé par Arthur Desnouons proposé seconde par Moïse Baldwin et résolu unaniment de former l'assemblée aux deuxièmes Lundi de Janvier dix neuf cent trois pour l'élection des Conseiller

Alfred Lesmerises maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

12 Janvier 1903

A une assemblée régulière des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la Salle publique le mardi ordinaire des séances à dix heures du matin le douze du mois de Janvier de neuf cent trois telle que annoncée par un avis public après avoir été lu et affiché à la porte de l'église de la dite paroisse annonçant par le dit avis l'élection de deux conseillers en remplacement de Joseph Bussiere & de Remi Bouet dont le terme d'affice était expiré

Monsieur Alfred Lesmerises monsieur président pour présider l'assemblée est présent et reçoit les électeurs présent à faire le choix de deux conseillers pour remplacer Joseph Bussiere et Remi Bouet dont le terme d'affice était expiré

il est proposé par Moïse Bolduc secondé par Clapéon Bouet de nommer Onésime Béslamier conseiller pour remplacer Joseph Bussiere sortant de charge

Il est proposé par Adolphe Cormier  
seconde par H. Marie Guay de nommer  
Séraphine Faucher conseiller pour rem-  
placer René Rancette sortant de charge

Édifiant en il s'est écoulé une heure  
depuis que l'assemblée est ouverte  
et qu'il n'a ~~s'agit~~ pas pris de candidat  
je proclame M<sup>r</sup>. Amédée  
Deslauriers et Séraphine Faucher  
élus par acclamation pour rem-  
placer Joseph Bussion et René  
Rancette sortant de charge  
et je serment les membres du Conseil  
municipal de cette paroisse de se réunir  
en assemblée pour faire l'élection  
du maire et prendre en considération  
toutes affaires reçues par les circons-  
tances le 19 du mois de Janvier  
dix-neuf cent-trois à neuf heures du  
matin

Alfred Lessorens  
Président  
A. Bross-Tec-Tren.

Je Senier Fournier ayant été dûment  
 nommé conseiller de cette municipalité  
 fais serment que je remplirai bien et  
 fidèlement les devoirs de ma charge  
 et cela au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacité Ainsi que Dieu  
 me soit en aide  
 Assermenté ce 18<sup>e</sup> Janvier }  
 du mois de janvier } Senier Fournier  
 dix neuf cent trois }  
 à la Pointe du Lac }  
 le sous signé  
 A. Brion Sec-Tres.

~~De~~

Je Gnesime Deslauriers ayant été  
 dûment nommés conseiller de cette  
 municipalité fais serment que je  
 remplirai bien et fidèlement les  
 devoirs de ma charge et cela au  
 meilleur de mon jugement et de ma  
 capacité Ainsi que Dieu me soit  
 en aide  
 Assermenté ce 18<sup>e</sup> Jour de Janvier }  
 dix neuf cent Trois }  
 à la Pointe du Lac }  
 par devant moi }  
 le sous signé } Gnesime  
 le sous signé } Deslauriers  
 A. Brion Sec-Tres.

Province de Quebec

Municipalité de Pointe du Lac 19 Janvier 1903

A une session spéciale du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le dix-neuf du mois de janvier dix-neuf cent trois à neuf heures du matin tel que déclarée à la dernière séance du mois de janvier courant et annoncée par un avis public après avoir été lu et affiché suivant la loi concernant par le dit avisélection du maire pour la présente année Turent présent Mr Alfred Tessier, moisi Baldue Joseph Alphonse Léonard Fournier Arthur Desnoyers et Messie Deslauriers lesquels six conseillers forment le Bureau de la dite assemblée

Il est proposé par Moïse Baldue secondé par Séraph Fournier et résolu immédiatement de nommer Alfred Tessier maire pour la présente année

Je Alfred Lessmerises ayant été  
 élument nommé maire de cette mu-  
 nicipalité, pris serment que je remplirai  
 bien et fidèlement les devoirs de ma  
 charge et cela au meilleur de mon  
 jugement et de ma capacité ainsi que  
 Dieu me soit en aide & Alfred  
 Lessmerises  
 assuramente ce 19ème jour  
 de janvier d'ysenf  
 cent trois à la Tomte  
 du Lac par devant moi  
 le sousigné

A. Bonn Sec. Tres-

il est proposé par Moïse Balme  
 secondé par Sévère Tournier et  
 résolu unaniment d'ajourner  
 l'assemblée au premier lundi du  
 mois de mars à huit heures  
 du matin

Alfred Lessmerises  
 Maire

A. Bonn Sec. Tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

75

2 mars 1903

A une session du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lein  
ordinaire des saisons le deux du  
mois de mars dix neuf cent  
trois à huit heure du matin tel  
que annoncé par un avis  
public pour prendre en considération  
une requête présente par Cyrille  
Blais demandant à faire valoir  
un coup de canne depuis chez  
Adolphe Comeau inclusivement  
jusqu'à chez Oscar Barron inclu-  
sivement et prendre toute  
affaire réservé par les circonstances  
furent présent Mr Alfred  
Lemire maire M M  
Joseph Abram Moïse Bolduc  
et Sévère Tournier seuls  
autre conseiller formant le  
conseil de la dite paroisse

il est proposé par Joseph  
Abram secondé par Moïse  
Bolduc et résolu unanimement  
de prendre la requête de Cyrille  
Blais en considération

il est proposé par Moïse Bolduc  
secondé par Sévère Tournier et  
résolu unanimement d'autoriser  
le Secrétaire Trésorier de payer les  
comptes fait par Oliva Dugré

Gardien de la famille de Moise  
Chamherland atteint de perte

il est proposé par Sévère Poulin  
secondé par Joseph Alphonse et résolu  
unanimement de passer un règlement  
pour prohiber la vente des biens  
émanantes

Règlement no - 3

Prohibant la vente des biens  
émanantes dans la municipalité  
de la Paroisse de la Pointe du  
Lac comme suit - savoir  
il est ordonné statué par règlement  
du Conseil Municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac comme suit  
savoir

Que nul bien émanant spiritueuse ou  
alcoolique et émanante ne sera vendu  
dans la Paroisse de la Pointe du  
Lac pour l'année commençant  
le premier du mois de mai dix  
neuf cent trois jusqu'au trente et un  
avril dix neuf cent quatre et  
ordonnons en conséquence à  
Monsieur l'inspecteur des Revenus  
des 3 Rivieres de n'accorder aucune  
licence pour vendre et débiter  
aucune biens forte spiritueuse  
alcoolique et émanante dans  
la dite paroisse de la Pointe  
du Lac sans une autorisation  
du Conseil municipal de la  
Paroisse de la Pointe du Lac

P. Biron cd Lassalle mort

il est proposé par Moïse Baldue secondé par Joseph Ahoun et résolu de nommer Israël Bertrand inspecteur de voies pour le septième rang pour remplacer Évariste Jutras qui doit laisser la place

Il est proposé par Joseph Ahoun secondé par Moïse Baldue et résolu d'autoriser le Maire de réunir du conseil de comité le montant de Quarante piastres pour le pavement de la traverse de l'route du Lac à l'école

Il est proposé par Joseph Ahoun secondé par René Fournier et Théodore Beaubien résolu le secrétaire de faire payer le montant de 1.83 pour frais d'un pont appelé pont du Canal du village des Garçons

Il est proposé par René Fournier secondé par Moïse Baldue et résolu d'agréer l'assemblée au premier lundi du mois d'avril de sept heures du matin Alfred Lessard maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Tointe du Lac

6 Avril 1903

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Tointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à sept heures du matin tel que convaincu à la dernière séance du mois de mars dernier et annoncée par un avis publicannoncé par le dit avis que le conseil assemblerait le 6 du mois d'avril à sept heures du matin pour délibérer une requête présente par Cyrille Blais demandant à faire reéchapper en cours d'œuvre depuis chez Oscar Birn inclusivement jusqu'à chez Adolphe Comeau inclusivement et prendre en considération toute affaire négociée par les circonstances.

Turent présent M. Alfred Lesmeur, Moïse M. M. les Conseillers Arthur Desnoyers, René Fournier et Joseph Abram. Ces deux derniers conseil forment le quorum de la dite assemblée.

M<sup>r</sup> Cyrille Blais a consenti de retirer sa requête et de se conformer à l'accord passé devant le conseil réunie tenante.

il est proposé par Joseph Alom  
seconde par Severe Fourrier et résolu  
d'agréer l'assemblée au premier  
lundi de mai à sept heures du

matin

Alfred Gesmerises maire

Province de Québec  
Municipalité de

Municipalité de 4 Mai 1903  
Pointe du Lac

requière

A une session du Conseil Mu-  
nicipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des séances  
à huit heures du matin tel  
que agrandi à la dernière seconde  
du mois d'août dix-neuf  
cent trois pour prendre en  
considération toute affaires  
reçues par les administrateurs  
furent présent Monsieur  
Alfred Léonard Maire M<sup>s</sup>  
et les conseils Napoléon Poulin  
Moïse Bolduc et Omerine  
Deslauriers lesquels deux  
conseillers forment le bureau  
de la dite assemblée

il est proposé par Moïse Bolduc  
secondé par Omerine Deslauriers et  
résolu de autoriser le secrétaire  
Trésorier de payer la bouteille des  
des prospecteurs <sup>le</sup> reportées sous leurs contrôles pour  
les intérêts qui n'ont pas payé  
leurs parts de trouvailles publiques

il est proposé par Moïse Bolduc  
secondé par Omerine Deslauriers  
et résolu de agrandir l'assemblée  
au premier lundi de juillet 1903  
A sept heures du matin

Alfred Léonard Maire  
A. Brown Secrétaire

Provin de Quebec

Municipalité de Pointe du Lac 1 juin 1903

A une session régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 1er de juin dix neuf cent trois à sept heures du matin tel que approuvé à la dernière séance du mois de mai dix neuf cent trois pour prendre en considération toute affaire regnis par les circonstances l'urent présent Monsieur Alfred Lessard maire M les conseillers Moïse Baldwin Joseph Abram et Napoleon Bouette Gauvin quatre conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

Il est proposé par Moïse Baldwin secondé par Joseph Abram d'autoriser les inspecteurs Félix Chevalier et Philippe Dupond de faire faire les travaux chez brother et dans la route des Arcand et de fournir le bois qui pourrait manquer et le faire convenablement

Il est proposé par Moïse Baldwin secondé par Joseph Abram et resolu d'ajourner l'assentie au premier lundi de juillet 1903 à dix heures du matin

A. Brunetier Alfred Lessard maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

6 juillet 1903

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la Salle publique lein ordinaire des séances le six du mois de juillet dix neuf cent trois à dix heures du Matin tel que annoncée par un avis public pour la redition des comptes du Secrétaire Trésorier et prendre en considération toute affaire relevé par les Comptes.

Trenten présent M. Alfred Lemire et Marie M. M. les conseillers Moïse Baldeur Joseph Abram Oremie Deslauriers et Séraphin Faucher lesquels sont conseillers formant le Bureau de la dite Assemblée —

il est proposé par Joseph Abram seconde par Moïse Baldeur et résolu unanimement d'accepter les comptes du Secrétaire Trésorier tel que audit par Oliva Dugay au titre

il est proposé par Moïse Baldeur seconde par Joseph Abram de payer le montant de 50 centimes pour frais de port à Serge Léveillé due par Euchariste Benoit en défaut

Rédition des Comptes de la municipalité  
rurale de la paroisse de la Pointe  
du Lac - fourni le 30 juin 1903

Recettes

Reçu par cotisations de l'année	140	96
" " Emprunts.	25	00
" Caisse l'anecdémie	9	61
	175.	.57

Dépense

Payé au Secrétaire	35.	00
" au percepteur	12	00
" pour cas périodique	38	21
" dépense dîners -	61	79
Caisse de l'année 1903	28.	57
Total	175.	.57

Actif

Caisse	28.	57	1 billet Noé Dufresne	25.	00
Arrérages due	15.	61			
Remboursement -	9	59			
Total	8	53.77			

Passif

Audité ce cinqième jour de juillet mil-neuf-cent-  
trois.

Auditeur J.O. Dugay

Alfred Lemire maire

il est proposé par Sévère Tournier  
 secondé par Joseph Abram et résolu  
 unanimement de payer le montant  
 de dix huit piastres au Sodier Louis  
 Barry pour soin donné dans des  
 cas de maladie ordonné par le conseil  
 d'agrine - - -

il est proposé par Moïse Baldeu  
 secondé par Grésime Deslauriers  
 et résolu de payer le montant de trois  
 piastres et trente et une centimes pour  
 frais de clôture dans le même rang

il est proposé par Sévère Tournier  
 secondé par Joseph Abram et résolu  
 de payer le montant de vingt - et - une  
 piastres à Théophile Trichette prospecteur  
 d'agriculture pour frais de clôture de bois entre  
 Nazaire Jiron et Joseph Milat  
 et le conseil procédera à faire payer  
 rembourse ce montant à qui de  
 droit - -

il est proposé par Grésime Deslauriers  
 secondé par Joseph Abram et résolu  
 d'agréer l'assemblée au premier  
 lundi d'aout à sept heures du matin  
 Alfred Lorraines maire

A. Biron Sec. Trés -

Province de Québec  
Municipalité de

28 Juillet 1903

85

Pointe du Lac

A une session spéciale du Conseil municipal de la Paroisse de la Pointe du Lac tenue à la Salle publique lieu ordinaire des séances le vingt-troisième jour du mois de juillet dix neuf cent trois à sept heures du soir

tel que annoncé par un avis après avoir été lu et affiché suivant la loi pour annoncer par le dit avis la révision du rôle de perception et voter le montant nécessaire pour le soutien du Conseil pour la présente année

Tirent présent M. Alfred Lemire  
Mme M. M. les conseillers  
Napoleon Rauette Joseph Ahern  
Moise Bolduc et Pierre Faucher  
Lesquels cinq conseillers formaient le Bureau de la dite assemblée

Il est proposé par Napoleon Rauette secondé par Joseph Ahern  
Et résolu d'approver les amendements fait au rôle d'évaluation pour l'année  
courante -

Il est proposé par Joseph Ahern secondé  
par Moïse Bolduc de voter le même  
montant de l'année dernière c'est-à-dire  
prendre quatre pour cent sur l'évaluation

il est proposé par René Tournier  
secondé par Moïse Bolduc et résolu  
unanimement d'autoriser le Sec. Trés.  
A emprunter le montant de vingt piastres  
pour payer les dépenses du Conseil.

il est proposé par Joseph Abram  
secondé par Moïse Bolduc et résolu  
d'ajourner l'assentie

Alfred Lessard, maire  
A. Bureau Sec. Trés.

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

8 Sept 1903

87

A une session régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des réunions le huit du mois de septembre dix-neuf-cent-trouis à sept heure du matin tel que annoncé par un avis public publié le six du mois courant annonçant par le ditz avis la convocation du Conseil pour la session régulière du mois vu que le conseil n'a pas eu cours au mois dernier pour prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances furent présent Mr Alfred Lessmerises maire M. M. les conseillers Moïse Bolduc Seigne Fournier et Arthur Desnouons lesquels égaux conseillers forment le comité de la dite assemblée

il est proposé par Moïse Bolduc secondé par Seigne Fournier et résolu d'homologuer les amendements fait au rôle d'évolution à la session du mois de juillet dernier —

il est proposé par Arthur Desnouons secondé par Seigne Fournier et résolu d'agrandir l'assamblée au premier lundi du mois d'octobre à huit heures du matin Alfred Lessmerises maire

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac 5 Oct. 1903

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à huit heures du matin le cinq du mois d'Octobre dix neuf cent trois tel que annoncé par par avis public après avoir été lu et affiché annoncé par le dit avis que le conseil prouverait à la partie des routes publiques et reverser la liste des électeurs permanentes  
 Turent présent M<sup>s</sup> Alfred Lessard  
 Marie M<sup>t</sup> les conseillers Capleton  
 Rouette Marie Bolduc et Renée  
 Tassier lesquels quatre conseillers forment le zénith de la 1<sup>re</sup> assemblée

Sur recommandation de Cyrille Blais maître de voies au du rang St Charles demandant à faire bondre le chemin public de St Charles ~~à droite~~, au plus bas et devant en chausseur adjuge à Alfred Dufresne pour la somme de Enrage pastres tenu à entretenir les deux chemins qui conduis au fond Chemin.

Sur réclamation de Emile Garneau  
 inspecteur de voies du village  
 des Garneau demandant à faire  
 vendre la route <sup>de</sup> St Charles au  
 plus bas et dernier encherisseur  
 adjuge à Theodore Garneau pour  
 le montant de six piastres

Sur réclamation de Félix Chevalier  
 inspecteur de voies inspecteur  
 du premier rang demandant à faire  
 vendre la route chez Etienne Duvall  
 pour la première concession  
 adjuge à Moïse Dupond Lab. pour  
 la somme de neuf piastres et  
 deniers

Sur réclamation de Grille Minville  
 inspecteur du 5ème rang demandant  
 à faire vendre la pette chez Adolphe  
 Duplessis adjuge à Adolphe Duplessis  
 pour le montant de six piastres

Sur réclamation de Grille Minville  
 inspecteur de voie pour le 5ème  
 rang demandant à faire vendre la  
 route du 5ème rang chez Céline  
 Minville adjuge à moïse Dupond  
 Pere pour le montant de douze piastres

Sur reclamation de Severe Lemoine  
inspecteur de voies demandent à  
faire pondre la route chez Moise  
Dupond Pere adjuge à Moise Dupond  
Pere pour le montant de cinq  
piastrées

<sup>t part de traverse</sup>

Sur reclamation de Camille Bauassa  
inspecteur de voies demandent  
à faire pondre la <sup>t</sup> traverse de  
route au Lac à Vaudet pour  
les frais d'herbe adjuge à  
Camille Bauassa pour le montant  
de  Quarante piastrées

Il est proposé par Napoléon Bouette  
secondé par Moïse Baldwin et  
résolu d'examiner la liste des électeurs  
et délivrer les bulletins fait au dit  
conseil

La liste des électeurs a été examinée  
par le conseil et a été approuvée  
tel que fait par le secrétaire-trésorier  
et ses arrondissements

il est proposé par Napoléon Rouette  
 secondé par moïse Baldue et résolu  
d'accepter le compte de Félix Chevalier  
inspecteur pour travaux fait  
dans la municipalité et d'autoriser  
le secrétaire trésorier de payer le montant  
de sept piastres dix huit centimes  
à Félix Chevalier

il est proposé par Sévère Tournier  
 secondé par Napoléon Rouette et résolu  
 de donner avec à Nazaire Guioye  
 gérant de payer le montant de  
 son compte au au conseil Municipal  
 sous le plus court délai

il est proposé par Sévère Tournier  
 secondé par Moïse Baldue et résolu  
 de proposer un règlement pour  
 fixer les honoraires du secrétaire  
 trésorier

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

il est proposé par Napoléon -  
Rouette secondé par moïse Bolduc  
et résolu unanimement de passer  
un règlement pour fixer les  
honoraires du Secrétaire - Trésorier

Qu'il soit réglé, statué et arrondie par  
ce conseil un règlement portant le  
No. 2 concernant les honoraires du  
Secrétaire Trésorier en la date Mu-  
nicipalité ainsi qu'il suit  
Considérant l'article 471 du Code Municipal  
il est proposé par Sévère Tournier  
secondé par moïse Bolduc et  
Adopté

1<sup>r</sup> que les honoraires du Secrétaire  
Trésorier pour copies du rôle d'évaluation  
ou pour extraits du même rôle  
d'évaluation de cette paroisse de la  
Pointe du Lac seront de vingt  
cinq centimes pour chaque numero  
du dit rôle d'évaluation et les honoraires  
pour le certificat de toute copie seront  
de cinquante centimes

2<sup>r</sup> que les honoraires du Secrétaire  
Trésorier pour copie des autres  
documents de la municipalité  
tels que réglements liste des électeurs  
résolution etc. seront de dix centimes  
par cent mots et que les honoraires pour  
certificat des mêmes copies seront de  
vingt centimes

Le présent règlement entrera en

1904

Viguer suivront la loi la faire  
 Alfred Lessmerises maire

il est proposé par Sévère Tournier  
 secondé par Moïse Baldwin  
 et résolu d'apporter l'assemblée  
 au premier lundi du mois de  
 Décembre à neuf heures du  
 matin  
 Alfred Lessmerises maire

Procès-de-lubec  
 Municipale de 7 Dec 1903  
 Pointe du Lac

A une session du Conseil Municipal  
 de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
 à la salle publique bien ordinaire des  
 séances à neuf heures du matin Tel  
 que convoquée à la dernière séance des  
 mois d'octobre dernier pour prendre en  
 considération toute affaire venue par  
 les circonstances

Tirent présent M. Alfred Lessmerises  
 Maire M. Mr. Moïse Baldwin et  
 Sévère Tournier lesquels trois conseillers  
 se formant par le scrutin de la date  
 assemblée

il est proposé par Moïse Baldwin secondé  
 par Sévère Tournier d'apporter l'assemblée  
 au 2<sup>me</sup> du mois de Décembre 1903  
 à neuf heures du matin <sup>maire Baldwin</sup>  
 A. Brown Sec. Trés. Alfred Lessmerises maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

15 Décembre 1903

A une session du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenu à la Salle publique lieu ordinaire des séances le mardi du mois de Décembre dix-neuf cent trois à neuf heures du matin tel que annoncé par un avis public appris avoir été publié et affiché annonçant par le dit avis une session spéciale convoquée à une assemblée tenue le Septembre courant et ayant été renouvelée le 26 Novembre cette assemblée a été convoquée pour élire un président pour présider l'assemblée deélection des conseillers au deuxième lundi du mois de Janvier dix-neuf cent

A.B.

Matériellement pris en considération toute et l'entierement présent M. Alfred Lemuris Draine M. M. les conseillers Séraphin Fournier Morice Bolduc Joseph Abram et Onésime Destaminis formant le Bureau de la dite assemblée

Il est proposé par Séraphin Fournier secondé par Joseph Abram et résolu de nommer Alfred Lemuris président pour présider l'assemblée deélection des conseillers au deuxième lundi de Janvier dix-neuf cent quatre-vingt

il est proposé par Joseph Alarie  
 secondé par Amédée Deslauriers d'allouer  
 le montant de deux piastres pour chauffer  
 la salle publique le jour des assemblées  
 du conseil municipal de fournir le  
 bois à ces dépens et fournir également  
 la lumière lorsque le conseil en  
 aura besoin

il est proposé par Amédée Fournier  
 secondé par Joseph Alarie et résolu  
 unaniment de nommer Théophile  
 Héroux inspecteur de voirie pour le  
 ter long en remplacement de Maurice  
 Brion

il est proposé par Joseph Alarie  
 secondé par Moïse Bolduc et résolu  
 de nommer Joseph Bouchard ins-  
 pecteur de voirie pour le long de  
 l'acadié en remplacement de Adrien  
 Houle absent de la paroisse Mr Joseph  
 Bouchard remplace seulement Adrien  
 Houle pour le temps de son absence

il est proposé par Amédée Deslauriers  
 secondé par Moïse Bolduc et résolu  
 d'autoriser le secrétaire de retirer le montant  
 de 3.33 pour Denis Alarie 1.50 pour  
 Moïse Dupond 1.18 pour Michel Allée  
 50 centimes pour Hélène Dupond Olivier et .50  
 Trifflé Dupond pour travaux fait dans la  
 route du ter long sous l'ordre d'inspecteur

il est propose par Joseph Abram  
secondé par Moïse Bolduc et résolu  
de faire entreprendre un chemin pour  
les piétons sur le terrain depuis  
chez Achelard Bouassa à l'Eglise paroissiale  
le montant alloué est de une piastre  
et demie

il est proposé par René Tourneur  
secondé par Joseph Abram et  
résolu d'agréer l'assemblée au  
premier lundi du mois de mars  
à neuf heures du matin  
Alfred Lemerise maire

A. Biron

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

11 Janvier 1904

97

A une assemblée des électeurs munici-  
paux de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique lieu  
ordinarie des séances le onze du mois  
de Janvier dix neuf cent quatre  
à dix heures du matin fut mise au-  
nonce par un avis public daté  
du quatre janvier courant après  
avoir été lu et affiché suivront la  
loi annoncée par le dit avis  
une assemblée des électeurs municipaux  
pour l'élection de deux conseillers  
en remplacement de Napoléon  
Rouette et de Arthur Desnousiers  
sont sortis de charge et dont le terme  
est expiré -

Monsieur Alfred Lemire ayant  
été dément nommé président de  
l'élection par une résolution du  
conseil en date du quinze Decembre  
dernier est présent et remerci les  
électeurs de faire le choix de deux  
conseillers en remplacement de Napoléon  
Rouette et de Arthur Desnousiers

Il est proposé par Joseph Béteig  
secondé par Félix Chevalier de  
nommer James Dugré le conseiller  
en remplacement de Napoléon Rouette  
sorti de charge

Il est proposé par Félix Chevalier  
secondé par sonne Fournier de  
nommer Adolphe Montour conseiller  
pour remplacer Arthur Desrivières  
sortant de charge

il est proposé par Treffle Dupond  
secondé par Lédon Garneau de nommer  
Eustache Rauette conseiller pour  
remplacer Arthur Desrivières sortant  
de charge -

Advenant qu'il s'est écoulé un peu  
depuis l'ouverture de l'assemblée que  
proclame Jeanne Auger. Prie être élue conseiller  
par acclamation pour remplacer  
Hippolyte Rauette sortant de charge

ayant été durant ~~proposée~~ proposé  
deux candidats pour remplacer Arthur  
Desrivières le président après avoir  
fait la division le proposeur de  
Eustache Rauette retire sa motion et  
le président proclame Adolphe Montour  
Elu conseiller pour remplacer Arthur  
Desrivières sortant de charge -  
Alfred Lessard Pres.

A. Biron Sec.-Pres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

19 Janvier 1904

A une session spéciale du conseil mu-  
nicipal de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu ordinaire  
des séances le dix-neuf du mois de  
Janvier dix-neuf cent quatre-vingt-neuf  
heures du matin tel que annoncé par  
un avis public date du onze décembre  
courant après avoir été lu et affiché  
suivant la loi annoncée par le dix  
septembre de l'élection du Maire pour la présente  
année et prendre en considération toute  
affaires requis par les circonstances  
Tirent présent Monsieur Alfred Lacombe  
Moïse Bolduc, Séraphin Tournier Joseph  
Abram Oresme Deslauriers, James  
Dugré et Adolphe Montour lesquels  
sept conseillers formant le Bureau  
de la dite assemblée.

Je James Dugré et Adolphe Montour ayant  
été élus pour conseillers de cette  
municipalité fais serment chacun pour  
lui-même que je remplirai bien et  
fidèlement les devoirs de ma charge et  
cela au meilleur de mon jugement et de  
ma capacité Ainsi que Dieu me sort  
ent aide

Assermenté le dix-neufième { James Dugré  
Janvier dix-neuf cent quatre-vingt-neuf {  
Lac par devant moi le { Adolphe Montour  
Souscrite {  
A. Bon Secours

il est proposé par Moïse Bolduc  
Secondé par Sévère Tousignant et sisolu  
unanimement de nosmnes Alfred Lesmenses  
Andrie pour la présente année

Je Alfred Lesmenses ayant été dument  
nommé Maire de cette municipalité fois  
serment que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide  
Asserment ce dix neuvième  
Jour de Janvier dix neu<sup>8</sup> Alfred  
cent quatre à la Fonte } Lesmenses  
du Lac par devant Moi } Maire  
le sousigné —

A. Bisson Sec-Tres

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

7 mars 1908

A une session régulière du mois de mars du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ar- dinarie des séances le sept du mois de mars dix neuf cent quatre tel que convoquée à la dernière séance du mois de décembre dernier à neuf heures du matin pour le renouvellement des officiers de la voix ayant donné un avis public après avoir été lu à la porte de l'Eglise annonçant par le dit avis le renouvellement des officiers de la voix et prendre en considération toutes affaires reçues par les cir- constances.

Furent présent M. Alfred Lessard, Joseph Bolduc, Ernest Deslauriers, James Dugré, Séraphé Fourrier. Ces mêmes cinq conseillers forment le énumérant le nom de la date assemblée.

Il est proposé par James Dugré secondé par Séraphé Fourrier et résolu renouvellement de nommer les officiers de la voix de cette paroisse dont le terme d'officier doit commencer au mois de mai dix neuf cent quatre aux arrondissements suivantes :  
Pointe du Lac.

Le Dr. Groulx Clément dans le hameau de la paroisse depuis la terre de Joseph Alain

Jusqu'au pont du moulin inclusivement  
L'inspecteur nommé est à Ephrem Duplessis

Le Grand Chemin depuis le pont du  
moulin inclusivement Jusqu'à la  
route de Cyrille Bouette l'inspecteur  
nommé est à Désiré Alarie

Le Grand Chemin depuis la ligne de  
la Banlieue Jusque chez Cyrille Bouette  
y compris la route Jusqu'au rong  
des Alaric et de plus le pont de la  
route Linemache l'inspecteur nommé  
est à Enseigne Bouette

Les petites terres au deuxième rong  
depuis la maison d'école No 1 Jusqu'au  
pont Linemache et de là la petite  
route Jusqua l'extrémité du deuxième  
rong l'inspecteur nommé est  
à Euchariste Biron

La continuation des petites terres au  
deuxième rong depuis la terre de Oliva Crête  
Jusqua la ligne de Ste Marguerite  
l'inspecteur nommé est à Adaline Dupond H.

Le troisième rong depuis le pont chez  
Hubert Brothier Jusqu'au troisième rong  
y compris Elzéar Dupond fils H  
l'inspecteur nommé est à  
Achile Baldwin

La concession St Charles depuis le Grand chemin y compris les deux embranchement à son départ jusqu'en chez Zéphirin Dupond exclusivement l'inspecteur nommé est Villie Alarie

La continuation St Charles depuis chez Zéphirin Dupond exclusivement jusqu'à la profondeur du 5eme rang y compris la route menue et le pont chez Adolphe Duplessis l'inspecteur nommé est Adolphe Duplessis

Tout le 6eme rang y compris la route l'inspecteur nommé est Villie Silie

Le 7eme rang depuis l'extrémité sud ouest du dit 7eme rang jusqu'à la terre de Jeanne Gauthier exclusivement l'inspecteur nommé est Mayme Martin

Le 8eme rang depuis l'extrémité nord est du 7eme rang jusqu'à la terre de Jeanne Gauthier exclusivement l'inspecteur nommé est Elise Thibeault

La route de l'Acadie depuis le Grand chemin jusqu'à la ligne d'échappée ~~partie 7eme rang~~ l'inspecteur nommé Donat Daigreane

La concession St. Nicolas depuis  
chez Augustin Vincent jusqu'à  
la frontière du rang St. Nicolas  
l'inspecteur nommé est —  
Oliva Vincent fils Horace

Dépuis la route St. Nicolas jusqu'à  
la ligne d'y arracher par le 3ème rang  
y compris la route l'inspecteur nommé  
est — Carré Descoleau

Le village des Lareaux depuis la  
route de l'Acadie jusqu'à la concession  
St. Charles l'inspecteur nommé  
est — Théodore Beaulieu

La traversée de la Pointe du Lac  
à Violette l'inspecteur nommé  
est — Théophile Leroux

Les inspecteurs agrionnes Émile Blaisier  
Montmré sont André Guay  
Eugène Rivoard

Les gardiens deniers Moïse Duguay  
nommés sont Josue Gauthier  
Clémence Dupont

Les auditurs de compte  
nommés sont Leonard Haule  
Oliva Duguay

Depuis le pont du moulin y compris  
le village l'inspecteur nommé  
est — Thomas Bouette fils de Jés.

il est proposé par Moise Baldwin  
secondé par Joseph Abram et résolu  
unaniment de nommer trois  
estimatrices

Les estimatrices nommées sont —

Noé. Duval  
Moïse Comeau  
Adalphe Berthiaume

Il est proposé par Odeme Deslaurier  
secondé par ~~Édouard~~ Fournier résolu  
unaniment de donner avis aux  
affaires de voies de leurs nominations  
et de se présenter à la première as-  
semblée du mois de mai dix neuf  
cent quatre pour prêter leurs serments.  
D'affaires avont d'entrer en fonction

Il est proposé par Joseph Abram  
secondé par Jome Sugrè et résolu une  
nunément de faire les mêmes divisions  
d'arrondissement de votation sur les  
listes électorales que celle faite sur  
les listes de l'année dernière.

Sur réclamation faite au conseil  
pour Cormille Bourassa entreprendre  
de la traverser de Toute du Lac  
A établir la somme allouée

A Compte Bausassa est de Quarante piastres

il est proposé par Marie Baldu et seconde par Severe Tannier et résolu d'autoriser le Maire Alfred Lesmerises de retuer la somme de Quarante piastres du Conseil du Comté pour le pavement de la route transversale

il est proposé par Oussine Deslauriers seconde par Joseph Almon et résolu unanimement de passer un règlement pour prohiber la vente des liqueurs ambrantes

### Règlement

Prohibent la vente des liqueurs ambrantes dans la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

Il est ordonné statué par règlement du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac comme suit Savoir. que mal bœufs spiritueux vinouse et alcoolique et ambrante ne sera vendue dans la paroisse de la Pointe du Lac pour l'année commençant le premier des mois de mai dix neuf cent quatre et ordonnons en conséquence à monsieur le percepteur des Revenus des trois Rivières de n'accorder aucune license pour vendre

et délivrer aucune boisson forte  
vénituse et alcoolique et ambrante  
dans la ville paroisse de la Pointe  
du Lac sans une autorisation  
spéciale du conseil Municipal de la  
paroisse de la Pointe du Lac

Alfred Lessard maire  
G. Brunet Sec-Tres.

il est proposé par Jeanne Dugré  
seconde par Ernestine Deslauriers  
d'approver les comptes présentés par  
Willie Côté inspecteur pour travaux  
faits dans le chemin public 25 cent  
à l'orée Liernoche 15<sup>cents</sup> Jeanne Dugré 15 cent  
Pierre Rouette fournit le matout de  
55 cent —

il est proposé par Joseph Blouin  
seconde par Jeanne Dugré et résolu  
d'agréer l'assemblée au premier  
lundi du mois de mai à huit heures  
du matin

Alfred Lessard maire  
G. Brunet Sec-Tres.

Province de Québec

Municipalité de 2 Mai 1904  
Pointe du Lac

A une session régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique bien适manie des séances le deuxième jour du mois de Mai dix-neuf cent quatre à huit heures du matin tel que suivant à la dernière séance du mois mars dernier

Turent présent M<sup>r</sup> Alfred Gamelin  
Marie M. M. les conseillers Moïse  
Baldus Adolphe Montour Pierre  
Tassier et Joine Dugré lesquels  
six conseillers forment le  
Corps de la cité Assemblée

X Joseph Alouette  
Les inspecteur nommé au mois de  
mars dernier sont présent et prêté  
leurs serments d'affirmer

Que Achille Baldus Adolphe Duplessis  
inspecteur de voies fait serments  
que si remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me sort en aide  
Assemblée devant moi } Adolphe Duplessis  
à la Sainte-Terre le même } Achille Baldus  
jour du mois de mai } Ovide Vincent  
dix-neuf cent quatre

P. Biens des bcs.

il est proposé par Joseph Ahom  
secondé par Adolphe Montau et résolu  
unaniment de nommer Zéphirin  
Gascau inspecteur de voies pour  
le rang de Lacadi en remplacement  
de Donat Dufusne

il est proposé par Moïse Bolduc secondé  
par Jérôme Dugré et résolu de nommer Gédéon  
Crote inspecteur de voies pour le  
septième rang depuis l'embouchure  
sud-ouest du dit septième rang  
jusqu'à la terre de Jean Gauthier  
inclusivement

il est proposé par Moïse Bolduc  
secondé par Jérôme Dugré et résolu  
d'accepter les plaintes de David Jarrin  
Oliva Blouin et Sébastien Leuernoché  
touchant la côte nord-est chez  
Hubert Trudel et délibéré la  
dite requête à l'assemblée du  
mois de juin la requête demande  
que la dite côte nord-est soit à leur  
travail des intérêts du port et de  
la côte sud-ouest  
La requête a été acceptée sur réception  
du paiement d'une partie et l'épargne  
les règlements au Conseil  
~~il est proposé par~~

Il est proposé par René  
Tourneur secondé par Jean  
Dugre et résolu d'ajouter l'assassinat  
du "premier bandit" aux 7 mois de juillet à huit heures  
du matin

Alfred Lemerise maire

A. Baron secrétaire

Province de Quebec

Municipalite de Pointe du Lac 6 Juin 1884

A une session reguliere du mois  
du mois de juin tenue a la Salle  
publique lieu ordinaire des seances  
A huit heures du matin le six  
du mois de juin dix neuf cent quatre-  
pour delibere une resolute presente  
par Javie Fournier et autres de-  
mandant de l'aide dans la cote  
nord est chez Hubert Trudrier  
la dite resolute a de lire et affiche  
a la porte de l'Eglise en prendre  
en consideration toute uffiance reue  
par les circonstances

Eurent present M. Alfred Lemerre  
M. H. les conseillers Moisi Baldue  
Severe Fournier Joseph Abram -  
et Adolphe Brontour lessuels  
cinq conseillers formant le Bureau  
de la dte Assemblee

il est propose par Severe Fournier  
seconde par Moisi Baldue et resolu  
unanimement d'autoriser le Secretaire -  
Tresorier de trouver le pris Verbal du  
chemin du lac rong depuis la ligne de  
Ste Marguerite jusqu'a chez Hubert  
Trudrier et den payer les frais et de faire  
rembourser ces frais par les interesses

il est proposé par Séverin Fourrier  
seconde par Maurice Beldure et résolu  
d'aujourd'hui M<sup>e</sup> Alfred Lemerise de  
pourvoir certain contribuable qui  
ne paie pas leurs taxes depuis  
avoir été notifié par le Secrétaire

Il est par Séverin Fourrier secondé  
par Adolphe Montour et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier  
lundi du mois de juillet à dix heures  
du matin Alfred Lemerise maire

A. Biron Sec.-Trs.

Province de Quebec

Municipalité de

Pointe du Lac

4 Juillet 1904

A une session du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
a la salle le Quatre de juillet dix -  
neuf - cent quatre à 10 $\frac{1}{2}$  du matin  
tel que annoncé par un avis  
public apres avoir été affiché à la  
porte de l'Eglise et sur le Dimanche  
suivant le vingt - six du mois  
de juin dernier annoncé par  
le dkt avis la reddition des comptes  
du Secrétaire - Trésorier et délibéré  
une réunion présente par David  
Janner et autre et prendre  
en considération toute affaire  
reçue par les circonstances  
furent présent M. Alfred Lassonde  
Maire M. M. les Conseillers -  
Joseph Alphonse Félix Tremblay Adolphe  
Montour et Jean-Baptiste Boisie Bolduc  
lesquels six conseillers forment le  
bureau de la dite Assemblée

Reddition des Comptes du Secrétaire-Tresorier  
de la Municipalité Rurale de la paroisse  
de la Pointe du Lac pour l'année finissant  
le trente juin 1904.

### Recettes

Par solisation de l'année	93.	29
" Taxes spéciales	27.	09
" Caisse Année dernière	28	57
" Emprunt	40.	00
" Rembourse	1.	00
" Par arrérages -	11.	57
	\$ 201.	52

### Dépenses

Payé au Secrétaire-Tresorier	35.00
" Percepteur	12.00
" Billets	40.00
" Inspecteurs pour trouvaille publique	42.59
" Pour dîners	28.69

### Actif

### Passif

158.28  
43.24  
201.52

Arrérages	25.	43	1 Billet hors dépense	25.00
Par caisse .	43.	24		
Soit	68.	67		
	25.	00		

Avoir. - 843.67

Remboursement 16.33 après le juillet 1904 1.59  
\$ 6.0.06

Audités et trouvés correct. 2 juillet 1904

J.C. Dugré Auditeur

il est proposé par Severe Fournier  
 seconde Joseph Ahren et résolu d'accepter  
 les comptes du Secrétaire tel que audités  
 par Oliva Sugre auditeur  
 Alfred Lemerise maire

il est proposé par Moïse Bolduc secondé  
 par Severe Fournier et résolu d'ajourner l'assemblée  
 au douze du mois courant pour délibérer  
 la régence de David Jauvin et réviser le  
 rôle d'évaluation à sept heures du  
 soir

il est proposé par Severe Fournier et  
 seconde par Moïse Bolduc d'autoriser le  
 Secrétaire de retirer de montant de 88 cents  
 pour Augustin Vincent et sa femme  
 et 15 cents pour Adilon Milot

il est proposé par James Sugre et secondé  
 par Joseph Ahren et résolu de ajourner  
 l'assemblée au douze du mois de juillet  
 dix neuf cent - quatre, à sept heures  
 du soir Alfred Lemerise maire

A. Biron

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 12 juillet 1904

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la Salle publique lieu ordinaire des séances à sept heures du soir le douze du mois juillet dix-neuf cent quatre cette assemblée a été annoncée par un avis public après avoir été affiché le quatre du mois de juillet courant et le le dimanche suivant annoncés par le dit avis la révision du rôle d'évaluation et délibéré une requête présentée par David Jannin et autre demandant de l'aide dans la côte nord-est signé Hubert Frattier

Turent présent Monsieur le Maire Alfred Lemerise le seul conseiller ne formant pas le quorum de la dite assemblée Alfred Lemerise maire

A. Bon Secours.

Province de Quebec

Municipalite de  
Pointe du Lac

18 Juillet 1904

A une session speciale du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue a la salle publique leu ordinaire des seances le dix-huit du mois de juillet dix-neuf-cent quatre a sept heure du matin tel que annoncie par un avis.

Joseph Abram  
+ Seine Fournier  
James Sugre  
et Louis Belduc  
lesquels et de delibere une reuite presente par conseillers formant David Janvier et autre demandant de

le financement de l'aide dans la cote Nord-est chez  
la ditte assise H. Hubert Trothier. Turent present M. Alford  
Leseneries Marie +  
Monsieur Napoleon Durval Adolphe Berthiaume  
et Moise Comeau ayant ete deement  
nommer ~~inspecteur de police~~ estimateur  
de la municipalite a l'assamblee du  
mois de mars dernier sont present  
et prete leurs serments d'affices

Je Napoleon Durval Adolphe Berthiaume  
ayant ete deement nommer estimateur  
de la municipalite de la paroisse de  
la Pointe du Lac fait serment chacun  
pour lui-meme que je remplirai les  
devoirs de ma charge au meilleurs de mon  
Jugement de de ma capacite ainsi que dieu  
me point en aide

Asserment devant moi a  
La Pointe du Lac leue tenante  
ce dix-neufieme jour de Juillet 1904  
Par devant moi ~~signe~~ R. Brown Sec Pres.

Nap Durval  
Adolphe Berthiaume

il est proposé par Benoit Fournier  
secondé par Joseph Abram et résolu  
d'accepter les amendements fait au  
sujet de l'évaluation séance tenante

Le conseil séance tenante ayant demandé aux  
intérêts de la côte chez Hubert Trotter  
de faire passer un arrêté dont spéciale  
pour déterminer les travaux à faire  
dans la dite côte où le refus des intérêts  
de faire passer un arrêté étant il  
est proposé par Joseph Abram secondé  
par James Bugri et résolu unaniment  
de passer une ~~reglement~~ pour déterminer  
les travaux à faire dans la dite  
côte

resolution

x côte

Il est proposé par Benoit Fournier  
secondé par Messe Balan et résolu  
unaniment de pas une résolution  
pour déterminer les travaux à faire dans  
la dite Côte Hubert Trotter. Tous les  
intérêts depuis Côte Adèle Alarie  
exclusivement continuant le 2<sup>e</sup> rang  
et le troisième ainsi que le petit  
rang des Crêtes qui comprennent tous les  
intérêts qui se trouvent dans le  
pont chez Hubert Trotter seront  
obligés à faire les travaux des deux  
chemins qui se trouvent dans la dite côte  
en conformité.

il est proposé par Joseph Abram  
secondé par J.ame Dugré et résolu  
de nommer Théodore Abram préposé  
à voter pour le rang de l'assemblée

il est proposé par J.ame Dugré secondé  
par Moïse Bédard et résolu de voter  
le même montant pour subvenir  
au besoin du conseil c'est-à-dire  
de prendre Encre pour cent sur le  
montant dévaluation

il est proposé par Moïse Bédard secondé  
par Joseph Abram et résolu d'autoriser le  
Secrétaire-Trésorier d'imposer une taxe  
spéciale de trois centimes pour cent pour  
subvenir aux besoins du Conseil de  
Comté

il est proposé par Sévère Tournier  
secondé par Moïse Bédard d'apporter  
l'assemblée des fonds du mois d'~~Octobre~~  
le lundi à sept heures du matin  
Alfred Lessard maire

de l'ami  
dernière

au premier  
lundi de  
Septembre

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

6 Sept 1904

A une session régulière du mois de septembre dix mille cent quatre-vingt tenue à la salle publique bien ordinaire des séances à sept heures du matin le six de septembre après avoir été annoncée par un avis public après aussi été lu et affiché annoncé par le dit avis une assemblée régulière du mois pour prendre en considération toute affaire réunie par les circonstances et annuler la résolution passée le dix juillet de Juillet dernier déterminant les travaux à faire dans la côte chez Hubert Trotter et passer un règlement pour déterminer les travaux à faire dans la dite côte chez Hubert Trotter  
Furent présents Monsieur Alfred Lesmerises Marie M. M. les conseillers Moisi Baldur Adolphe Montour et Sévère Tournier lesquels quatre conseillers forment le Bureau de la dite assemblée

Il est proposé par Sévère Tournier secondé par Moisi Baldur et résolu de annuler la résolution passée le dix juillet de juillet dernier et de passer un règlement pour déterminer les travaux à faire dans la côte chez Hubert Trotter

\* déterminant les travaux à faire dans la côte chez Hubert Trotter

Canada

Province de Québec

District des Trois-Rivières

Comté St. Maurice

Municipalité de la paroisse  
de la Pointe du Lac

Règlement No. 5

Règlement pour pourvoir à l'entretien  
de la côte chez Hubert Trotter dans le  
Grand chemin du Roi du troisième  
rang de la dite municipalité de la  
dite paroisse de la Pointe du Lac

A une session Général du Conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac susdite tenue dans la  
salle publique de la dite paroisse  
le vendredi 20 septembre 1896  
le signé pour le mois de septembre  
dans l'année de Notre Seigneur Mil  
neuf cent quatre-vingt-sept conformément  
aux dispositions du Code municipal  
de la Province de Québec à laquelle  
session sont présents Monsieur  
le Maire Alfred Lacombe et  
Messieurs les Conseillers René Fournier  
Maurice Bédard et Adolphe Montour

formant un quorum sous la présidence  
de Monsieur le Maire  
il est ordonné et statué par règlement  
du dit conseil comme suit.

# Règlement

Attendu qu'il est nécessaire de pourvoir, d'une manière spéciale à l'entretien de la côte Chez Hubert Trottier dans le Grand Chemin du Roi du troisième rang de cette municipalité telqu'el dit Grand Chemin existe, et a toujours été fréquenté comme Grand chemin public depuis au moins de quarante ans ce conseil Statue et décreté comme suit savoir.

## Article I

La côte Chez Hubert Trottier, dans le Grand Chemin du Roi, du troisième rang de cette municipalité, dans toute son étendue sur toute la largeur des dits chemins depuis la cime jusqu'au pied de la dite côte sera à l'avenir à compter de la même en force du présent règlement, réparée et entretenue à frais communs par moins d'aumône suivant l'étendue de leurs terrains respectifs, par les propriétaires des lots des terres suivant situés dans cette municipalité et désignés ici par les numéros qui ils portent dans le cadastre d'enregistrement de la paroisse de la Pointe des Lac sus-dite pour le comté de St Maurice sus-dit Savoir par les propriétaires des lots nos. 214- 215- 216- 217- 218- 219- 220- 221- 222- 223- 224- 225- 226- 227- 228

229-230-231-232-233-234-235-236-237  
 238-239-240-241-242-243-244-245  
 246-247-248-249-250-251-252-253  
 254-256-257-258-259-260-261-262  
 263-264-265-266-267-268, dans le rang  
 des petites terres et des lots nos. 175-  
 176-177-178-179-180-181-182-183-184  
 185-186-187-188 - ~~dans le~~ ~~deuxième~~  
 rang aussi appelé Village des Crête

### Article II

L'entendue des lots de terre sus-cités dont  
 les propriétaires sont soumis par le  
 présent règlement à l'entretien en  
 commun, par main d'œuvre de  
 leurs propriétaires sera constatée par le  
 dit cadastre qui fera à lui-même  
 foi et preuve de cette entendue

### Article III

Les travaux de réparations et d'entretien  
 de la dite côte chez Hubert Trattier a  
 être faits par main d'œuvre, en  
 commun par les propriétaires des  
 lots de terre susdésirés seront faits  
 sous la surveillance et le contrôle  
 de l'inspecteur de l'arrondissement  
 de Voirie dans lequel se trouve située  
 la dite côte chez Hubert Trattier  
 (Voir code municipal art. 285)

Chaque propriétaire, oblige  
 au travail de réparation et d'entretien  
 en commun de la dite côte comme  
 susdit devoir se rendre sur les lieux  
 en personne ou par son employé

comptent, à chaque jour et heure  
de l'année qui lui sera notifiée  
par le dit inspecteur de voirie  
de l'arrondissement où se trouve  
sitée la dite voie sous peine  
pour son refus sa négligence  
ou son défaut de se rendre par  
lui-même ou par son employé  
chaque fois que requis comme  
sus-dit pour exécution des dits  
travaux de la penalité pouvante  
en pareil cas par le Code, municipal  
de la province de Québec, ou  
toujours par l'article 791 et  
autres dispositions du dit code  
à cet égard.

#### Article IV

Ce règlement entrera en vigueur  
le vingt-septième jour du mois  
d'Octobre A. D. 1904 et restera ainsi en  
vigueur jusqu'à révocation.

Alfred Lemerier, maire  
Mauricie

A. Biron

Sec-Tres-

il est proposé par leure Tournier  
secondé par M. Baldus et résolu  
de ordonner au Secrétaire-Tresorier de donner  
un avis Public durant deux dimanche con-  
secutif et d'afficher l'avis

il est proposé par leure Tournier  
secondé par M. Baldus et résolu  
d'autoriser le Secrétaire-Tresorier d'en-  
prunter le montant de centaines  
peastres pour payer le montant que  
le conseil doit au Conseil de Comté  
resta-dire soixante et ~~dix~~ <sup>soixante</sup>  
peastres <sup>cents</sup>

il est proposé par leure Tournier  
secondé par M. Baldus et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
du mois d'octobre à huit heures du  
matin

Alfred Lemerise maire

A. Brun - Sec.-Tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

3 Octobre 1904

Par une session régulière du mois d'octobre tenue à la salle publique bien ordinaire des séances a huit heures du matin le trois Octobre mil neuf cent quatre tel que j'ouvre à la dernière séance du mois de septembre dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances pour la révision des listes électorales prendre en considération les plaintes portées à la liste et délibérée à qui de droit et vendre les routes de la municipalité sous le contrôle des inspecteurs de voirie cette assemblée a été convoquée après avoir donné en avis annoncé par le dit avis la révision des listes et la vente des routes et prendre en considération toute affaire requise par les circonstances étant présent Monsieur Alfred Lesmeris Frère M. M. les conseillers Simeon Faure Marie Bolduc et Adolphe Montotier lesquels Électeurs conseillers forment le quorum de la dite assemblée

Sur recommandation de Adolphe Duplessis a faire vendre la route chez Cyrille Minville dans le cinquième rang au plus bas et dernier encherisseur Adjugé à Cyrille Minville pour le prix de \$ 16.00

Sur réclamation de Adolphe Duplessis  
inspecteur de voirie demandant à faire  
vendre la route du Extrême rong  
au plus bas et dernier encherisseur  
Adjugé à Adolphe Duplessis pour  
le prix de sept piastres

Sur réclamation de Théodore Beaulieu  
inspecteur de voirie demandant à faire  
vendre la route du village des Garçons  
à St Charles au plus bas et dernier  
encherisseur Adjugé à Seurin Tournier  
pour le prix de six piastres et demie

Sur réclamation de Achille Bolduc  
inspecteur de voirie demandant à  
faire vendre la route chez Jondre

Le Conseil autorise le Secrétaire Trésorier  
de Félix Piquin de retour de montant de .90 centimes pour  
frais de travail au pont de la rivière  
aux Sables

Il est proposé par Moïse Bolduc  
 secondé par Seurin Tournier et résolu  
 unanimement de faire exécuter le  
 règlement passé le 19 de Janvier  
 trente-huit cent quatre-vingt-cinq  
 fixant la présente taxe à six  
 liare pour être versée dans la  
 Municipalité de la paroisse de la  
 Pointe du Lac

il est proposé par M. Fournier  
secondé par M. Boisie Bolme et  
résolu d'assurer l'assemblée  
au premier lundi du mois de  
Novembre à ~~dix~~ heures du matin  
Alfred Lemerise maire

A. Biron Sec. Proc.

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

7 Novembre 1904

129

A une session très régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le septième mois de Novembre mil neuf cent quatre-vingt-huit heures du matin tel que suivant à la dernière réunion des mois d'octobre dernier et après avoir donné un avis public le 30 Octobre annonçant par le dit avis la vente de la traversée de Pointe du Lac à Nicolet pour l'entretien d'hiver et passer en règlement pour déterminer les horaires à faire dans la côte nord-est et sud-ouest - chez Léonard Dupont et le pont qui se trouve situé entre les deux côtes sus-dites et prendre en considération toute affaire venue par les circonstances

\* appelle des cotes  
chez Léonard  
Dupont  
\* appelle  
communément  
les côtes et  
pont -

R. B.

Furent présent M. le Maire Alfred Lesmerises M. M. les conseillers Sévère Fournier Moïse Bolduc et Adalphe Montoux lesquels établirent conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

Sur réclamation de Théophile Héroux au sujet de la traversée de Pointe du Lac à Nicolet demandant à faire vendre la dite traversée au plus bas et dernier enchérisseur adjugé à Sylvain Paquin pour la somme de Quarante-cinq piastres

il est proposé par Sevire Fournier secondé par Adalphe Montour et résolu de nommer passer un règlement pour déterminer les travaux à faire dans la côte nord-est . et la côte sud-ouest . appeler communément les côtes chez Lindare Dupont ainsi que le pont qui se trouve entre les deux côtes - Adopté

il est proposé par Sevire Fournier secondé par Adalphe Montour et résolu unanimement de nommer Josue Lessier conseiller en remplacement de Onesime Deslauriers qui doit laisser la place

il est proposé par Sevire Fournier secondé par Moris Baldus et résolu unanimement de passer une résolution du Conseil pour faire l'entretien des chemins d'hiver - Toute inspecteur de voirie de chaque arrondissement devra faire baliser les chemins d'hiver avec des balises de bois mous et faire des chemins doublés à tous les deux arpents pas moins de huit - cinq pieds de longueur sur tout chemin public

il propose par Sevire Fournier seconde par Moris Baldus et résolu d'ajourne pas . suspendre au premier lundi du mois de décembre à huit heures du matin A Lemerise maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

131

5 novembre 1904

A une session régulière du Conseil Mu-  
nicipal de la paroisse de la Pointe du  
Lac tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des séances le cinq du mois  
de décembre mil neuf cent quatre-  
vingt à huit heures du matin tel que  
agurmi à la dernière séance du  
mois de novembre dernier pour nommer  
un président pour presider l'assemblée  
de l'élection le deuxième lundi de  
janvier et prendre en considération  
toute affaire reçue par les cir-  
constances

Furent présent Mr. le Maire Alfred  
Lesmeuses M<sup>e</sup> M<sup>e</sup> les conseillers  
René Faucher Jean Degré Moïse  
Baldus Adolphe Montour et Josue  
Lescure lesquels six conseillers  
forment le Comité de la dite  
Assemblée

M<sup>e</sup> Josue Lescure prête le serment  
d'affirme avant de prendre part  
aux délibérations

Jo Josue Lescure ayant été nommé  
conseiller de cette municipalité fois  
serment que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité  
aussi que Dieu me soutien et de  
assez ce cinquième jour  
de décembre 1904 parravant moi Josue Lescure  
le soussigné.

A. Biron factre.

il est proposé par Moïse Baldwin  
secondé par J. Anne Dugré et résolu  
de nommer Sevère Fournier président  
pour présider l'assemblée de l'élection  
le deuxième lundi de janvier 1905.

il est proposé par Moïse Baldwin et  
secondé par Sevère Fournier de passer  
une résolution d'accepter le montant  
de vingt piastres étant le coût des  
frais pour faire un règlement pour  
déterminer les travaux à faire dans  
la côte chez Hubert Trudier et  
de faire rembourser le dit montant  
par tous les intéressés inclus dans  
le dit règlement —

il est proposé par Sevère Fournier  
secondé J. Anne Dugré et résolu dan-  
tous la secrétaire-trésorier de  
faire une répartition pour faire  
rembourser le montant de vingt  
piastres par tous les intéressés  
inclus dans le règlement — 100.5

il est proposé par Moïse Baldwin  
secondé par Sevère Fournier et résolu  
d'accorder le montant de une piastre  
pour faire la répartition des intérêts  
dans la côte chez Hubert Trudier

il est proposé par Jeanne Dugie  
 seconde par Adolphe Montour de payer  
 le montant de vingt-cinq centimes pour  
 travaux fait dans le chemin de Augustin  
 Vincent et de faire rembourser ce  
 montant par le dit Augustin Vincent

il est proposé par Moïse Bolduc -  
 seconde par Sévère Tournier d'accepter  
 le montant de quatre piastres et demie  
 pour travaux fait au pont du  
 Moulin sur l'addition de Ephrem Duplessis  
 inspecteur et de faire rembourser  
 le dit montant par tous les  
 intéressés inclus dans le pont du  
 Moulin

il est proposé par Josue Lessard  
 seconde par Adolphe Montour d'ac-  
 cepter le compte de Adolphe Duplessis  
 inspecteur du cinquième rang pour  
 travaux fait dans la route du  
 cinquième rang le montant de 50 centimes

il est proposé par Moïse Bolduc  
 seconde par Sévère Tournier de  
 faire la réparation pour les travaux  
 à faire dans les côtés nord-est et  
 sud ouest - et le dit pont qui  
 se trouve situé entre les deux  
 dites côtes —

x chez Léonard  
 Dupont  
 R. B.

il est proposé par Moise Bolduc  
 seconde par Josue Lessard d'informe  
Hilarie Dupont suspecté de voler  
 au Secrétaire rang de se conformer  
 au règlement passé pour déterminer  
 les travaux à faire dans la côte  
 chez Hubert truchet et de pouvoir  
 à l'entière

il est proposé par Moise Bolduc  
 seconde par René Cormier et  
 résolu d'agréer l'assemblée au  
 premier lundi du mois de mars  
 midi neuf cent cinq à neuf heures  
 du matin

Alfred Lessard maire

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

9 Janvier 1905

A une assemblée des électeurs municipaux  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
Tenue à la salle publique lieu ordinaire  
des séances le neuf du mois de Janvier  
dix neuf cent vingt à dix heures du  
matin tel que annoncé par un avis  
public daté du premier janvier courant  
après avoir été lu et affiché suivant  
la loi annonçant par le dit avis  
une assemblée des électeurs municipaux  
pour l'élection de trois conseillers en  
remplacement de Alfred Lesmerises  
Joseph Abram et Moïse Baldwin  
sortant de charge et dont le terme  
d'affice étoit expiré

Monsieur René Fournier ayant été  
éluent nommé président de l'élection  
par une résolution du conseil en date  
du vingt Decembre dernier est présent  
et requiert les électeurs de faire le  
choix de trois conseillers en rempla-  
cement de Alfred Lesmerises Joseph  
Abram et Moïse Baldwin

Il est proposé par Philippe Garneau  
Secondé par Moïse Cormier de nom-  
mer Alfred Lesmerises qui doit  
remplacer par lui-même

il est proposé par Louis Crête  
et secondé par Cliva Crête de  
nommer Emile Dupont pour rem-  
placer Alfred Lesmire sortant  
de charge

il est proposé par Moïse Comeau  
secondé par Philippe Gauvreau de  
nommer Moïse Baldue qui se  
remplace par lui-même

il est proposé par Alfred Lesmire  
secondé par Joseph Bettig que  
Emile Gauvreau soit nommé conseiller  
pour remplacer Joseph Ahron sortant  
de charge

il est proposé par Edmond Blouin  
secondé par Triffole Guillet de  
nommer Camille Bisson pour rem-  
placer Alfred Lesmire sortant  
de charge

Sur division  
Alfred Lesmire 18  
Camille Bisson 19

Retrouvée 3 personnes n'ayant pas droit de vote  
du côté de Camille Bisson

Alfred Lesmire est élu par deux  
voix de majorité

M. M. Emile Gauvreau et Moïse Baldue  
n'ayant pas d'apposition sont élus pour  
declamation

Il a été proposé par Louis Crête  
de nommer Thomas Godin et moyant  
pas de secondement la proposition est mal

Senier Fourrier Président  
Ed. Brunet Secrétaire

Je Emile Garneau Moïse Baldwin et  
Alfred Lesmerises ayant été dément  
nommer Conseillers de cette municipalité  
fait serments devant pour lui-même  
que je remplirai bien et fidèlement les  
devoirs de ma charge et cela aux  
meilleurs de mon jugement et de ma  
capacité Aussi que Dieu me soit  
en aide

Alfred

Assermentation de dis-meufième }  
jour du mois de janvier }  
mil neuf cent vingt et }  
La Sainte du Lac par }  
devant moi le sous-signé }  
Emile Garneau  
Moïse Baldwin

A. Brunet Sec - Tres -

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac 19 Janvier 1905

A une session spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à salle publique lieu ordinaire des séances le dix neuf du mois de Janvier mil neuf cent cinq à dix heures du matin tel. Elle convoquée par un avis public daté du dix Janvier courant annonçant après avoir été lu et affiché sur la porte de l'église de la dite paroisse annoncé par le dit avis une assemblée du conseil municipal pour l'élection du Maire et prendre en considération certaines plaintes portées par Louis Hamel dominicain de Nicolet concernant le chemin public depuis le Village de la Pointe du Lac à la Gare du chemin de fer Canadien National de la dite paroisse et prendre en considération toute affaire révélée par les circonstances.

Furent présent M. M. les Conseillers Josse Lescieur, Josse Dugay, Moïse Baldus, Alfred Lesmères, Émile Gagnon, Félix Fournier et Adolphe Montour formant le tirailleur de la dite assemblée - il est proposé par Moïse Baldus secondé par Alfred Lesmères de nommer Félix Fournier pour présider l'assemblée des élus du Maire - il est par Moïse Baldus secondé par Josse Lescieur de nommer Alfred Lesmères Maire pour la présente année -

avis - Félix Fournier Président -

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse  
de Pointe du Lac

Le Alfred Lesmeures ayant été dûment nommé Maire de cette paroisse Municipalité fais serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité

Ainsi que Dieu me soit en aide Assentte ce dis neuvième jour du mois de janvier Alfred A la Pointe du Lac par les merites maire devant moi le sous -  
Signé

A. Brun Sec. Trés.

Monsieur Alfred Lesmeures Maire ayant prêté le serment d'affice serus avant d'entrer en fonction. prend la présidence de l'assemblée et continu à présider pour délibérer les affaires régies de la date assemblée

Le secrétaire soumet au conseil Municipal une plainte porté par Louis Hamel domicile de Nicolet —

il est proposé par Moise Baldwin secondé par Emile Gascouan de donner avis à Wilfrid Alarie inspecteur de pourvoir à l'entretien des chemins des champs depuis le Village de la Pointe du Lac à la Gare du chemin de fer Canadien et de le faire reparer et entretenir suivant la loi — par les dits intéressés

et de transmettre la dite plante à l'inspecteur de voirie de la dite arrondissement. Ville Alasie inspecteur de lui faire parvenir immédiatement

Le conseil Jams Dugri donne sa démission comme Conseiller jusqu'à ce plus sa place d'affaire dans la dite municipalité et le conseil est unaniment à accepter la démission de Jams Dugri

Il est proposé par Emile Gauvreau secondé par Morice Baldwin de nommer Napoléon Duval conseiller pour remplacer Jams Dugri sortant de charge M<sup>r</sup> Napoléon Duval est du ~~unaniment~~ par déclatation

Le Napoléon Duval ayant été éminent nommer conseiller fidèlement que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement ab<sup>s</sup> de ma capacité ainsi que Dieu me sortira en aile assurément devant moi  
A la tante du lac se dit N<sup>r</sup> Napoléon Duval remercier Jam de Jérémie qui n'en ont pas par devant moi le soussigné

est proposé par René  
Tourneur secondé par Emile  
Larcam d'agir une ~~resolution~~  
Alfred Lesserives maire

A Riom Sec. Fis-

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

6 Mars 1905

A une session régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le six du mois de mars mil neuf cent cinq à neuf heures du matin tel que fixé à la dernière assemblée régulière du mois de décembre dernier pour prendre en considération toute affaire venant par les circonstances à laquelle session furent présent M. Alfred Lemire et Marie M. les conseillers Josse Lésiur Napoléon Duval Moïse Baldwin Adalphe Montauz et Emile Garneau lesquels six conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

il est proposé par Napoléon Duval secondé par Josse Lésiur de nommer Cyrille Blais conseiller pour remplacer Seuri Paquin décédé

il est proposé par Napoléon Duval secondé par Moïse Baldwin et résolu de nommer Corolus Lésiur inspecteur de voie pour remplacer Théodore Alain qui a laissé la place pour l'assassinat de l'acadie

il est proposé par Napoléon Duval  
 secondé par Moïse Baldeur de cesser  
 les comptes ci-dessous mentionnés  
 resta-dû à 1.87 pour Léon Garneau  
 Louis Tanguay aut. 0.90 Louis Zaharre  
 70 et Adelard Martineau 25 et le  
 montant de 5.00 pour à Louis  
 Harel de Nicolet pour frais Chemin  
 depuis l'Eglise de la dite paroisse à la  
 Gare du Tramway Canadien —

il est proposé par Josue Lessard  
 secondé par Moïse Baldeur et résolu  
 de nommer Alvin Dugré et Louis  
 Daray M. J. Auditeurs de compte de la  
 municipalité de cette paroisse

il est proposé par Adolphe Montour  
 secondé par Emile L'orée et autorisé  
 M<sup>r</sup> Alfred Lesmeur Marie de  
 retour le montant de quarante  
 cinq piastres pour payer le coût  
 de l'entretien de la traverse de Sainte  
 Anne aux gars à Nicolet

il est proposé par Moïse  
 Baldeur secondé par Napoléon  
 Duval de passer un règlement  
 pour prohiber la vente des  
 beignets emmêlés.

# Règlement

il est donné statut par règlement  
du Conseil Municipal de la paroisse  
de la Sainte du Lac comme suit  
savoir. Ille mil lieux et spiritueuse  
vivente et alcoolique et ambrante  
ne sera vendu dans la paroisse de  
la Sainte du Lac pour l'année  
commençant le premier du mois  
de mai dix neuf cent cinquante et  
soixante et un en conséquence à  
Monsieur le percepteur du Régime  
de Trois-Rivières de n'accorder aucun  
license pour vendre ou délivrer une  
boisson ambrante vivente et al-  
coolique dans la cité paroisse de la  
Sainte du Lac sans une au-  
torisation spéciale du conseil  
municipal de la paroisse de la Sainte  
du Lac — Alfred Lessard maire

A. Brûlé Sec. Trés.

il est proposé par Napoléon Dutil  
secondé par Mme Baldwin d'abîter  
un code municipal par J. E. Bédard  
Avocat licencié

il est proposé par Émile  
Garcia secondé par Adalphe Montaut  
d'accepter les comptes de Félix  
Dupont Honni cest à-dire \$220  
pour Léon Garcia -20 pour  
Michel Gérin -10 pour Adalphe  
Garcia Adelard Montaut -50

il esto pro Napoleon Duval secondé  
par Morice Baldeu d'ayant l'as-  
semblée au premier lundi du  
mois d'août à sept heures du  
soir D'après Lemerrier Maire  
A. Biron Sec-Tres

Je Cyrille Blais dûment nommé conseiller  
de cette municipalité fais serment que je ren-  
plirai les devoirs de ma charge et cela au  
meilleur de mon jugement et de ma capa-  
cité Aussi que Dieu me soit en aide  
Assermenté devant moi'

A la Pointe du Lac ce dix { Cyrille Blais  
neufième jour du mois  
de mars anci neuf cent  
cinq par devant moi'  
le sénateur  
A. Biron Sec-Tres-

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac 3 Avril 1905

A une session régulière du mois d'avril tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trois du mois d'avril mil neuf cent-dix à sept heures du soir tel que convoquée à la dernière séance du mois des mars dernier pour prendre en considération toute affaire reçue par les conseillers  
Turent présent M. Napoleon Durand  
Cyrille Blais et Emile Lareau  
Lesquels trois conseillers ne forment pas le Bureau de la dite assemblée

Il est proposé par Cyrille Blais  
secondé par Napoleon Durand &  
d'assurer l'assemblée au dix du  
mois d'avril courant à huit  
heures du matin

Nap. Durand  
Cyrille B. Blais  
Emile Lareau

A. Brown Secré.

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

10 Avril 1905

147

A une session régulière du conseil mu-  
nicipal de la paroisse de la Pointe du  
Lac tenue à la salle publique lieu  
ordinarie des séances le dix du mois  
d'avril mil neuf cent cinq à huit  
heures du matin tel que appris  
à la séance du trois d'avril  
dernier l'ajournement à en lieu et  
remis au dix du mois courant sur  
proposition de Napoléon Duval  
et seconde par Cyrille Blais et  
Emile Larivée parce que les mem-  
bres de ce conseil n'avoient pas le  
droit M. M. Alfred Lémerise  
Moïse Bolduc Josue Léveillé et  
Adolphe Montour étoient absents  
pour cause légitime cette assemblée  
a été rendue publique par un avis  
lu à la porte de l'église le neuf  
de ce mois annonçant parle  
dit avis la reprise de la dite  
assemblée et après avoir in-  
former les membres de ce con-  
seil qui étoient absents de la  
consécration de la dite assemblée  
furent présent M. Alfred  
Lémerise Marie M. les  
conseillers Napoléon Duval Moïse  
Bolduc et Cyrille Blais lesquels  
autre conseillers formont le  
droit de la dite assemblée

il est proposé par Drouot  
 Dural secondé par Cyrille Blais  
 de donner avis à M. le Maire  
l'inspecteur de voirai de lais-  
 son déssement St Charles de retourner  
 le montant de cinq piastres des  
 Ephrem Duplessis entrepreneur  
 du chemin pulli du rong St-  
 Charles appelle communément chemin  
 du Turani des Rec. Peri Charente  
 le montant de cinq piastres est pour  
 rembourser le montant que le Conseil  
 a payé par arrangement pour une  
 action intentée par Louis Hamel  
 de Marlot pour manutention stat  
 de ce chemin si le contracteur  
 refuse le paiement l'inspecteur  
 devra en faire rapport au dit  
 Conseil —

Le Secrétaire Trésorier soumet au  
Conseil la répartition fait pour retourner  
 le montant du coût d'un règlement fait  
 pour déterminer les travaux à faire  
 dans la côte chez Hubert Thibout  
 il est proposé par Cyrille Blais  
 secondé par Pierre Bolduc et  
 résolu d'accepter la répartition fait  
 par le Secrétaire et de faire ren-  
 bousser ce montant dans les  
 caisses du trésor d'avril pour en  
 de les faire donner avis par une personne  
compétente —

Il est proposé par Napoléon Duval secondé par Cyrille Blais d'accepter les comptes présentés par Marie Dufour inspecteur le montant de quatre piastres quatre sous.  
 C'est à dire 1.50 pour Léon Garneau  
 Louis Cormier 60 Adelard Montour  
 60 Louis Labarre 165 Philippe Garneau  
 25 Louis Tanguay Total 84.80

Il est proposé par Napoléon Duval secondé par Marie Baldure et assent d'affirmer l'assemblée au premier lundi du mois de mai prochain  
 ent une à huit heures du matin Alfred Lorrain maire

A. Brion Sec. Sec.

Gouverne de Quebec

Municipalité de  
Pont du Lac

1<sup>er</sup> mai 1905

A une session régulière du mois de mai tenue à la salle publique  
deux dernières des séances le premier  
du mois de mai moi-même ont  
établi à huit heures du matin  
telle que suivante à la dernière  
séance du mois de avril dernier  
furent présent Monsieur Alfred  
Lemire Maire M. M. Od. Montour  
Grille Blais Hippolyte Duval  
Moise Bolduc et Emile Larivée  
lesquels cinq conseillers for-  
ment le quorum de la dite  
assemblée

il est proposé par Hippolyte Duval  
secondé par Moïse Bolduc et résolu  
de nommer Thomas Hélie adjoint  
matériel en remplacement de Adalphe  
Berthiaume ~~soutient de charge~~ qui a  
laisser la place

il est proposé par Joseph Bigré  
secondé par Grille Blais de nommer  
Zoë Lassau pour faire exécute le  
règlement touchant la pesanteur des  
pain

il est proposé par Napoléon Duvall  
secondé par Moïse Bolduc que la  
réquisition fait d'après le procureur - Recouvrement  
soit mis à exécution et que le plus  
petit de voies fasse payez le coût  
de l'entretien de la côte de Emile Deslauriers  
par les intérêses que le procureur - Recouvrement  
designe —

il est proposé par Napoléon Duvall  
secondé par Adolphe Montour de payer  
le montant de 43 centimes à l'inspecteur de  
voies de la route St Nicolas Magasin  
Martin - 08 Louis St Louis 24 Ant Lescure  
08 Philippe Deslauriers 03 Total .43

✓  
il est proposé par Moïse Bolduc  
secondé par Cyrille Blais d'accepter  
les comptes de Théodore Dupont pour  
la côte de Hubert Trudel Carre Duvivier  
87 Yves Hébert 83 Euchariste Benoit 47  
Philippe Duguay 28 Total 82,45

✓  
il est proposé par Napoléon Duvall  
secondé par Moïse Bolduc et  
résolu d'accepter les comptes de  
l'inspecteur Carre Descoleau pour  
faire l'hiver dans la côte chez ~~Hubert~~  
Emile Deslauriers parasse Tagin 1.37  
Denis Millet 1.52 Joseph Brembini 03  
Emile Deslauriers 132 Paul Langlois  
29 Mary Lord 12 Total 84.67

Il est proposé par Napoléon  
Duvall secondé par Cyrille Blais  
d'accepter le compte de Alfred  
Torlie pour le chemin de ferret  
de Augustin Vincent  
Moutoux - 99

Il est proposé par Cyrille Blais  
secondé par Émile Gauvin d'ac-  
cepter les comptes de Willie Silie  
inspecteur du chemin rance Adlon  
Wyfort 16 Elzard Dupont 96 gas.  
Lacourse 112 Émile Deslauriers 96  
Omerine Deslauriers 48 Total 3.68

~~x 6000 ranc~~  
x Diderick Louis 19  
daniel Bellemare 15

Il est proposé par Napoléon Duvall  
secondé par Adolphe Moutoux et  
résolu d'accepter les comptes de  
César Thibault inspecteur du chemin  
ranc pour frais d'hiver de la route  
Évariste Jutras 47 Arthur Dupont 11  
Moses Fathier 57 Ignace Bellemare 7  
Yves Gauvin 38 Ernest Desaulniers 57  
Alain Bellemare 24 alies, Barnana 24  
Adolphe Gauthier 24 George Dachouic 76  
Magalie Guay 38 Louis St Louis 19  
Leon Martin 66 Gaspar Bellemare  
19 Adolphe Trichette 19 Total \$ ~~5.66~~  
\$ 5.66

il est proposé par Grille Blais  
 seconde par Napoléon Duval d'accepter  
 les comptes de Achille Baldur inspecteur  
 Euchariste Benoit 19 frais route Euchariste  
 Benoit - frais de côte 30 Charles Mallette frais  
 route 27 Total \$ 76

il est proposé par Napoléon Duval  
 seconde par Adolphe Montour d'accepter  
 les comptes de Adolphe Duplessis proposés  
 pour les frais de route du 5<sup>me</sup> route  
 Moïse Pothier 18 René Raguette 52 Thomas  
 Raguette 52 Elzéard Dupont 35 Joseph Laourie  
 Adélion Milot 23 Adélion milot route 27  
 Adolphe Duplessis 21 Total \$ 2.36

~~les deux parties~~ il est proposé par Adolphe Montour  
 seconde par Grille Blais que les frais  
 à faire au pour l'entretien d'hiver de la route des  
 tronçons sous le long en bas sera à l'envers entretenu  
~~la superficie~~ par tous les intérêts du long sur  
 les fronts dont la ~~superficie~~ du terrain depuis  
~~de la terrasse~~ Chz Philippe Gareau jusqu'à Chz  
 Louis Alarie et clairement <sup>x</sup>.

il est proposé par Napoléon Duval  
 seconde par Grille Blais et résolu immédiatement  
 l'assemblée des premiers vendredi  
 au mois de juillet prochain à huit heures  
 du matin.

Alfred Lemerise maire  
 A Biron Sec. Sec.

Province Quebec  
Municipalité de  
Tante du Lac

6 mai

1905

A une session du Conseil Municipal de la paroisse de la Tante du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le six du mois de Juin mil neuf cent cinq à huit heures du matin cette session est la session régulière du mois pour prendre en considération toute affaire reçue par les concitoyens

Tirent présent M<sup>s</sup> le Maire Alfred Lévesque M<sup>s</sup>. M<sup>s</sup> les Conseillers Napoléon Duval Cyrille Blais et Adolphe Montour les autres Conseillers formant le Bureau de la date assemblée —

Sur plainte de Lédeon Larceau qui se trouvait avoir été trop chargé pour faire de chemin il a été proposé par Napoléon Duval secondé par Cyrille Blais de prendre la plainte en considération et cette plainte sera débattue à la session du mois de Juillet —

Sur plainte de Emile Deslauriers demandant  
a faire faire la clôture publique qui se  
trouve sur son terrain  
il est proposé par Napoléon Duval  
secondé par Grille Blais de faire  
faire la clôture sous le plus court  
d'ordonner à l'inspecteur de l'assondisse-  
ment de faire faire ces travaux  
et de faire rapport au Conseil  
aussi-tôt que les travaux seront  
terminés pour que le Conseil fasse  
rembourser le coût de ces travaux  
par les dits intérêts suivant  
le procès-verbal qui régit ces  
travaux

Sur plainte de Monsieur Ephrem  
Daplessis demandant à faire diminuer  
le montant du coût pour l'entretien du  
chemin public appelle communément  
le chemin de M<sup>r</sup>. Tinel il est  
proposé par Grille Blais secondé par  
Napoléon Duval de laisser que l'en-  
tretien de ce chemin sera à l'entretien  
comme par le passé suivant les  
arrangements connus être les dits in-  
téressés

Il est proposé par Grille Blais  
secondé par Napoléon Duval et reçu  
unanimement de nommer Odolphe  
Hélie conseiller pour remplacer  
Josue Lescure qui a laissé la  
place

Il est proposé par Napoléon  
Duvat secondé par Grille Blais  
et Jaurine l'assent être au premier  
dimanche du mois de Juillet  
à huit heures du matin  
Alfred Lemerise maire

A. Birni See-Tes.

Je Adalphe Hélie ayant été diuement  
nommer conseiller fait serment que  
je remplirai bien et fidèlement les  
devoirs de ma charge et cela au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide  
Assentement devant moi  
a la Tante du Lac ce }  
troisième Jour du Mois } Adalphe Hélie  
de Juillet mil neuf cent  
vingt par devant moi le  
susigné

A. Brion See. Tre.

Reddition des comptes du Secrétaire-Tresorier  
de la municipalité Parole de la paroisse de la  
Pointe du Lac finissant le 30 juin 1905

Recette

Collection courante	88	31
Taxes spéciales -	37.	98
Caisse anné dernière -	43.	24
Emprunt -	50.	00
Restitution du Compte -	66.	88
arrêzages -	11.	11
	291.	52

Dépenses

Payé au Secrétaire-Tresorier	35.	00
percepteur	12.	00
1 billet	50	00
au Conseil de conte -	29.	56
Payé au percepteur	105.	43
	282.	49
Caisse	15.	33
		8297.52

Actif

Assurance -	59	64
caisse	15.	33
Remboursement -	29.	64
	104.96	
	25.00	
	879.41	

Passif

1 billet Frais Supreme	25.00

Audités et trouvés corrects

ce 30 juin 1905.

Louis Doray M. J.  
Le 3 juillet 1905  
J.C Dugay Auditeur

Province de Québec  
Municipalité de Pointe du Lac 3 Juillet 1905

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac, tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trois du mois de juillet mil neuf cent cinq à huit heures du matin tel que adjourné à la dernière séance du mois de juillet dernier pour prendre en considération toute affaire nécessaire par les circonstances et pour la reddition des comptes du Secrétaire Trésorier -

Tous étaient présent M. M. les conseillers Napoléon Durocher Moïse Bolduc Adolphe Montour Cyrille Blais Émile Lacombe et Adolphe Etienne Legault Ces derniers formant la majorité de la dite assemblée - M. Alfred Lacombe est absent pour cause légitime

Il est proposé par Moïse Bolduc secondé par Cyrille Blais et résolu de nommer Napoléon Durocher pour présider l'assemblée comme maire de la dite assemblée

Sur plainte de Ephraim Duplessis demandant un remboursement de la corporation pour le chemin appelé chemin des manoirs

Blois

il est proposé par Moise Baldue  
 secondé par Cyrille & d'accepter les comptes  
 du Secrétaire Trésorier tel que audité  
 par Louis Doray M. D. Auditeur et  
 Cliva Duqué

M. Cap. Durval Président

X

il est proposé par Cyrille Blois secondé  
 par Adalphe Montour de renvoyer les  
 plaintes de Ephrem Duplessis.

il est proposé par Moise Baldue  
 secondé par Emile Gauvreau d'accepter  
 le compte de Cami Desidéreus inspecteur  
 pour trouver fait dans le chemin  
 public que de Emile Deslauriers montant  
 \$3.50

par jour -

il est proposé par Cyrille Blois secondé  
 par Adalphe Hélie dalore le montant de  
 une peasture pour les estimations pour leurs  
 frais de voyage

il est proposé par Moise Baldue  
 secondé par Adalphe Montour d'apre-  
 me l'assemblée au premier lundi des  
 mois de Avril 1905 à sept heures  
 du soir

M. Cap. Durval Président

A. Biron Sec-Tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

7 Août 1905

A une session du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique bien arénée des séances le sept du mois d'août mil neuf cent vingt et un sept heures du soir tel que annoncé par un avis public après avoir été lu et affiché à la porte de l'église annonçant par le dit avis la révision du rôle d'évaluation et homologué le dit rôle et prendre en considération toute suffrage reçus par les curiosités -

Tous présent M. Alfred Léonard  
Mme M. M. les Conseillers  
Morin Bolduc Cyrille Blais et  
Napoléon Dupal - Lesquels quatre  
conseillers forment le quorum de  
la dite assemblée - -

Monsieur Napoléon Dupal ayant dressé  
le rôle d'évaluation comme estimateur  
de valeur de l'assamblée des conseillers  
ne pourra prendre part au délibérations  
de la révision du rôle

il est proposé par Cyrille Blais  
secondé par Moïse Bolduc et  
résolu d'homologuer le rôle d'évaluation  
telle que demandé sur révision

il est proposé par Hippolyte  
Duval secondé par Cyrille Blais  
de prélever le taux de taux pour  
cent sur le montant du rôle d'é-  
valuation pour subvention au besoin  
du Conseil municipal

il est proposé par Moïse Bolduc  
secondé par Hippolyte Duval de  
notifier Monsieur Moïse Dugré de  
voir à faire venir son fils Edmond  
Dugré dont d'après certains  
rapports les intérêses de la Maison  
des Aliénés de Beaubreuil reconnaissent  
d'être capable de retourner des dettes  
chez ces parents et d'informer Moïse  
Dugré de rembourser le montant déboursé  
par le Conseil municipal le plus  
tôt possible sinon il sera soumis  
à des frais -

il est proposé par Cyrille Blais  
secondé par Hippolyte Duval de  
accepter les comptes de l'ordre des  
inspecteurs de voirie pour l'an  
non déterminé de l'acadie pour  
travaux fait dans la route à Acadie  
Téléphone Fréchette 0.65<sup>o</sup> jusqu'à Hopewell  
Cove - moins moins 0.7 Vieux Saguenay 22

il est proposé par Napoléon  
Duroc secondé par Moïse  
Baldur Hafnarri l'assemblée  
du premier lundi du mois  
de Septembre 1905  
à sept heures du Matin  
Alfred Lesmerises ~~maire~~

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

5 Sept. 1905

A une session du Conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique le  
mardi 5 Septembre 1905  
à l'heure de 7 heures et demie  
du matin tel que fixée  
à la dernière séance du mois  
de juillet dernier

Tirent présent M. Alfred  
Lévesque Dr. M. M.  
les conseillers municipaux  
Adolphe Montour, Cyrille Blais  
et Emile Garneau les seuls  
trois conseillers formant  
la majorité de la dite  
assemblée

Il est proposé par Adolphe  
Montour secondé par Emile  
Garneau de nomme George  
Tardieu inspecteur de  
voies en remplacement de  
Willie qui est incapable de  
faire le service couru de maladie

il est proposé par Napoleon  
Daval secondé par Cyrille Blais  
de voter le montant de Quatre  
vingt francs pour aider à faire  
à payer les dépense liée avec  
la location de la fête des Rev-  
Joseph Caron ThrelCini de cette  
paroisse et résolu immame-  
ment — —

il est proposé par Cyrille Blais  
secondé par Adolphe Montour d'autoriser  
le Secrétaire Trésorier de payer les débours  
que la dite fête pourra occasionner  
et de adjointe au dit Secrétaire  
Trésorier Monsieur Oliva Sugui  
et Monsieur Napoleon Daval ~~et~~  
pour faire ces dits paiements

il est proposé par Napoleon  
secondé par Emile Lareau  
d'autoriser le Secrétaire-Trésorier  
de prêter le montant de Quatre  
et vingt francs pour payer les  
dépenses que la fête du Rev. Jas-  
Caron pourra occasionner

il est proposé par Emile  
Lareau secondé par Adolphe  
Montour d'autoriser l'assemblée  
au premier lundi du mois d'octobre  
à huit heures du matin  
Alfred Lemire maire

2 Octobre 1905

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances à huit heures du matin tel que convenu à la dernière séance du mois de septembre dernier et annoncé par un avis public après avoir été lu à la porte de l'église le 1er du mois d'octobre mil neuf cent cinq \* Tous présent M. Mr. Napoleon Duvall Adolphe Hélie et Cyrille Blais lesquels trois conseillers ne forment pas le quorum de la dite assemblée

A.B.

Il est proposé par Napoleon Duvall secondé par Cyrille Blais et résolu unanimement d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de novembre mil neuf cent cinq à huit heures du matin \*

Nap. Duvall  
Cyrille Blais  
Adolphe Hélie

P. Bisson Sec. Trés.

Province de Quebec  
Municipalité de Pointe du Lac 6 Novembre 1905.

A une session régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le six du mois de novembre mil neuf cent vingt et deux heures du matin tel que adjourné à la dernière séance du mois d'octobre dernier et annoucée le vingt du mois courant pour la vente des routes publiques sous le contrôle des inspecteurs de voies et prendre en considération toute affaire venue par les autorités.

Tirent présent Mr. Alfred Lemire  
mais M. M. les conseillers -  
Napoléon Duval Yville Blais Adolphe  
Montour lesquels quatre conseillers  
forment le Bureau de la délé  
Assemblée - -

Il est proposé par Napoléon  
Duval secondé par Adolphe Montour  
et seconde de nommer Oscar Blais  
inspecteur de voies pour l'assu  
ragement de lacodée pour deux  
places Charles Léveillé qui doit  
laisser la place.

il est proposé par Napoléon Duvau  
secondé par Cyrille Blais et résolu de  
rester le compte de Augusta Vincent  
pour travaux fait dans la route de  
St. Charles et dans le chemin de  
front de Augustin Vincent

Augustin Vincent	26 pages de réparation de	
	fossé et chemin à 5cts la page -	8.30
Mazan Jérôme	2½ pages . a 5-	0.13
Joseph Lescure	2½ pages à 5.	0.13
Thomas Ricard	5 " a 5-	0.25
Joseph Paille	8½ " a 8½	0.21
	Total	8.02

Le conseil autorise le Secrétaire Trésorier  
de retenir le montant ci-dessus mentionné  
des intérêses des dits travaux

Monseigneur Duvau présente un  
compte au conseil pour être approuvé  
par travaux fait au pont de la  
rivière aux Salles dans le premier  
plusieurs intérêts n'ayant pas  
travaillé et d'autre n'ont pas  
travaillé tous le temps voulu par  
les règlement concernant le dit-pont  
il est proposé par Napoléon Duvau  
secondé par Cyrille Blais et résolu  
de faire rembourser le montant  
de dix-huit piastres - Reste à dire

sur recommandation de l'inspecteur de  
voies demandant à faire faire  
bondre la traverse de Ponte  
du Lac à Violette au plus bas  
et dernier encherissement — adjuge  
à Comte Bousassa pour le  
montant de 5000 francs en  
piastrines

il est proposé par Adolphe  
Montour secondé par Grille Blais  
d'ajouter à l'assemblée au premier  
jeudi des mois de décembre  
à huit heures du matin  
Alfred Lemerise maire

A. Bousassa

Province de Québec

Municipalité du 4 Décembre 1805  
Pointe du Lac

A une session régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique le mardi ordinaire des séances le dixième du mois de Décembre mil neuf cent cinq à huit heures du matin tel que approuvé à la dernière séance du mois de novembre dernier.

Tant présent M. le Maire Alfred Lemire M. M. les conseillers Cyrille Blais Moïse Baldue Émile Larivée et Adolphe Montour ces derniers cinq conseillers forment le zénith de la date assemblée.

Il est proposé par Cyrille secondé par Émile Larivée de nommer Napoléon Dupré président d'élection pour l'assemblée du mois de janvier mil neuf cent six.

Mars  
Il est proposé par Adolphe Montour secondé par Moïse Baldue d'approuver l'assemblée au premier lundi du mois de mars mil neuf cent six à dix heures du matin Alfred Lemire maire

R. Brisson

Gouverne de Quebec

Municipalite de Pointe du Lac 8 Janvier 1906

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le huit du mois de janvier mil neuf cent six à dix heures du matin tel que annoncée par un avis public daté du premier de janvier courant après avoir été lu et affiché suivant la loi annonçant par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux pour l'élection de deux Conseillers en remplacement de Adalphe Hélie et Cyrille Blais sortant de charge et dont le terme d'affice étoit expiré

Monsieur Napoléon Droval ayant été dénommé nomme président de l'élection par une résolution du conseil en date du vingt-decembre dernier est présent et reçoit les électeurs présent de faire le choix de deux conseillers en remplacement de Adalphe Hélie et Cyrille Blais sortant de charge

Proposé par Moïse Deschénes  
Secondé par Adalphe Montour  
fils de monsieur Théodore Beaubien  
conseiller en remplacement de  
Adalphe Hélie sortant de charge et  
dont le terme d'affice étoit expiré

Proposé par Cyrille Blais secondé  
par Philippe Garneau de nommer  
Oliva Dugré Oliva Dugré conseiller  
en remplacement de Cyrille Blais  
sontant de charge et dont le terme  
d'office étant expiré.

Advenant qu'il n'est écoulé une  
heure depuis que l'assemblée est  
ouverte et qu'il n'a pas été présenté  
Theodore Berthiaume d'autre candidats en opposition à Adolphe Hélie et Oliva Dugré je  
Theodore Berthiaume proclame Adolphe Hélie et Oliva  
Dugré élus par acclamation  
et je remercie les membres du conseil  
municipal de cette paroisse de se  
réunir en assemblée pour faire  
l'élection du maire et prendre en  
considération toute affaire reçue  
par les circonstances qui sera tenue  
les ~~vingt~~ du mois de janvier courant  
à dix heures du matin.

N. D.  
Eugène -  
H. D.

Hop. Daniel Des.

A. Broin Sec. prez

172  
Province de Quebec  
Municipalité de Pointe du Lac 15 Janvier 1905

A une session spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique levée ordinaire des samedis le vingt un du mois de Janvier mil neuf cent six à dix heures du matin tel que annoncée par un avis public daté du neuf de Janvier courant annonçant par le dit avis l'assemblée des personnes éléctrices du village et prendre en considération toute affaire regardant par les circonstances.

Tirent présent MM. M. les conseillers Alfred Lacombe, Napoléon Deval Adolphe Montour, Emile Larivière, Oliva Dugré et Moisi Bal sur lesquels six conseillers forment le bureau de la dite assemblée.

J. Oliva Dugré ayant été élu nommé conseiller de cette municipalité faire serment que je renierai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité assuré que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à la Pointe du Lac ce quinze jour du mois de Janvier 1905.

J. O. Dugré  
A. B. Gagnon Secr.

il est proposé par Moïse Balani  
secondé par Emile Farcau de  
nommer Alfred Lesmériès Maire  
pour la présente année la nomination  
est votée.

Je Alfred Lesmériès ayant été dément  
nommer Maire fait serment que  
je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela  
à ma capacité aux meilleurs de mon jugement  
aussi que Dieu me soit en  
aide

Assurement devant la  
Pointe du Lac { Alfred Lesmériès  
le 5 mars de l'an  
du mois de janvier  
mil quatre cent seize  
A. Biron - Sec.-Trs.

il est proposé par Oliva Duge  
secondé par Napoleon Duroz  
d'affirmer l'asssemblée  
Alfred Lesmériès maire

A. Biron - Sec.-Trs.

Pointe du Lac 5 Mars 1906

Je Theodore Berthmann ayant été dément  
nomme conseiller fait serment que je  
remplirai bien et fidèlement les devoirs  
de ma charge et cela au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité aussi que  
Dieu me soit en aide

assument devant la  
Pointe du Lac le 5<sup>me</sup> juillet <sup>3<sup>e</sup></sup> Theodore Berthmann  
de mars 1906

A. Biron Sec.-Trs.

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

5 mars 1806

À une session régulière du mois de mars tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le cinq du mois de mars mil neuf cent six à dix heures du matin tel que j'aurai à la dernière séance régulière du mois de décembre dernier à cette assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac les conseillers procéderont au renouvellement des ~~la voire~~ officiers de la voire et prendre en considération toute affaire réservée par les circonstances.

Furent présent Monsieur Alfred Lessard, Maire M. M. les conseillers Napoléon Duval Adolphe Montour Théodore Berthiaume Émile Gariépy, Moïse Baldwin et Oliva Dugré lesquels sept conseiller formèrent l'Événement de la dite assemblée.

Il est proposé par Napoléon Duval secondé par Oliva Dugré et résolu de nommer les officiers de voire

Il est proposé par Joseph Bouchard secondé Isaac Duplessis et résolu de nommer Joseph Gariépy inspecteur de voie pour le Grand Chemin dans le hameau de la

paroisse depuis la terre de Joseph Blouin  
jusqu'au pont du moulin inclusivement

Le Grand Chemin depuis le pont du  
moulin jusqu'à la route de Cyrille  
Rouette l'inspecteur nommé est —  
Cyrille Rouette — —

Le Grand chemin depuis la ligne  
de la Balme jusqu'à chez Cyrille  
Rouette y compris la route jusqu'au  
rang des alain et de plus le pont  
de la route à Léonardie l'inspecteur  
nommé est — Achille Patrier

Les petites terres au deuxième rang  
depuis la maison d'école jusqu'au  
pont Léonardie et de là la petite  
route jusqu'à l'extrême du deuxième  
rang l'inspecteur nommé est —

Hélène Guérard

La continuation des petites terres  
au deuxième rang depuis la terre de  
Oliva Crote inclusivement jusqu'à  
la ligne de la Masquerelle l'inspec-  
teur nommé est Gédéon Léonardie

Le deuxième rang depuis le pont chez  
Hubert Trothier jusqu'à la ligne  
y compris Elzéard Dupont fils &c.  
l'inspecteur nommé est Eugène Léonardie

La concession St Charles depuis le Grand Chemin y compris les deux embranchements à son départ jusqu'au ruisseau Zéphirin Dupont inclusivement L'inspecteur nommé est Oscar Biron

La continuation St Charles depuis le ruisseau Zéphirin Dupont exclusivement Jusqu'à la profondeur du 5e ruisseau y compris la route neuve et le pont de Adalphe Duplessis L'inspecteur nommé est Jeffrie Dupont

Tout le sixième ruisseau y compris la route l'inspecteur nommé est Joseph Lacourse —

Le huitième ruisseau depuis l'extrême sud ouest du dit 6e ruisseau jusqu'à la terre de James Dauthier inclusivement — L'inspecteur nommé est Eugène Rivard Philippe Baudard

Le septième ruisseau depuis l'extrême nord est du huitième ruisseau jusqu'à la terre de James Dauthier exclusivement L'inspecteur nommé est — Eugène Rivard fils —

La route de la cadière depuis le Grand Chemin jusqu'à la ligne de gamache par le huitième ruisseau L'inspecteur nommé est — Félixphane Fréchette

La concession St. Nicolas depuis  
chez Augustin Vincent jusqu'à  
l'extrémité du rong St. Nicolas  
l'inspecteur nommé — Alphonse Faillé

Depuis la route St. Nicolas jusqu'à  
la ligne d'ymachiche par le 2ème  
rong y compris la route l'inspecteur  
nommé Alphonse Faillé —

Le village des Garscans depuis la  
route de Acadie jusqu'à la  
concession St. Charles l'inspecteur  
nommé est Philippe Loury

La traverse de la Pointe du Lac  
à Nivlet l'inspecteur nommé  
est Camille Baurassa

Les inspecteurs agraires Joseph Bégin-  
nommes sont — Trifflé Dupont  
Joseph Bouchard

Les Garscans d'encloués Hélie Guay  
nomme sont Thomas Poulette fils  
Edmond Dupont

Les auditeurs de comptes Dr. Louis Daray  
de compte nommé Réjean Caron Prie  
Pourt

Depuis le front des moulins y compris  
le village l'inspecteur nommé est  
George Desroches

il est proposé par Moisi Baldur  
seconde par Emile Gascoune de nommer  
trois estimateurs

Les estimateurs nommés Joseph Bussion  
 sont  
 Moisi Baldur  
 Edmond Biron

il est proposé par Moisi Baldur  
 seconde par Adolphe Montour et  
 résolu unaniment de donner avis  
 aux officiers de venir de leur no-  
 mination et de se présenter à la  
 première assemblée du mois d'avril  
 pour prêter leur serment d'officiers  
 Avant d'entrer en fonction

il est proposé par Oliva Dugré  
 seconde par Napoléon Duval et  
 résolu unaniment de faire  
 les mêmes avvis à l'arrondissement  
 de votation sur les listes électorales  
 que celle faite sur les listes de  
 l'arrondissement

Sur réclamation de Camille Bauassa  
 entrepreneur de la baverie à Ponte  
 du Lac à Nicolet la somme  
 allouée à Camille Bauassa est  
 de quarante - cinq piastres

il est proposé par Emile Gascoune  
 et seconde par Théodore Barthélémy  
 et résolu d'autoriser M. Alfred  
 Lemire maire de retenir le  
 montant de quarante cinq

prastres du conseil de comté pour  
le pavement de la dite traverse

il est propose par Napoléon  
Duval. Seconde par Oliva Dugé  
et résolu unanimement de passer  
un règlement pour prohiber la  
vente des liqueurs assurantes

### Règlement

Prohibant la vente des liqueurs  
assurantes dans la municipalité  
de la paroisse de la Pointe du Lac

il est ordonné statué par  
règlement du conseil municipal de  
la paroisse de la Pointe du Lac  
comme suit Savoir que nulle  
liqueur spiritueuse vinouse et  
alcoolique et assurante ne sera  
vendue dans la paroisse de la  
Pointe du Lac pour l'année  
commençant le premier du mois  
de mai dix neuf cent six  
et ordonnées en conséquence  
à M<sup>r</sup> le percepteur du Régime  
des Tabaccaires de recorder  
aucune licence pour vendre un  
débit d'aucune liqueur forte  
vinouse et alcoolique et assurante  
dans la dite paroisse de la Pointe  
du Lac sans une autorisation  
spéciale du conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac

Alfred Lessorelles maire

J. Bégin Sec. Trés.

il est proposé par Emile Gaseau  
Secondé par Adolphe Montour d'autour  
le Secrétaire Trésorier de faire payer  
les taxes des retardataires du jour  
plus tôt possible

il est proposé par Josephon  
Buvol Secondé par Olyva Buzet  
D'ajourner l'assemblée au premier  
lundi du mois d'avril mil neuf  
cent sixix à sept heures du soir  
Alfred Lemerise Maire

Province de Québec  
Municipalité de Pointe du Lac  
Pointe du Lac 2 Avril 1906

A une session du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le deux du mois d'avril mil neuf cent six à sept heures du matin l'après midi tel que adjoint à la dernière séance du mois de mars dernier pour prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances furent présent M. Alfred Lacombe Marie M. M. et les conseillers Napoleon Duval Adolphe Montour et Moïse Bolduc lesquels écoutes conseillers formant le comité de la dite assemblée

il est proposé par Napoleon Duval secondé par Moïse Bolduc d'autoriser le secrétaire trésorier de retirer le montant de Quarante-cinq piastres du par le conseil de comité pour payer le montant alloué pour faire l'entretien de la traverse de Pointe du Lac à Niviolet et de payer le montant de Trente trois piastres au conseil de comité pour entretien de Edmond Dugré à l'asile des Aliénés.

et

il est proposé par Moïse  
Baldue secondé par Napoléon  
Duval d'affirmer l'assemblée  
au premier lundi du mois  
de mai prochain à sept -  
heures du matin

Alfred Lemerise maire

A Biron le 1er mai

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

7 mai

1806

A une session du Conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique bien ordonnée  
des séances à sept heures du matin  
le septième jour du mois de mai  
mil neuf cent six tel que  
ayant à la dernière du mois  
d'avril dernier furent présent  
M. les conseillers Alvin Dugré  
Moïse Baldwin Adolphe Montour et  
Théodore Berthiaume lesquels étaient  
conseillers formant le Bureau de  
la dite assemblée

il est proposé par Moïse Baldwin  
secondé par Adolphe Montour de  
capter les comptes de H. Louis Dupont  
Honori pour trouvouf fait dans  
la côte de chez Hubert Trudel  
Charles Mallette - 14 - Moïse Dupont  
Gabriel 1.05. Alvin Cormier Crête.  
Montour \$1.19 Le Secrétaire est au  
tousi de remercier les montants des  
intervenants.

il est proposé par Moïse Baldwin  
secondé par Théodore de Changer le  
taux de vingt pour cent sur tout  
arrangement tout montant dégagé  
devoiri par le Conseil aux intérêts  
des trouvouf public

Berthiaume

il est proposé par Oliva  
 secondé par Moïse Baldeur  
 d'accepter les comptes de Adolphe  
 Duplessis pour travail fait dans  
 la route du ~~congrégation~~ Rang  
 Grande Jutras 84 Joseph Lacombe  
 42 Emile Deslaurier 40 Albert Gauthier  
 montant \$ 21.2

46.00

il est proposé par Théodore Berthiaume  
 secondé par Moïse Baldeur d'accepter  
 les comptes de Gervais Vincent inspecteur  
 de St Nicolas pour travail fait  
 dans la route St Nicolas  
 Arthur Lord 1.47 Joseph Dusault .08  
 Mary Lord .73 Ant. Lescure .08 Louis  
 St Louis .28 Alfred Faubille .52 Philippe  
 Desaulniers .04 montant \$ 3.20

il est proposé par Moïse Baldeur  
 secondé par Théodore Berthiaume d'ac-  
 cepter les comptes de Théophile Thibault  
 inspecteur du septième rang  
 Arthur Dupont .14- Ignace Belliveau  
 .09 Denis Belliveau .14 Ernest Desaulniers  
 .60 Philippe Desaulniers .26 - Adrien Belliveau  
 .26 Albert Barnassa .22 Adolphe Gauthier  
 .22 George Duchaine .77 Willie Hooper  
 .68 Nazarie Gravel .68 Louis St  
 Louis .26 Didier St Louis .51 Yves  
 Truce Milot .85 Odilon Milot .34  
 Alfred Guay .09 Leon Master .43  
 Prosper Belliveau .22 Adolphe Trichette .17  
 Evans te Jutras .34 - Ant. Louis Gauthier .26  
 Ephraim Helle .06 Mont. 759

il est proposé par Moïse Baldue  
 secondé par Théodore Berthiaume d'ac-  
 cepter les comptes de Pierre Deschêne  
 inspecteur du rang de Brise-Culotte  
 Narisse Racine .94 Mary Lord 1.45  
 Joseph Dusault 27 Arthur Lord 32  
 Joseph Brumbour Montant .3.07

il est proposé par Théodore Berthiaume  
 secondé par Moïse Baldue d'accepter  
 les comptes de l'inspecteur de voie de  
 l'arrondissement du Sefine rong  
 pour travail fait dans la route du  
 Sefine rong Victor Gosselin .30  
 Joseph Lacourse 99 Montant - \$1.29

il est proposé par Moïse Baldue  
 secondé par Adolphe Berthiaume d'accepter  
 les comptes de l'inspecteur du rang St  
 Charles pour travail fait dans le  
 Chemin public Adolphe Comeau  
 .96

il est proposé par Théodore Berthiaume  
 secondé Moïse Baldue d'accepter les  
 comptes de l'inspecteur de l'Acadie pour  
 travail fait dans la route de l'Acadie  
 Xavier Lacombe .1.29 Joseph Abrou  
~~Stet~~ Montant .4.48

il est proposé par Théodore Berthiaume  
 secondé par Moïse Bolduc de nommer  
 Athénas Birou surintendant pour  
protester les biens pour déterminer les  
travaux à faire dans la route  
de l'an qui se trouve sur la terre  
de Moïse Desrochers pour que les  
intérêts ne se rappelle pas au-  
se trouve leur part de clôture en  
considérance le surintendant devra  
faire la répartition et reporter les  
travaux suivant le procès verbal  
en force et de reporter les travaux  
publiques qui se trouve entre les  
deux côtés chez Emile Deslauriers

il est proposé par Moïse Bolduc  
 secondé par Oliva Dugay d'a-  
 jouter l'assemblée au premier  
 lundi du mois de mai à sept  
 heures du soir  
 Alfred Lessard maire

P. Bertrand Attest

Municipalité de

Pointe du Lac 4 juin 1906

A une session régulière du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique fin ordinaire des séances le quatrième du mois de juin mil neuf cent six à sept heures du soir tel que convié à la dernière séance du mois de mai dernier pour prendre en considération toute affaire régnante par les circonstances Turent présent Mr. Alfred Léonard Maire MM. les conseillers Oliva et Napoléon Duvot Dugré Mose Baldus Adolphe Montour lesquels cinq conseillers forment le Bureau de la date assemblée.

Il est proposé par Mose Baldus secondé par Oliva Dugré de nommer Alfred Triffle Guillet maire permanent de voici pour l'arrondissement des petites terres en remplacement de Beloï Guillet qui laisse la place

Il est proposé par Napoléon Duvot secondé par Adolphe Montour d'allouer à A. Biron Secrétaire Tassier pour avoir fait une répartition pour déterminer les tronçons faire dans le Chemin public Chez Mose Deslauriers et trois arpents de chemin public entre les deux côtés chez Emile Deslauriers et de faire rembourser ce montant par lui de droit

et Napoléon  
Duvot

il est proposé par Moïse Bolduc  
secondé par Oliva Dugré de faire  
donner avis aux contribuables qui  
ont des arriérages de paye leurs  
taffes d'ici à jeudi 10 juin 1890 sinon  
il sera poursuivi -- pour le  
recouvrement de ces taffes

Il est proposé par Propreton  
Duval secondé par Oliva Dugré  
d'affamer l'assemblée au premier  
lundi du mois de juillet à  
à dix heures du matin --  
Alfred Lemmerise maire

O. Biron - Sec-Tres.

Reddition des comptes du Secrétaire  
de la municipalité de la paroisse de la  
Pointe du Lac finissant le 30 juin 1906

Recette

Réisation de l'année	85. 21
Fayes spéciale	19. 90
Caisse Année dernière	15. 33
Emprunt	25. 00
Réau du Conseil de comté	45. 00
Réau pour Edmond Dugay	8. 00
Averages année dernière	25. 68

224. 12

Payé au Secrétaire-Tresorier	95. 00
- Recepteur	12. 00
1 billet	25. 00
2 pour la Trouvaise	45. 00
4 aux inspecteurs pour Treasury	78. 21
Argent en mains	28. 91

224. 12

Actif	Passif		
Averages	72. 30		
Argent en mains	28. 91	1 billet	25. 00
Remboursement	20. 92		
8 122. 13			

Audité et trouvé correct -

5 juillet 1906 J. Barron *MM*  
 Il fait plaisir de constater qu'aucun  
 compte n'a été payé sans avoir été  
 approuvé par le conseil, c'est  
 la vraie bonne manière de procéder

Le secrétaire fera lecture de la liste des arrérages - Sans compter payés, il aurait en mains la somme de \$ 3.91 - & les arrérages & autres taxes qui doivent être reçues des contribuables, se montent à \$ 93.22 - ce qui donne au conseil un avoir de \$ 97.16 -

~~Marie P. anditeau~~  
Alfred Lessard maire

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

9 Juillet 1906

A une Assemblée régulière du mois de Juillet, Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le neuf du mois de juillet mil neuf cent six à dix heures du matin tel que annoncé par un avis publié à la poste de l'Eglise le premier jour de juillet an - moment par le dit avis une Assemblée pour la reddition des comptes du Secrétaire-Tresorier et prendre en considération toute affaire révisé par les conseillers -

Furent présent Mr. Alfred Les meres Marie M. M. les conseillers Obina Dugre Popalou Duval Emile Gareau et Marie Baldeu lesquels cinq conseillers formant un Bureau de la dite assemblée -

Le Secrétaire Tresorier soumet les lettres de compte pour être examiné et approuvé -

Il est proposé par Mme Marie Baldeu secondé par Emile Gareau d'autoriser l'importation des pâtes terre de domes avis aux personnes des chemins neuf de Ste Marguerite

de reparer leurs chemins qui

il est propose par Moïse  
Baldue seconde par Emile +  
Giroux de faire faire les  
travaux pour reparer le mon-  
tenevois etat du chemin neuf -  
de Ste Marguerine -

+ d'autre part  
inspecteur de  
voies des postes

Oscar Biron

il est propose par Alvia Dugré  
seconde par Napoleon Duval dan-  
tousser le Secrétaire Trésorier de  
l'assemblée de faire le montant de 503\$ pour travaux  
faits - dans le pont de St Charles  
cest - à dire \$1.61 Ambroise Giroux  
1.40 Zephirus Dupont et Adolphe  
Duplessis 152

il est propose par Alvia Dugré  
seconde par Napoleon Duval da-  
vant l'assemblée du 19 du mois  
de juillet courant à sept heures  
du soir Alfred Lorrain maire

Province de Québec

Municipalité de 19 Juillet 1906  
Pointe du Lac.

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique leur ordinaire des séances le dix neuf du mois de juillet mil neuf cent six à sept heures du soir til que annoncé par un avis public en date du onze du mois de juillet courant annoncé par le dit avis une assemblée plus consultatif municipal de la dite paroisse pour reviser le rôle d'évaluation et prendre en considération toute affaire relevé par les circonstances furent présent Monsieur Alfred Les meris Marr M. M. les conseillers Napoléon Brûlé Oliva Dugré et Adolphe Montour Léveillé quatre conseillers formant le binôme de la dite assemblée

Sur plainte de Monsieur Philippe Gauvreau Adolphe Montour Arthur Desnoyers Treppé Dupont Adolphe Montour Philippe Pouette Thomas Gauvreau fils James Paquette et autres demandant  
de faire passer un règlement pour déterminer les franchises

du pain pain qui sera vendu  
dans la municipalité de la  
paroisse de la Tante du Lac

il est proposé par Adolphe  
Montour secondé par Oliva  
Dugre de passer un règlement  
pour déterminer la présenteur  
du pain qui sera vendu  
dans la municipalité de la  
paroisse de la Tante du Lac

### Règlement No 6

Règlement pour déterminer la  
présenteur qui devra avoir le  
pain qui sera vendu par tout  
boulanger au commerce de  
pain dans la dite municipalité  
de la dite paroisse de la Tante  
du Lac

A une session spéciale du  
Conseil municipal de la paroisse  
de la Tante du Lac sus-dite tenue  
dans la salle publique de la dite  
paroisse, lieu ordinaire des  
séances du dit conseil dans la  
dite municipalité le dix-septième  
jour du mois de juillet dans  
l'année de Notre-Seigneur mil  
neuf cent six conformément  
aux dispositions du code mu-  
nicipal de la province de  
Québec à laquelle session

Sont présent Monsieur le Maire Alfred Lemeris et Messieurs les conseillers Napoléon Duval Cliva Pugie et Adolphe Montour formant un Bureau sous la présidence de Monsieur Alfred Lemeris Maire

Il est ordonné et statué par règlement du dit conseil comme suit -

### Règlement

Attendu qu'il est nécessaire de pouvoir d'une manière spéciale de déterminer la pesanteur que devra avoir tout pain qui sera vendu par tout boulanger ou commerçant de pain dans la dite municipalité de la dite paroisse de la Pointe du Lac et devra avoir la pesanteur de six livres pour les gros pains et trois livres pour les petits pains au bout de douze heures que le pain sera retiré des fours et exposé pour être vendu dans la dite municipalité et le conseil ordonne la confécration de tout pain qui n'aura pas la pesanteur ci-dessus mentionnée au profit de la municipalité de la dite paroisse de la Pointe du Lac le conseil ordonne de faire que toute personne violente à ces effets par le dit conseil de la dite paroisse de

A. B.

la Pointe du Lac pourra examiner  
et vérifier si les pains exposés  
pour être vendus ne pas la  
pesenteur ci-dessus mentionnée,  
la confiscation aux profits  
de la corporation municipale de  
la dite paroisse de la Pointe  
du Lac.

Ensuite contrevenante au  
présent règlement sera suscep-  
tible d'être appréhendé à vue  
par toute personne nommée  
à cette fin par le conseil  
traducteur devant un ou des  
juges de paix ou greffier  
de la paix dans et pour le  
district des 3 Rivières et  
possible après ~~ou~~ conviction  
d'une amende ou peine  
n'excédant pas dix piastres  
plus les dépens.

Le présent règlement entrera  
en vigueur le vingt<sup>e</sup> du mois  
~~d'août~~ dix neuf cent six et  
restera en vigueur jusqu'à révo-  
cation.

Alfred Lessard et moi

il est proposé par Napoléon  
Duvol ~~secondé~~ par Adolphe  
Montour et résolu unanimement  
de nommer Zoël Gareau  
et Léonard Faule inspecteur  
pour vérifier et examiner le  
pain si tenu à la pesenteur  
mentionnée dans le dit règlement.

il est proposé par Napoléon Duval secondé par Oliva Degré désigné et servir le rôle de -  
vocalion

desfins  
lundi

il est proposé par Napoléon Duval secondé par Alphonse Montaut d'agréer l'assemblée au <sup>1<sup>er</sup> ~~premier~~  
lundi du mois de septembre  
à</sup>

continuer

il est proposé par Oliva Degré  
secondé par Napoléon Duval de  
voter le même montant pour  
subsidi au besoin du Conseil  
Municipal de la paroisse de la  
Tente du Lac — Est-ce que  
pour cette somme

il est proposé par Napoléon Duval secondé par Oliva Degré  
d'agréer l'assemblée au 2<sup>nd</sup> lundi  
du mois de septembre à huit  
heures des matin  
Alfred Lessmeries maire

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

10 Sept 1806

Requie

A une session<sup>t</sup> du Conseil  
Municipal de la paroisse de  
la Pointe du Lac tenue, à,  
la Salle publique lieu ordinaire  
des séances le dix du mois  
de septembre mil neuf cent six  
à huit heures des moins tel  
que agourne à la dernière  
seconde du mois de juillet  
dernier pour prendre en  
considération toute affaire  
revenant par les voies

Tenant Present Mr Alfred  
Lemire et Marie M. Miles  
conseillers Marie Baldeus Oliva  
Dugre et Theodore Bertheles les  
quels émoult conseillers forment  
le Bureau de la dite assemblée

il est proposé par Oliva Dugre  
seconde Marie Baldeus d'agencer  
l'assemblée au premier vendredi des  
mois d'août et de sept heures  
du soir

Alfred Lemire maire  
A. Dugre secrétaire

Province de Quebec

Municipalité de  
Pointe du Lac

les Octobre 1906

A une assemblée du Conseil  
Municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la  
salle publique lieu ordinaire  
des séances le premier du mois  
d'Octobre mil neuf cent six  
à sept heures du soir tel  
que ajouté à la dernière  
séance des mois de septembre  
dernier pour prendre en con-  
sideration toute affaire ressuscitée  
par les circonstances

Turent présent M. Alfred  
Lemmeries Maire M. les  
conseillers Oliva Dugré les seuls  
deux conseillers formant le pas-  
teurum de la dite assemblée

Il est proposé par Alfred  
Oliva Dugré d'ajouter l'assem-  
blée le huit du mois d'Octobre  
courant à huit heures du  
matin

Alfred Lemmeries maire

D. Biron Secrétaire

Province de Québec

Municipalité de 8 Oct - 1906  
Pointe du Lac

A une assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique qui ordinai des séances le huit du mois d'Octobre mil neuf cent six à huit heures du matin tel que suivant à la saison des élections dernières qui n'a pas eu lieu faute de quorum cette assemblée a été annulée à la porte de l'Eglise le sept du mois courant annoncée par le dit avis une assemblée du conseiller municipal pour la vente des routes et autres affaires reçues par les circonscriptions

Tirent présent M. M. les conseillers Napoléon Duval, Emile Garneau, Théodore Berthiaume et Oliva Dugré lesquels quatre conseiller formeront le quatuor de la dite assemblée

M. Alfred Lévesque Maire étant absent pour cause légitime il est proposé par Napoléon Duval secondé par Emile Garneau de nommer M. Oliva Dugré président pour présider la dite assemblée

il est proposé par Emile Gareau secondé par Theodore Berthoume et résolu au  
de vendre les routes sur l'ordre des inspecteurs de voirie de chaque arrondissement —

sur l'ordre de Comille Bauassa  
nos petits demandent à faire vendre la traverse au plus bas  
et dernier encherisseur —  
Adjugé à Comille Bauassa pour  
le montant de Escarante - cinq  
piastres au plus bas étant le  
plus bas et dernier encherisseur

il est proposé par Theodore Berthoume secondé par Emile Gareau d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de décembre  
à sept heures du soir

J. J. L'Ingrig  
Président  
A. Brouard Sec. Trés

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 3 Décembre 1906

A une Assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lein ordinair des séances le trois du mois de Décembre mil neuf cent six a sept heures du soir tel que appuie à la dernière séance du d'Octobre dernier furent présent Monsieur Alfred Lévesque Marie M. M. les conseillers Napoléon Duval Adolphe Montour Clava Dugré et Émile Gosselin lesquels cinq conseillers forment le Bureau de la date Assemblée

il est proposé par Napoléon Duval secondé par Adolphe Montour et résolu unaniment de nommer Clava Dugré président pour présider l'assemblée de l'élection des conseillers du mois de Janvier prochain

il est proposé par Adolphe Montour secondé par Émile Gosselin et résolu de nommer Édouard Crête fils d'Alphonse inspecteur de voie pour remplacer Gédéon Lévesque dans l'arrondissement des Petites-Terres

il est proposé par Napoleon  
Duval secondé par Adolphe Montar  
et résolu unanimement de demander  
à M<sup>r</sup> L. F. Fiset député du  
comté de St Maurice de vouloir  
bien donner tout son appui aux  
députés de St Jean d'Urberville et de  
Chambly pour forcer le Gouverneur  
provincial à décharger  
notre paroisse des rentes seigneuriales.

il est proposé par Napoleon  
secondé par Alphonse Degré Dapourie  
l'assemblée aux premiers lundi  
du mois de mars à dix heures  
du matin  
Alfred Lemmerise Maire.

A. Brode Sec-Tres.

Gouverne de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac 14 Janvier 1907

A une assemblée des électeurs mu-  
nicipaux de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des samedis  
le quatorze du mois de Janvier  
mil neuf cent sept à dix heures  
du matin tel que annoncée  
par un avis public daté du  
six de Janvier courant après  
avoir été lu et affiché suivront  
la loi annoncée par le dit  
avis une assemblée des électeurs  
municipaux pour l'élection de  
deux conseillers en remplacement  
de Adolphe Montaur et de  
Napoleon Duval sortant de  
charge et dont le terme d'office  
étoit expiré

Monsieur Oliva Dugré ayant été  
dument nommé président de  
l'assemblée de l'élection par une  
résolution en date du trois décembre  
dernier est présent et requiert  
les électeurs présents de faire  
le choix de deux conseillers en  
remplacement de Adolphe  
Montaur et de Napoleon  
Duval sortant de charge.

il est proposé par Félix Chevalier  
secondé par Cornille Barnassa de nommer  
Cyrille Ronette conseiller pour rem-  
placer Adolphe Montour

il est proposé par Alfred Lesmeur  
secondé par Joseph Bettez de  
nommer Adolphe Guilletet H.  
pour remplacer Adolphe Montour

il est proposé par Joseph  
Bettez secondé par Alfred Lesmeur  
de nommer Adolphe Dufresne  
pour remplacer Napoléon Duvall

il est proposé par Félix  
Chevalier secondé par George  
Senneville de nommer Euchaire  
Brun pour remplacer Napoléon-  
Duvall

Monsieur Alfred Lesmeur fait  
objection que tout électeur habile à  
prendre part à l'élection doit avoir  
passé ces étapes scolaire et Municipal

Advenant qu'il soit écoulé un  
heures depuis que l'assemblée a été  
ouverte Monsieur le président  
proclame Oliva Bugey proclame  
Monsieur Adolphe Guillet H.  
et Adolphe Dufresne - élus  
conseiller deux candidat a été  
proposé pour chene arron-  
dissement mais après objection  
faite par Alfred Lessmeries  
sur la qualification des électeur  
Monsieur le président -  
retire les deux candidats  
n'ayant pas <sup>les</sup> qualité requise

J. J. Hugot Prés.  
A. Besier Sec. Trs.

207

Province de Québec  
Municipalité de Pointe du Lac 21 Janvier 1907

A une session spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac, tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le vingt-et-un du mois de Janvier courant à dix heures du matin tel que annoncé par un avis public daté du Quatorze courant annonçant par le dit avis avis une assemblée des membres du Conseil de la dite paroisse de la Pointe du Lac pour l'élection du Maire étant présent M. M. les conseillers Alfred Lesmères Oliva Dugay Morris Baldeau Emile Lassonde Adolphe Guérard Adolphe Dufresne lesquels six conseillers formant le Bureau de la dite assemblée.

Je Adolphe Dufresne et Adolphe Guérard ayant été dûment nommé conseillers de cette municipalité fais serment chacun pour lui-même que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité assuré que Dieu me soit en aide assenante devant moi à la Pointe du Lac ce Vendredi Jours de Janvier mil neuf cent sept { Ad. Guérard { Ad. Dufresne

A. Person Sec. Tres -

il est proposé par Alfred Lemire  
secondé par Emile Garneau de nommer  
de nommer <sup>Jas.</sup> Oliva Dugré maire de  
la municipalité de la paroisse  
de la Tante du Lac

Je Oliva Dugré - ayant été dument  
nommer maire de la municipalité de  
la paroisse de la Tante du Lac  
fais serment que je remplirai bien  
et fidèlement les devoirs de ma  
charge au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité Amis que Dieu  
me soit en aide -  
Assurément devoit moi à }  
la Tante du Lac ce 21<sup>me</sup> }  
jour du mois de janvier }  
mil neuf cent sept }

A. Brun de Tres J. O. Dugré Tré.

il est proposé par Adolphe  
Guilbert secondé par Adolphe  
Dugré une élection l'assentie

J. O. Dugré Maire  
A. Brun de Tres

Province de Québec

Municipalité de 4 mars 1907  
Pointe du Lac

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 24 du mois de mars mil neuf cent sept à dix heures de l'avant-midi tel que appris à la dernière séance du mois de Décembre dernier

Tirent présent Monsieur Ulysse Bugeé Maire Mr. les conseillers Morris Baldeau Alfred Lévesque Adolphe Dupras et Adolphe Guillet lesquels cinq conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

<sup>t</sup>dans la  
Municipalité  
de la paroisse  
de la Pointe  
du Lac.

il est proposé par Alfred Lévesque  
secondé par Morris Baldeau et résolu  
unanimement de nommer Hippolyte  
Duval inspecteur pour vérifier  
si les paix voulent la présentation  
tel que voulue par le règlement passé  
en date du dix neut Juillet 1906

il est proposé par Adolphe Dupras  
secondé par Adolphe Guillet de  
nommer le Rev. Jas. Corson Pre curé  
de la paroisse de la Sainte-Croix  
et Louis Paray Médecin de la  
paroisse auditeur de la paroisse  
de la paroisse de la Pointe du Lac

du conseil  
de comté

il est proposé par Alfred Lemire,  
secondé par Moïse Baldus et  
résolu unanimement d'autoriser  
le Maire Monsieur Oliva Dugré  
le montant de quarante cinq à  
quarantes pour le paiement de la  
traversée de Pointe du Lac à  
Violette pour payer le constructeur  
Camille Bausseau.

il est proposé par Adolphe Guillet  
secondé par Adolphe Dufresne  
et résolu unanimement de passer  
un règlement pour prohiber la  
vente des denrées alcooliques

### Règlement

Prohibont la vente des denrées alcooliques  
dans la municipalité de la paroisse  
de la Pointe du Lac.

Il est ordonné statué par  
règlement du conseil municipal de  
la paroisse de la Pointe du Lac  
comme suit savoir. Il est nulle  
denrée spirituelle vendue au al-  
coolique et alcoolique ne sera vendue  
dans la paroisse de la Pointe du Lac  
pour l'année commençant le  
premier du mois de Mai mil  
neuf cent sept et ordonnons  
en conséquence à Monsieur le  
percepteur du Recouvrement des échelles  
de maccordé avec la licence pour  
vendre au débit d'autre lieux,

forte venuise et alcoolique et vivante  
dans la dite paroisse de la Pointe du  
Lac sous une autorisation spéciale  
du Conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac

J.O. Dugré Maire  
A. Brown Sec.-Trés.

Il est proposé par Moïse Balduc  
secondé par Adolphe Dufresne et  
résolu unaniment de donner  
un code municipal à Mr. Alfred  
Lesmerises ex-Maire en recon-  
naissance des services rendus à  
notre municipalité

Sur demande de Monsieur Alfred  
Lesmerises conseiller demandant  
d'être décharge de la charge de  
conseiller il est proposé par  
Moïse Balduc secondé par  
Adolphe Guillet et résolu d'accepter  
la resignation de M. Alfred Lesmerises

Il est proposé par Moïse Balduc  
secondé par Adolphe Dufresne et  
résolu unaniment de nommer  
Alvra Girard conseiller conseiller  
pour remplacer Alfred Lesmerises  
sortant de charge

Il est proposé par Adolphe Dufresne  
secondé par Adolphe Guillet d'agréer  
l'assemblée au premier lundi du mois classé  
à sept heures du soir J.O. Dugré Maire A. Brown Sec.-Trés.

11 Mars 1907

Je Oliva Girard ayant étoé dument  
nommé conseiller de la municipalité  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
fais serment que je remplirai bien  
et fidèlement les devoirs de ma  
charge et cela au meilleur de mon  
jugement et de ma capacité  
Ainsi que Dieu me soit en aide  
Asserment devant moi  
A la Pointe du Lac  
ce 11ème jour de  
mois de Mars 1907 { Mme Girard  
A. Baron Seignes

Province de Québec

Municipalité de

Pointe du Lac J. Avril 1907

A une session du Conseil Mu-  
nicipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des séances  
le huit du mois de Avril  
mil neuf cent sept à sept  
heures du soir tel que an-  
noncé par un avis public  
en date du trente et un du  
mois de mars dernier an-  
noncé par le dit avis une  
assemblée du conseil Municipal  
pour la session régulière du  
mois de ~~mars~~ tel que fixée  
à la dernière séance du mois  
de mars dernier et remise  
au huit de ce mois parue en  
le premier lundi du mois de  
~~mars~~ étant fete légale

Tirent présent Monsieur Oliva  
Dugré Maire M. M. les con-  
seillers Moïse Balduc Adolphe  
Dufresne Adolphe Guérard et  
Oliva Grard lessuels cinq  
conseillers formant le Bureau  
de la dite assemblée

Il est proposé par Adolphe  
Dufresne secondé par Moïse  
Balduc d'agréer l'assemblée  
au premier lundi du mois  
de mai à sept heures du  
soir

J. Dugré  
M. Biron

Province de Quebec  
Municipalité de  
Tante du Lac 6 mai 1907

à une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Tante du Lac tenue à la salle publique bien ordinaire des séances le six du mois de mai mil neuf cent sept à sept heures du soir tel que suivre à la dernière séance du mois d'avril dernier.

Tous étaient présents Monsieur Oliva Dugré ~~Félix~~  
M. M. les conseillers Adolphe Dufresne Oliva Léonard Adolphe Berthiaume et Moïse Bolduc ~~Léonard~~ et Adolphe Guérin Lesquels six conseillers formaient le Bureau de la tete assemblée

Il est proposé par Moïse Bolduc secondé par Adolphe Dufresne et résolu unaniment d'autoriser le Secrétaire Trésorier de pagé le montant de cinq piastres à P. J. Touzigny Arscott pour dommages causés à Louis Chevallier des Rivières pour mauvais état des chemins et d'ordonner M<sup>r</sup> Cyrille Rauette inspecteur de voirie pour l'arrondissement du rang deux des Rivières la route Chez Cyrille au aller du village de la Tante du Lac

la votine  
de

de collecter ce montant des contribuables de l'arrondissement sous le plus court délai

il est proposé par Moïse Baldeu  
secondé par Oliva Grond d'ac-  
 cepter les comptes de Oscar  
 Bisson inspecteur de St Charles  
 pour le chemin public chez Ephém.  
 Duplessis — moïse Chamberland 93  
 Ephémire Dupont - 8 T. 83  
 8 T. 98

il est proposé par Adolphe Dufresne  
secondé par Adolphe Berthoumine  
 d'accepter les comptes de Louis  
 Crête inspecteur pour trouver  
 fait dans la côte chez Hubert  
 Tréthier Lévere à Lévernac - 28  
 Charles Mellette 32 Hélaine Dupont  
 .33 Total 93

il est proposé par Adolphe Guillet  
secondé par Oliva Grond d'ac-  
 cepter les comptes de Jeffrie Dupont  
 inspecteur du 5 eme arrond  
 chez Adolphe Duplessis Moïse Sugré 88  
 Moïse Comeau 15 Total 70

il est proposé par Adolphe  
 Guillet secondé par Adolphe  
 Dufresne d'accepter les comptes  
 de Jeffrie Dupont inspecteur  
 pour trouver fait dans la  
 route de Grille Mousillé  
 Moïse Comeau 73 Etelle Deslauriers  
 19 Moïse Sugré 42

il est proposé par Théodore Berthiaume seconde par Oliva Girard d'accepter les comptes de Joseph Laourse inspecteur des finances song Sonie Deslaurier 444

il est proposé par Moïse Baldwin seconde par Adolphe Dufresne d'accepter les comptes de Athanase Houle prospecteur pour le chemin de fer de l'Assomption 4.000

il est proposé par Oliva Girard seconde par Moïse Baldwin d'accepter les comptes de Eugène prospecteur pour la côte chez Oliva Blouin Charles Millet 144 Moïse Dugré 145 = Total 1.89 pour la route Boulette Charles Boulette .27 Moïse Dugré .90 Total 1.17 Service hivernoche 36

il est proposé par Adolphe Guérard seconde par Oliva Girard d'autoriser Oliva Dugré Marie à acheter huit chaises pour l'usage du Conseil municipal —

il est proposé par Moïse Baldwin seconde par Adolphe Guérard d'autoriser l'assemblée au premier lundi des mois de Juin à Sept heures du soir A. Brion des Trés J Q Dugré Marie

Province de Québec,  
Municipalité de  
Pointe du Lac

3 juin 1907

+ régulière

A une session du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des séances le troisième  
jour du mois de juin mil neuf  
cent sept à sept heures du  
soir tel que ajourné à la dernière  
session du mois de mai  
dernier.

Furent présent Monsieur Oliva  
Auger maire M. M. les conseil  
liers Adolphe Dufresne et Oliva Gaud  
lesquels trois conseillers ne formant  
pas le tiers de la date assemblée  
il est proposé par Adolphe  
Dufresne seconde par Oliva  
Gaud et résolu d'ajourner l'assemblée  
au dixième lundi du mois de  
juillet mil neuf cent sept  
à dix heures de l'avant midi.

J. O. Auger Maire  
Oliva Gaud  
Adolphe Dufresne  
P. Bon Sec. Trés.

Rédaction des comptes du Secrétaire -  
Trésorier de la municipalité de la  
paroisse de la Sainte Famille de Lachapelle  
le 30 Juin 1907 —

Recettes	\$	c
Annales Courante	91	82
Taxes spéciales	10.	59
Caisse Annales dernières	28.	91
Arrearages annes dernières	38.	67
	<b>169.99</b>	
Dépenses —		
Payé au Secrétaire Trésorier	35.00	
" Recepteur des renseignements	12.00	
" " un billet —	25.00	
" inspecteurs pour Nouvelles et divers	48.50	
Argent en main	49.49	
Actif	\$	Passif
Arrearages —	67.60	
Caisse	49.49	
Remboursement	22.05	
	<b>139.14</b>	

audité le 3 Juillet 1907 / *[Signature]*

il est proposé par Moïse Balduc  
secondé par Clément Gérard d'accepter  
les comptes du Secrétaire Trésorier  
et de les approuver tel que  
audité J. O. Dugré Maire

Province de Québec  
municipalité de  
Pointe du Lac

8 juillet 1907

A une assemblée du conseil  
municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la  
salle publique ordinaire  
des séances le huit de mois  
du juillet mil neuf cent  
sept à dix heures de l'avant  
midi tel que adjourné à  
la dernière séance du mois  
de juin dernier pour la session  
régulière du mois.

Tenant présent Monsieur Oliva  
Dugré Maire M. M. les conseillers  
Théodore Berthiaume. Oliva Girard. Moïse  
Bolduc. Adalphe Lefebvre. Émile Garneau.  
formant le quorum, mais, ne pouvant siéger  
pour des raisons légitimes. Il est proposé par  
Monsieur Oliva Girard, secondé par Monsieur  
Moïse Bolduc que l'assemblée soit remise  
à lundi soir à sept heures, le quinze du mois  
courant.

J. O. Dugré Maire  
P. Bureau Sec. Taxe

Province de Québec  
Municipalité de

Pointe du Lac

15 Juillet 1907

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique bien ordinaire des séances le 24 juillet de l'année mil neuf cent sept à sept heures du soir tel que suivie à la dernière séance du mois de Juillet dernier et après avoir été annoncée par un avis public annoncé par le dit conseil une assemblée du conseil municipal pour la rédaction des comptes des Secrétaires Trésorier pour reviser le rôle d'évaluation et prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances

Furent présent Monsieur Oliva Dugéé Maire M. M. les conseillers Adolphe Dufresne Adolphe Guillebert Théodore Berthiaume et Moïse Bédard et Oliva Grand lesquels six conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

Je Moïse Tôthier Edmond Brion  
 Et Joseph Bussion ayant été  
 demandé nommer l'estimable  
 de la paroisse de la Tante  
 du Lac fais serment que si  
 remplirai bien et fidèlement  
 les devoirs de ma charge Et  
 cela au meilleur de mon  
 jugement et de ma capacité  
 ainsi que Dieu me soit en  
 aide

Assermenté devant } Joseph Bussion  
 moi à la Tante du } Moïse Tôthier  
 Lac ce vingt et un jour }  
 du mois de Juillet } Edmond Brion  
 mil neuf cent sept. }  
 A. Brion Secrétaire

il est proposé par Adolphe  
 Dupuis seconde par Adolphe Guillet  
 et résolu d'accepter les amendements  
 fait au rôle d'évaluation le Jeudi  
 Juillet 1907 —

il est proposé par Moïse Balduc  
 seconde par Cléva Guind et résolu  
 unanimement de fixer le taux de  
 quatre centimes dans le cent piastres  
 pour subvenir au soutien du  
 conseil municipal —

il est proposé par Adolphe Berthiaume secondé par Moïse Balduc et résolu unanimement d'accepter les comptes ci-après mentionnés = \$5.63<sup>x</sup> le compte de Euchariste crête dans le chemin d'Emile Dupont .63 - compte de Téléphone Tréchette inspecteur pour travaux fait dans la route de l'acadie pour Augustin Vincent -.70  
 Compte de Athanase Houle inspecteur pour travaux fait dans la côte de Clotilde Deslauriers pour Denis Moreau et Alfred Failli .93  
 Restant \$7.87

il est proposé par Moïse Balduc secondé par Théodore Berthiaume de nommer Cliva Blouin inspecteur de voirie pour le Extrême rang en remplacement de Eugène Létourneau

il est proposé par Moïse Balduc secondé par Adolphe Dufresne et résolu d'affirmer l'Assemblée au premier lundi du mois de septembre à sept heures du soir —

J O Lugr' Maire  
 A. Bon Sec-Tres

Province de Québec  
Municipalité de

Pointe du Lac 3 Sept 1907

A une session du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trois de septembre mil neuf cent sept et une ajournée à la dernière séance du mois de douze dernier pour le premier lundi du mois de septembre pour la session régulière du mois et qui a été renouvelée le mardi le jour suivant du jour non justifiée et qui a été annoncée à la porte de l'église annonçant par le dit avis que l'assemblée serait renouvelée au mardi deuxièmement —

Tirent présent Mr Oliva Dugré  
mairie M. les conseillers --  
Adolphe Superville et Oliva Guérard  
lesquels trois conseiller me for-  
ment pas le envoi de la  
dite assemblée —

il est proposé par Oliva  
Guérard seconde par Adolphe  
Superville et résolu d'ajourner  
l'assemblée au premier lundi  
du mois d'octobre à neuf  
heures du matin

J. L. Dugré Maire  
A. Besois. Sec. Fin

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 7 Oct. 1907

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique bien ordinaire des séances le septembre mois de octobre mil neuf cent sept à huit heures du matin tel que suivant a la dernière séance du mois de septembre dernier et annoncé par un avis public en date du six courant annoncent par le dit avis une assemblée pour la pointe des routes publiques la révision des listes électorales honoreable le rôle de perception et prendre en considération toute affaire régies par les circonstances —  
Furent présent M. Oliva Dugay Maire M. M. les conseillers Adalphe Dufresne Adolphe Guillet et Oliva Girard lesquels trois conseillers formant le Bureau de la dite assemblée —

Sur demande de Cornille Bauassa inspecteur de voirie demandant à faire pointe la traverse de Pointe du Lac à tricots au plus bas et dernier inchier sous adjugé à Cornille Bauassa pour la somme

de Marante cinq piastres

Sur demande de Euchariste Crête  
nos peitens de voire pour les petites  
demandant à faire vont la  
côte chez Hubert Trothier les deux  
embranchement du côté nord au  
plus bas et dernier embranchement  
Adjugé à Olivier Crête Cie pour  
la somme de treize piastres

il est proposé <sup>par</sup> Adalphe Dufresne  
secondé par Oliva Guindé et  
résolu unanimement d'assumer  
le rôle de perception - tel que fait  
par le secrétaire

il est proposé par Oliva Guindé  
secondé par Adalphe Guillet de  
nommer Oliva Sagré maire  
de s'entendre avec l'avocat Beaudry  
au nom de Duplessis pour faire paix  
Augustin Vincent ces taxes ~~sont~~  
et municipale.

il est proposé par Adalphe  
Dufresne secondé par Oliva  
Guindé d'accepter le comptes  
de P. R. Dupont 3 Rueveins pour  
Blanc neau - 2.25°

ou autres  
au chouf de  
Oliva Sagré  
maire

il est proposé par Adolphe  
Gullerot secondé par Oliva  
Guind et résolu d'agréer la  
séance au premier lundi  
du mois de Novembre —  
à huit heures du matin —

J.O Lugré Maire  
A. Biron Sec. Trés

Province de Québec  
Municipalité de  
Poncte du Lac 4 Novembre 1907

A une assemblée du Conseil  
Municipal de la paroisse de la  
Poncte du Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des séances  
tel que désigné à la dernière  
séance du mois de Octobre mil  
neuf cent sept à huit heures  
du matin pour la session  
régulière du mois de Novembre  
Turent présent M. M. les conseillers  
Adolphe Gullerot Oliva Guind  
Adolphe Baffresne et Thodore  
Berthiaume lesquels Eustache con-  
sultés forment le Bureau de  
la dite assemblée

Le maire étant absent il  
est proposé par Adolphe Baffresne  
secondé par Thodore Berthiaume  
et résolu unaniment de  
nommer Oliva Guind Guind

président de l'assemblée

il est proposé par Théodore Berthiaume seconde par Adolphe Guillet et résolu d'ajourne l'assemblée au premier lundi du mois de Décembre à sept heures du soir MRO G. WARD President  
R. Biron Sec.-Trés

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 2 Decembre 1907

A une session régulière du mois de novembre du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique en ordinaire des séances le deux du mois de Novembre mil neuf cent sept - à sept heures du soir tel que adjoint à la dernière séance du mois de Décembre - pour élire un président pour l'assemblée de l'élection du mois de Janvier prochain  
Turent présents Messieurs Oliva Deguire Marie M. M. les conseillers Adolphe Guillet Adolphe Desrosiers et Oliva Léonard lesquels émirent conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

il est proposé par Adolphe Guillet  
secondé par Oliva Girard et résolu  
unaniment de nommer Oliva  
Dugai Maire pour présider l'assemblée  
de l'élection du mois de Janvier  
prochain —

il est proposé par Adolphe Duprasne  
secondé par Oliva Girard et résolu  
de nommer Pierre Cormier inspecteur  
du Suprême rang en remplacement  
de Joseph Lécourse qui a laissé  
la paroisse

il est proposé par Oliva Girard  
secondé par Adolphe Duprasne et  
résolu d'accepter les comptes de Louis  
Crote inspecteur de voirie du deuxième  
Rang des petites terres pour trouvouy  
faire dans le chemin de Gedon Cormier  
deux piastres et cinqante centimes (\$2.50)  
et Hélène Dupont Honoré trouvouy  
fait dans son chemin deux piastres  
et cinquante centimes (\$2.50) et de lui  
payer le montant de - 5.00 et de faire  
remboursé\* par les propriétaires de ce  
terres à faire ces travaux —

le montant —

il est proposé par Oliva Guind  
secondé par Adolphe Dufresne de-  
cester une redevance présentée par  
Adolphe Guillet et Alfred Guillet  
demandant de l'aide dans le chemin  
public appeler communément route  
L'herbache pour être délibérée à la  
session du mois de ~~janvier~~ -  
Février prochain -

il est proposé par Oliva  
Guind secondé par Adolphe Dufresne  
et résolu d'ajourner l'assemblée  
au premier lundi de Février  
mil neuf cent sept - à huit  
heures du matin

JQ Dugré Maire  
A. Brisson Sec. Trés -

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 13 Janvier 1908

A une Assemblée des électeurs mu-  
nicipaux de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à Salle  
publique lieu ordinaire des séances  
le treizième jour du mois de  
Janvier mil neuf cent huit à  
dix heures du matin tel que  
annoncé par un avis public daté  
du six novembre après avoir  
été affiché à la porte de l'Église  
et le deux dimanche constitutif  
annoncé par le dit avis  
une assemblée des électeurs mu-  
nicipaux pour l'élection de trois  
conseillers en remplacement de  
Oliva Girard, Morris Baldeau  
et Emile Gascou ~~sont tout~~  
~~de charge et dont le terme d'affir~~  
~~étant expirés~~

Monsieur Oliva Girard ayant été  
dûment nommé président de  
l'assemblée de l'élection par une  
résolution du Conseil en date  
du deux décembre dernier -  
est présent et reçoit les électeurs  
présent de trois conseillers en  
remplacement de Oliva Girard,  
Morris Baldeau et Emile Gascou

il est proposé par Alfred Lesmerises secondé par Adolphe Guillet de nommer Oliva Guérard conseiller qu'il soit remplacé par lui-même —

il est proposé par Joseph Belly secondé par Alfred Lesmerises de nommer Nazaire Blais pour remplacer Morse Bolduc sortant de charge

il est proposé par Emile Garneau secondé par Joseph Belly de nommer Adrien Houle pour remplacer Emile Garneau

Advenant qu'il s'est écoulé un  
heure depuis l'ouverture de l'assemblée  
je Cliva Dugay Président de l'élection  
je proclame M. M. Oliva Guérard  
Nazaire Blais et Adrien Houle  
conseillers.

Et je revois les membres de ce  
Conseil en session spéciale qui  
aura lieu le vingt-sept du  
mois de Janvier courant à dix  
heures du matin pour l'élection  
du maire —

J. O. Dugay Maire  
A. Biron Sec. Trés

Janvier

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 2<sup>e</sup> Janvier 1908

Par l'intermédiaire du maire  
A une assemblée du conseil mu-  
nicipal de la paroisse de la Pointe  
tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des séances le vingtème  
janvier du mois de janvier courant  
tel que annoncé par un avis  
public en date du treizième courant  
après avoir été lu et affiché  
suivant la loi annoncée par  
le dit avis une assemblée des  
membres du conseil de la munici-  
palité de la paroisse de la Pointe du  
Lac à dix heures de l'avant midi  
furent présent M. M. les  
conseillers Clément Dugay Adolphe  
Gauthier Adolphe Dupuis et Oliva  
Girard et Nazarie Blais et Adrien  
Houle lesquels six conseillers for-  
meront le conseil de la dite  
assemblée

Je Adrien Houle Oliva Girard  
et Nazarie Blais ayant été  
dument nommés conseil fait  
serment que je remplirai bien  
et fidèlement les devoirs ma  
charge et cela au meilleur de  
mon jugement et de ma capa-  
cité Aussi que Dieu me  
sort en aide - E. H. Blais  
Asserment déposé devant moi à  
la Pointe du Lac ce 20<sup>e</sup> Janvier  
du mois de Janvier mil neuf  
cent huitième

Olson Houle  
M. W. H. W.

il est proposé par Oliva  
 Guindé secondé par Adolphe Dufresne  
 et reçus unanimement de  
 nommer Oliva Dugré Maire  
 de la paroisse de la Dame du  
 Lac pour la présente année  
 ?

Je Oliva Dugré ayant été demandé  
 nommer maire de la paroisse  
 de la Dame du Lac faiblement  
 que je remplirai bien et fidèle-  
 ment les devoirs de ma  
 charge et cela aux meilleurs de  
 mon jugement et de ma capa-  
 cité. Aussi que Dieu me soit  
 en aide.

Assentement devant moi }  
 à la Dame du Lac ce  
 vingt une jour du mois  
 de Janvier 1808 }

R. Biron Sec-Tas

J. Dugré  
 Maire

il est proposé par Adolphe  
 Guindé secondé par Adrien Houle  
 d'ajourner l'assamblee —

J. Dugré Maire

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 3 Février 1908

A une assemblée régulière du Con-  
seil municipal de la paroisse de  
la Pointe du Lac tenue à la  
salle publique levée ordinaire des  
seances le trois du mois de  
Février mil neuf cent huit  
à dix heures du matin tel que  
l'annexe à la dernière séance  
régulière du mois de décembre  
dernier pour prendre en consi-  
deration toute affaire réservée  
par les circonstances.

Tirent présent M. Oliva Dugré  
Maire M. M. les conseillers  
Adrien Houle Adolphe Béginne  
Adolphe Guillet Maguire Blais  
et Adolphe Oliva Gérard les-  
quelz six conseillers formant  
un Comité de la dite assemblée

il est proposé par Oliva Gérard  
secondé par Adolphe Guillet et  
résolu d'accepter les comptes présenté  
par Comité Comptable pour  
travaux fait dans le chemin de  
Gédron Laroche - 2.25 Hilaire Dupont  
Honore - 1.40 Michel Gidet 2.25 Oliva  
Commande .65 Mont - 6.55

il est proposé par Adolphe  
Guillet secondé par Oliva Guillet  
d'autoriser le secrétaire de cette don-  
ner avis aux administrateurs aux  
personnes qui en tête envers la  
corporation municipale de cette paroisse  
de payer ces comptes d'ici à trente  
jours --

il est proposé par Adolphe  
Dufresne secondé par Adolphe  
Guillet et résolu d'agréer  
l'assemblée au premier lundi  
du mois de mars - à huit  
heures du matin

J.P Dugré (Maire)

P. Biron Secrétaire

Province de Québec  
Municipalité de Ponte du Lac 2 mars 1908

A une session régulière du mois de mars tenue à la salle publique lein ordinaire des séances le deux de mois de mars mil neuf cent huit à huit heures du matin tel que convenu à la dernière séance régulière du mois de Février dernier à cette assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac les conseillers procéderont aux renouvellement des affaires de la voix et prendre en considération toute affaire réunie par les circonstances.

Tirent présent Monseigneur Oliva Dugré Marie M. M. les conseillers Adrien Houle Adolphe Guillet Oliva Gérard et Adolphe Dauphin Lesquels enig conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

il est proposé Adrien Houle secondé par Adolphe Guillet et résolu unanimement de faire les nominations des affaires de voix de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac.

Pour le Grand chemin dans le  
haut de la paroisse depuis la  
terre de Joseph Obrien jusqu'au  
pont du Moulin l'inspecteur  
nommé est Philippe Sugrue

Le Grand chemin depuis le pont  
du moulin jusqu'en la route de  
Cyrille Route l'inspecteur de voie  
nommé est - Théophile Heroux

Le Grand chemin depuis la ligne  
de la Bonlieu jusqu'en chez Cyrille  
Rouette y compris la route jusqu'  
au long des Alaris le deuxième  
rang et de plus le pont de la  
route Limerroche l'inspecteur nommé  
est Adelard Montour

Les petites terres au deuxième rang  
depuis l'école nos jusqu'au pont  
Limerroche et de là jusqu'en  
l'extrême du deuxième rang l'ins-  
pecteur de voie nommé est -  
Philippe Biorn

La continuation des Petites terre  
au troisième rang depuis la terre de  
Oliva Côte inclusivement jusqu'à  
la ligne de Ste Marguerite l'inspec-  
teur de voie nommé est -

~~Joseph Lévesque~~ Moïse Dupont dit  
Le Seigneur rang depuis le pont chez  
Hubert Trotier jusqu'en la quatrième rang  
y compris Elzeciel Dupont Honore  
l'inspecteur de voie nommé est  
Albert Blouin

La concession St Charles depuis le Grand chemin y compris les deux embranchements à son départ jusqu'au chez zephirin Dupont exclusivement l'inspecteur de voirie nommé est Leger Tournier

La continuation du rong si Charles depuis chez zephirin Dupont exclusivement jusqu'à la profondeur du 5eme rong y compris la route appelé communément la route chez Cyrille Monville et le pont chez Adolphe Despres l'inspecteur de voirie nommé est Jaurin Pite

Tout le sixième rong y compris la route l'inspecteur de voirie nommé est Comette Biron

Le septième rong depuis l'extrême sud Ouest du dit septième rong jusqu'à la terre de James Gauthier inclusivement l'inspecteur de voirie nommé est Oliva Dugé fils isai

Le septième rong depuis l'extrême Nord-Est du dit septième rong jusqu'à la terre de James Gauthier exclusivement l'inspecteur de voirie nommé est Joseph Benoit

La route de l'Acadie depuis le Grand chemin jusqu'à la ligne d'Amachebo

pour le deuxième rang de l'acadie  
l'inspecteur nommé est Omer Houle

<sup>de voiri</sup>  
La concession St Nicolas depuis  
chez Augustin Vincent jusqu'à  
l'estranterie du rang St Nicolas  
l'inspecteur nommé est Joseph Belie

Depuis la route de St Nicolas  
jusqua la ligne d'ymache  
par le troisième rang y compris  
la route - l'inspecteur de voiri  
nommé est Gédron Vincent

Le Village de Garneau depuis  
la route de l'acadie jusqu'à la  
concession St Charles l'inspecteur  
de voiri nommé est Edmond Gauthier

La traverse de la Pointe du Lac  
à Vécole l'inspecteur de voiri  
nommé est Camille Bourassa

Les Estimatrices nommées pour  
faire le rôle dévolution de la mun-  
icipalité de la paroisse de la Pointe  
du Lac → Philippe Garneau

Les estimatrices nommées sont faire Duglé  
Hélène Dupont

Les inspecteurs Agraires { Adolphe Beithem  
nommés sont Hélène Dupont  
Suzie Larivière

Les Gardiens de chênes  
nommés sont -

{ Omerine Dupont  
Annie Charest  
Cyrille Blais  
Anna Guillet

Les Auditores de comptes nommés  
pour auditer les livres de la  
Municipalité de la paroisse de la  
Pointe du Lac les Auditores nommés  
sont - Louis Dorion M. D -  
Leonard Houle -

Depuis le pont du moulin y compris  
le Village l'inspecteur de voie  
nommé est - Adel Dufresne -

Il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Oliva Girard résolu  
unaniment de donner avis aux  
officiers de voie de leurs nominations  
et de se présenter à la première  
assemblée du mois d'avril pour  
préter leurs serments d'officier avant  
d'entrer en fonction

Il est proposé par Oliva Girard  
secondé par Adolphe Dufresne et résolu  
unaniment de faire les même  
division d'arrondissement de  
rotabon sur les listes électorales  
que celles faites sur les listes  
de l'année dernière

Sur réclamation de Cornille Bau-  
rossa entrepreneur de la troupe  
de Pointe du Lac à Viateur la  
somme allouée à Cornille Baussoa a  
est de Quarante-cinq piastres  
il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Oliva Girard et résolu  
d'autoriser M<sup>r</sup> Oliva-Dugue Maire  
de retrouver le montant de Quarante

cinq pastres du conseil de comté  
pour le paiement de la dite trouvaise

il est proposé par Adolphe Dubreuil  
secondé par Adrien Houle et résolu -  
unaniment de passer un règlement  
pour prohiber la vente des liqueurs  
environnantes

### Règlement

Prohibent la vente des liqueurs  
environnantes dans la municipalité  
de la paroisse de la Pointe du Lac

Il est ordonné statué par  
règlement du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
comme suit Savoir

Que nulle liqueur spiritueuse, vinale  
et alcoolique et environante ne sera  
vendue dans la paroisse de la Pointe  
du Lac pour l'annee commençant  
le premier du mois de mai dix-neuf  
cent huit et ordonneras en conseil

Envoi à Monsieur le Recepteur  
du Régime des Finances de  
n'accorder aucune licence pour  
vendre et débiter aucune liqueur  
spiritueuse, vinale ou alcoolique  
et environante dans la dite paroisse  
de la Pointe du Lac sans une  
autorisation spéciale du Conseil  
Municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac

il est proposé par Adolphe Guillet secondé par Adrien Houle d'accepter les comptes présentés par Lachapelle Cet inspecteur 50\$ pour trouver fait dans le chemin de Hélène Dupont 0\$. 50 centimes Michel idem et 26 centimes pour Oliva Command Total = 87.25

il est proposé par Adrien Houle secondé par Adolphe Guillet et résolu d'allouer aux Estimateurs qui devra faire le rôle d'évaluation le montant de vingt-cinq <sup>centimes</sup> à chaque Estimateur et leurs secouris pour chaque repas qui sera pris dans le temps qui prendront à faire le rôle d'évaluation et une piastre par jours pour la voiture pour transporter les Estimateurs et à l'avenir il sera alloué aux Maris de cette paroisse une piastre pour chaque voyage fait au conseil de comté —

il est proposé par Adolphe Dupuis et secondé par Oliva Gérard d'affamer l'assemblée au premier lundi du mois d'avril à huit heures des matin

J O Degré Maire

Province de Québec  
municipalité de  
Pointe du Lac

5 avril 1908

A une session régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac-Tenue à la salle publique  
hier midi ordinaire des séances le six  
du mois d'avril mil neuf cent  
huit à huit heures de l'après  
midi tel que assuré à la  
dernière séance du mois de  
mars dernier pour prendre  
en considération toute affaire  
regardant par les circonstances.  
Furent présent Monsieur Oliva  
Marie M. M. les conseillers  
Nazaire Blais Adrien Houle  
Oliva Gerold Adolphe Guillet  
et Adolphe Dufresne lesquels  
six conseillers formant le  
Gouvernement de la date assurée

il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Adolphe Guillet et  
résolu unanimement de donner  
à Adolphe Barron et Athanase Bienc  
terrain appelle le coteau Solle -  
rest-a-dire à partir de la ligne  
de Desiré Côté pour un aperçut  
de longe sur le chemin public  
et finir aux bout des emplacements  
et les demanderont sangage a en-  
tretenir le chemin public vers-a-  
vis ce terrain et le conseil  
municipal de cette municipalité  
exemptera les demandeurs de ce  
terroir pour faire une industrie

de tout taxes statueront - pour un temps de dix ans à l'avenir

il est proposé par Oliva Grand  
secondé par Adolphe Dufresne et  
résolu de nommer Moïse Dupont  
fils de Elzéard Dupont Honore  
inspecteur de voirie pour le septième  
roug depuis l'extreme nord-est  
jusqua la terre de James Gauthier  
et classement.

il est proposé par Adolphe Lebel  
secondé par Oliva Grand et résolu  
de nommer Ayeva Tagin inspecteur  
de voiri pour le Grand Chemin depuis  
le pont du moulin jusqu'a la route  
chez Grille Rauette

il est proposé par Frédéric Blais  
secondé par Adolphe Dufresne et  
résolu de donner un terrain ap-  
partenant à Paul Boisvert et  
qui se trouve au frais du conseil  
à monsieur Adrien Houle pour  
subvenir au frais de ce chemin et  
l'en payer les taxes des années  
passé et à venir - et si  
quelqu'un reclame ce terrain il  
devra rembourser à monsieur  
Adrien Houle toute déboursé fait  
par lui

il est proposé par Alvin Guérard  
secondé par Adolphe Dufresne et  
résolu de nommer Hector Buron  
Superintendant spécial pour visiter  
les lieux d'après la révête présente  
par Adolphe Gauthier et Alfred  
Gauthier demandé de l'aide dans les  
travaux à faire dans le chemin  
de la route L'Innernache et de faire  
rapport au conseil municipal  
au premier lundi du mois de Mai  
à l'assemblée régulière du mois —

il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Nazaire Blais et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier  
lundi du mois de mai à sept  
heures du soir —

JL Hugé Maire  
A. Buron Sec-Tres

Province de Québec  
municipalité de  
Pointe du Lac 4 mai 1908

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 4 du mois de mai mil neuf cent huit à sept heures du soir tel que apparu à la dernière séance du mois d'avril dernier pour prendre en considération toute affaire reçue par les concou-  
tance

Tirent présent Monsieur Oliva  
Dugre Maire M. M. les conseillers  
Adolphe Dufresne Nazarie  
Blais Adolphe Guillet adrien  
Houle Oliva Grard et Théodore  
Berthiaume lesquels sept con-  
seillers formaient le Bureau  
de la dite assemblée —

Il est proposé par Adolphe  
Dufresne seconde par Nazarie  
et résolu d'accepter les comptes  
de Jeffrie Dupont inspecteur  
et de faire rembourser ce montant  
par les intérêts de la dite Route

Route Adolphe Duplessis Cyriac Milot  
25 Odilon milot 25 - Route Cyrille  
Maurice Joseph Lacourse 35 Joseph  
Bremois 55 Rémi Rouette 15 Odilon  
milot 19 Cyriac Milot 15 Albert  
Lanthier 40 Émile Deslauriers 20  
~~Accepte les comptes de Euchariste~~

crête inspecteur chemin de front  
 de michel Adel 50 Charles Cormier  
 50 Hélaine Dupont Honoré - 50  
 côte chez Hubert Trudrier severe  
 L'hermine 20 Charles milette. 23  
 Hélaine Dupont Hon. 24  
 Accepte les comptes de Moïse  
 Cormier pour l'entretien de la  
 route du rang 1.00  
 pour Emile Deslauriers pour  
 le chemin de front à Emile Deslauriers  
 Joseph Lacourre 1.18 pour entretien  
 de la route du 5<sup>me</sup> rang pour  
 avoir son chemin de front \$1.50  
 Adilon Milot entretien de la route  
 5<sup>me</sup> rang .16 accepte le compte  
 de Oscar Biron inspecteur  
 \$2.75 pour travaux fait dans le  
 chemin de front de Josephine  
 Dupont Accepte les compte de  
 Oliva Blouin inspecteur Charles  
 Milette pour la route et côte Moïse  
 Dupont - .84 Moïse Dugré route  
 et côte chez moïse Dupont - 3.36  
 Théophile Heroux route et côte  
 chez moïse Dupont .56

il est proposé par Oliva Grond  
 seconde par Théodore Berthiaume  
 et résolu unanimement d'ac-  
 cepter le rapport fait par  
 Hector Biron siéntendant  
 spacie après avoir visiter les  
 lieux en rapport avec une  
 requête présente par Adolphe  
 Guillet demand de l'aide

Adolphe -

Dans son chemin appeler communement  
Route de Linneische - d'après le rapport  
du Siéntendant M<sup>r</sup> Adolphe Guillet  
occupe un terrain de huit arpents -  
et - cinq - parche Monsieur Alfred  
Guillet possède <sup>un peu plus</sup> 25' 75' alors -  
il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Théodore Berthiaume  
et résolu unanimement de diviser  
ce chemin d'après l'élongue du  
terrain - cest - à - dire Monsieur  
Guillet devra faire un - arpents  
et Guart - et Alfred Guillet -  
fera - environ quatre arpents -  
et les membres du conseil sont  
unaniment de nommer Monsieur  
Trefle Dupont pour diviser les  
travaux que cest deux intéressés  
ont dans ce chemin

qui se trouve  
entre - "

Monsieur Trefle Dupont inspecteur  
agricole fait rapport que si à visiter  
le cours d'eau Monsieur Dupont Gob.  
et Damase Dival - conduisant  
au flume - d'après le rapport des  
dit inspecteur agricole Monsieur  
Moise Dupont égoutte son terrain  
dans ce cours d'eau - Tel qu'il  
apparait dans le procès verbal  
le conseil autorise l'inspecteur  
agricole de notifier notifier les  
intéressés et sur refus l'inspecteur  
agricole les fera faire et le coût de  
ces travaux sera payé par les  
personnes en défaut

il est proposé par Maguire Blais  
secondé par Oliva Girard d'ajourer  
l'assemblée au premier lundi du  
mois de Juin 1908 à sept heures  
du soir —

J. O. Dugré Maire  
A. Beron Sec. Trés

Province de Québec  
Municipalité de 15 Juin 1908  
Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique le mardi ordi-  
naire des séances le 24 Juin du mois  
de Juin mil neuf cent huit à  
sept heures du soir pour prendre  
en considération toute affaire  
reçue par les circonstances  
Tirent présent Monsieur Oliva  
Dugré Maire M. M., les conseillers  
Adolphe Guillet, Maguire Blais  
Adolphe Dufresne et Adrien Houle  
Lesdits cinq conseillers formant  
le Bureau de la dite assemblée

il est proposé par Adolphe Guillet  
secondé par Maguire Blais et  
résolu d'accepter les comptes de  
Eugène Rivard inspecteur des  
Septième rang pour travail fait  
dans la route Septième rang  
\$ 5.88

il est proposé par Nazaire Blais  
secondé par Adolphe Guillet  
et résolu d'accepter les comptes  
de Philippe Dugré et Joseph Lassonde  
Tour tronçons fait au pont du  
Moulin le montant - de 3.50

il est proposé par Adrien  
Houle secondé par Adolphe  
Dufresne et résolu de nommer  
Adolphe Guillet Hubert pour  
faire la division du chemin  
de front de Sylva Témin et  
de Grise Rouette pour leurs  
dommages chacun leurs parts de  
chemin de front à entretien

il est proposé par Nazaire  
Blais secondé par Adolphe  
Guillet et résolu d'ajourner  
l'assemblée au premier lundi  
du mois de juillet à huit  
heures du matin -

J.C. Dugré Maire  
A. Berion Sec-Tres

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

6 juillet 1908

A une session du conseil mu-  
nicipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des se-  
ances le six du mois de juillet  
courant à huit heures du  
matin tel que l'assemblée a la  
dernière séance du mois de  
juin dernier pour la session  
régulière du mois  
Tirent présent Monsieur  
Alvra Bugre Marie Mr les  
conseillers

Réddition des Secrétaire Trésorier  
de des Conseils Municipaux de la  
paroisse de la Fontaine du Lac  
finissant le 30 Juin 1908

Recette

Arme Courante	89. 31
Taxes spéciale -	16. 67
Caisse Arme dernière	49. 49
Arrérages arme dernière	29. 28
	<u>184.75</u>
<u>Argent en main</u>	

Dépense -

Payé au Secrétaire	35. 00
Pour trouvage pelle et autre dépense	46. 68
Blanc neuf et entretien de la selle	41. 00
	<u>85.68</u>
<u>Argent en main</u>	<u>89.07</u>
	<u>184.75</u>

Actif

Passif

Arrérages -	68.38	Percepteur des
Caisse argen main	99.07	Revenus
Remboursement	26.92	
	<u>194.37</u>	

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

13 juillet 1908

À une assemblée du Conseil  
municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenu à la  
salle publique ~~vers~~ ordinaire  
des séances le treize du mois  
de juillet à sept heures du soir  
telle que annoncée par un  
avis publié en date du 1<sup>er</sup>  
courtant annonçant par  
le dit avis une assemblée  
pour la reddition des comptes  
du secrétaire et prenche en  
considération toute affaire  
revisé par les circonstances  
<sup>à bugre</sup> furent présent Mr. ~~Adrien~~ <sup>Olivier</sup> ~~Olivier~~  
Adrien M. M. les conseillers  
Napoleon Blais a domicile Houle  
Olivier Grard Théodore Berthiaume  
Adolphe Dufresne et Adolphe  
Lambert lesquels sept ~~les~~  
sept formont le Bureau  
de la dite assemblée -

il est proposé par Adrien  
Houle secondé par Théodore  
Berthiaume et résolu de nommer  
Olivier Grard Président pour  
présider l'assemblée -

il est proposé par Napoleon  
Blais secondé par Adrien Houle  
et résolu de nommer Napoleon  
Buval secrétaire de comptes pour  
rédiger les comptes du secrétaires

il est proposé par Adrien Houle secondé par Magalie Blais et résolu d'accepter les comptes de Joseph Garneau pour travail fait au port du moulin \$9.-25

il est proposé par Adolphe Dufresne secondé par Magalie Blais et résolu d'autoriser le secrétaire de faire une répartition pour retirer le montant de 12.75- des intérêses du port du moulin

il est proposé par Adolphe Guillet et résolu d'accepter les comptes de Denis Trilat Joseph Hélie 90 cts pour retirer de Denis Trilat

Monsieur Adolphe Guillet ayant été nommé pour diviser le chemin de front de Sylvia Tanguy et de Odile et étant adjoint avec l'inspecteur Agricole de l'arrondissement fait rapport que d'après avoir mesurer le dit chemin ils ont trouvés 28 perches et sept pieds et ayant fait la division ils ont donné à Odile Tanguy douze perches de chemin à entretenir du côté nord-est et seize perches et sept pieds à Sylvia Tanguy du côté sud-ouest à l'autre il seront tenus d'entretenir ce chemin ainsi divisé

<sup>7</sup> Adolphe  
Bathienne

il est proposé par Adrien Houle  
 secondé par Adolphe Guillet  
 et résolu d'accepter les comptes  
 de Alphonse Houle - 40 pour  
 cote 8. Deslaurier  
 cote 8. Deslaurier  
 Fredi Baillé - Denis Melot 81.14

il est proposé par Adrien Houle  
 secondé par Magalie Blois et résolu  
 d'accepter les comptes du Secrétaire  
 Trésorier et de ses approuvis tel  
 qu'il apparaît par le résumé prépa-  
 ri par le Secrétaire - Trésorier  
 pour l'année finissant le 30 Juin 1808 —

il est proposé par Adolphe  
 Dufresne secondé par Adrien  
 Houle et résolu d'ajourner  
 l'assemblée au premier  
 lundi du mois d'août à  
 sept heures du soir —

President

Mme Gérard

A. Biron Sec-Tres

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac 3 Août 1908

A une session du Conseil Mu-  
nicipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la Salle pu-  
blique lieu ordinaire des séances  
le trois du mois d'août mil  
neuf cent huit à sept heures  
du soir tel que ci-dessous à  
la dernière séance du mois  
de juillet dernier pour prendre  
en considération toute affaire  
reçue par les circonstances  
Furent présent Monsieur Oliva  
Sugre Maire M. les conseillers  
Adrien Houle Nozaire Blais  
Adolphe Daupraine et Théodore  
Berthiaume les seuls cinq  
conseillers formant le  
Sérum de la dite assemblée

appelé com-  
munément  
réserve-

Sur refus de Augustin Vautour  
de payer des frais de transport  
fait de son chemin de front +  
il est proposé par Adrien  
Houle secondé par Nozaire  
Blais et résolu de demander  
à la cour des conciliateurs de  
régler cette question

Il est proposé par Adolphe  
Daupraine secondé par Théodore  
Berthiaume et résolu de voter le  
montant de ~~deux~~ cent  
cent piastres du rôle d'évaluation  
pour le soutien du Conseil  
Municipal

il est proposé par Adrien Houle secondé par Noémaie Blais et résolu d'après une l'assemblée au premier lundi du mois de septembre à huit heure du matin - le huit du mois de septembre

JL Lavigé Maire

Province de Québec  
municipalité de  
Pointe au Lac 8 Septembre 1908  
à une assemblée du conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la Salle publique  
l'an ordinaire des séances le  
huit du mois de septembre mil  
neuf cent huit tel que suivant  
à la dernière séance du mois  
dernier pour réviser le rôle  
d'évaluation et l'amalgamation du  
dit rôle

Tirent présent Monsieur Oliva  
Lavigé Maire M. M. les conseillers  
Adulphe Supesne Thodore Berthiaume  
Oliva Girard lesquels  
formaient le Bureau de la dite  
assemblée

il est proposé par Adulphe Supesne  
secondé par Thodore Berthiaume et  
résolu unanimement d'amalgamer le  
rôle d'évaluation aux deux amendements  
Adopté —

Pointe du Lac - 7 Août 1808 -

Les présentes sont pour attester  
que M<sup>r</sup> J. Dufre, maire de  
paroisse, représentant le  
conseil municipal, et  
M<sup>r</sup> Augustin Vincent, appeler  
devant moi en conciliation,  
ont composé, ce jour  
étant donné que les titres de  
propriétés de M<sup>r</sup> Vincent, lui  
donnent comme limites au  
nord, les terres de St Nicolas.  
Je conseille au membre  
du conseil municipal de  
ne pas chercher à faire  
considérer comme chemin  
de front le dernier partie  
au nord du chemin qui longe  
la propriété de l<sup>e</sup> Vincent.  
D'ailleurs dans mon opinion  
si Mr Vincent était appeler dans  
ce chemin il faudrait aussi  
appeler Mr Ephrem et Mr Joseph  
Jureau -  
En foi de quoi j'ai signé J Baromme

7.50  
15.00  
5.00  
20.00  
3.00  
50.00

il est proposé par Théodore secondé  
par Adalphe Duprasne et résolu d'a-  
jouter l'assemblée au premier  
lundi du mois d'octobre à huit  
heures du matin

J.O. Dugré Maire

A. Biron Sec. Tres.

Provin de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

5 Octobre 1908

A une assemblée du conseilles  
municipale de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la salle  
publique lieu ordinaire des séances  
le cinq du mois d'octobre à huit  
heures du matin tel que j'aurai  
à la dernière séance du mois  
de septembre dernier —

Tirent présent Monsieur Oliva  
Dugré Maire M. M les con-  
seillers Adalphe Guillet Adrien  
Houle Nazarie Blais et Oliva  
Gérard lesquels cinq conseillers  
formant le Bureau de la dite  
assemblée —

sur l'ordre de Compte Banassa  
inspecteur de voirie de la trouée  
de Pointe du Lac au Néodet au  
plus bas et dernier encherisseur —  
Adjuge à a Compte Banassa pour  
le montant de quatre-vingt dollars

2  
il est proposé par Adolphe Guillet secondé par Adrien Houle de nommer Marie Dupont fée de Elzéard pour remplacer Adrien Blouin qui doit laisser la place

il est proposé par Oleva Guind secondé par Nazarie Blais et résolu d'ajourne l'assentie au trois du mois de novembre 1908 à huit heures du matin

J.O L'Urgé Maire

A. Bonin Secrétaire.

Province de Québec,  
Municipalité de  
Pointe du Lac

3 novembre 1908

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Sainte-Croix tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trois du mois de novembre mil neuf cent huit à huit heures du matin tel que suivant à la dernière séance du mois d'octobre dernier pour prendre en considération toute affaire relevé par les circonstances

Furent présent monseigneur Oliva Dugré Maire M. Mr. les conseillers Nazarie Blais Adalphe Guillet et Oliva & Guillet lesquels cinq conseillers forment le quorum de la dite assemblée —

Il est proposé par Adalphe Dupuis secondé par Nazarie Blais et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de décembre prochain à huit heures du matin

J O Dugré Maire

A - Bonne fin - très,

Projet de loi

Municipalité de Ponte du Lac 7 Décembre 1908

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique leini au -  
dernière des séances le septième  
mois de décembre mil neuf cent  
huit à neuf heures du matin  
telle que suivie à la dernière  
séance du mois de novembre  
dernier

Furent présent M. M. les con-  
seillers Adolphe Dufresne Rozaire  
Blais et Adrien Houle les seuls  
trois conseillers qui formèrent  
pas le Bureau de la dite  
assemblée

Il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Rozaire Blais et  
résolu d'ajourner l'assemblée au  
premier lundi de Février 1909 à  
neuf heures du matin

Conseillers { Rozaire Blais  
Adrien Houle }  
Adolphe Dufresne  
A. Bertrand Sec. Tré

Province de Quebec

Municipalité de Pointe du Lac

11 Janvier 1909

A une assemblée des électeurs Municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le onzième jour du mois de Janvier mil neuf cent neuf à dix heures de l'avant midi tel que annoncé par un avis public daté du Quatre de janvier courant et affiché sur la porte de l'église le même et avoir été le dixième jour du même mois à l'issu du service divin du dimanche annoncé par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la dite paroisse de la Pointe du Lac pour l'élection de deux conseillers en remplacement de Théodore Berthiaume et Oliva Dugré sortant de charge et dont le terme d'affice étant expiré

Le President de l'assemblée de l'élection n'ayant pas été nommé à la dernière séance du conseil de cette paroisse le Secrétaire-Tresorier du dit conseil est présent et est de droit président de l'assemblée et requiert les électeurs présent de faire le choix de deux conseillers en remplacement de Théodore Berthiaume et de Oliva Dugré sortant de charge et dont le terme d'affice étant expiré

il est proposé par Théodore Berthiaume secondé par Adolphe Dufresne de nommer Athanase Houle conseiller pour remplacer Théodore Berthiaume sortant de charge et dont la tenure d'office étant expirée -

il est proposé par Oliva Adolphe Dufresne Guillet secondé par Adrien Houle de nommer Oliva Duguay conseiller en le sort remplacez par lui-même -

Advenant que il s'est écoulé une heure depuis l'ouverture de l'assamble je Athénorius Brisson président de l'élection proclame Monsieur Athanase Houle et Oliva Duguay élus conseillers par acclamation n'ayant pas eu d'opposition et je remercie les membres de ce conseil à se réunir en session spéciale pour l'élection du Maire qui aura le 25 du mois de Janvier courant - à dix heure du matin

A. Brisson Président

Province de Québec

Municipalité de 25 Janvier 1809  
Pointe du Lac

A une assemblée des membres  
du conseil municipal de la  
Pointe du Lac tenue à la salle  
publique le lieu ordinaire des  
séances le vingt-cinq du  
mois de janvier mil neuf  
cent neuf à dix heures du  
matin tel que annoncé par  
un avis public et date des  
dix huit janvier courant  
annoncé par le dit avis  
une assemblée des membres  
du conseil pour l'élection  
des Maîtres pour la présente  
année.

Furent présent M. M. Oliva  
Dugré Athanase Houle Nozairie  
Blais Adrien Houle et Adolphe  
Dupras lesquels cinq conseillers  
formant le quorum de la  
dite assemblée —

Je Athanase Houle et Oliva Dugré  
ayant été devant monsieur le maire  
seul faire devant que je renon-  
cerai bien et fidèlement les  
devoirs de ma charge au meilleur  
de mon jugement et de ma capacité  
ainsi que j'en ai une certaine idée  
assez exacte devant la Pointe du  
Lac le 25 du mois de janvier mil neuf  
cent neuf écrit —

A. Blais

J. O. Dugré  
A. Houle

Il est proposé par Athanase Houle secondé par Nazarie Blais et résolu unaniment de nommer Oliva Dugré Maire pour la présente année

Je Oliva Dugré ayant été demandé mon nom maire de cette municipalité fait serment que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et si cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que dûe me soit demandé

Assermenté devant  
mais à la Fontaine des  
Lac ce 25<sup>e</sup> jour de  
Janvier mil neuf  
cent neuf —

A Bison Sec-Tres —

J.O. Dugré Maire

A Bison Sec-Tres —

Il est proposé par Adrien Houle secondé par Adelphé Dufresne et résolu d'établir l'assemblée

A Bison Tres

Province de Quebec  
 Municipalité de la Pointe du Lac  
 le Février.

A une session régulière du Conseil  
 Municipal de la paroisse de la Pointe  
 du Lac tenue à la Salle publique  
 lein ordinaire des séances le premier  
 jour de Février mil neuf cent  
 neuf à neuf heures du matin  
 tel que convenu à la dernière séance  
 du mois de Decembre dernier  
 pour prendre en considération toute  
 affaire révisé par les circonstances  
 Turent présent Mr. Oliva Dugré  
 Maire Mr. M. les conseillers  
 Oliva Grard Maguire Blais Adalphe  
 Guillet et Adalphe Dupras et  
 lesquels six conseillers forment  
 le Comité de la dite assemblée

il est proposé par Oliva Grard  
 secondé par Adalphe Dupras et résolu  
 d'accorder un montant de trois piastres  
 pour entretien de la salle publique  
 c'est-à-dire fournir le bois pour chauffer  
 aux jours de session et fournir  
 la Lumière et le balayage

il est proposé par Athanase Houle  
 secondé par Adalphe Dupras et résolu  
 d'agréer l'assamblié au premier  
 lundi du mois de mars à  
 neuf heures du matin ;

J. O. Dugré Maire

A. Bégin Sec.-Trs.

Athanase Houle

a L. Guay

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac 1 mars 1904

Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le premier du mois de Mars mil neuf cent neuf à neuf heures du matin tel que fixé à la dernière séance du mois de Février dernier cette assemblée est la session régulière du mois pour prendre en considération toute affaire révisée par les circonstances.

Furent présent Monsieur Oliva Dugri Marie M. M. les conseillers Adolphe Dubreuil Oliva Girard et ~~Girard~~ lesquels quatre conseillers forment le Bureau de la dite assemblée -

Il est proposé par Adolphe Dubreuil secondé par Nazarie Blais et résolu unanimement de faire les mêmes divisions d'arrondissement de rotation sur les listes électorales que celles faites sur les listes de l'année dernière

sur recommandation de Camille Bourassa entrepreneur de la traversée de Pointe du Lac à évoquer la somme allouée à Camille Bourassa est de Quarante cinq piastres il est proposé par Oliva Girard secondé par Nazarie Blais d'autoriser Monsieur Oliva Dugri Marie de retirer de la Montagne de Quarante cinq piastres pour le paiement de la traversée

Nazarie Blais

conseil de  
comté -

il est proposé par Adolphe Supesore  
secondé par Cliva Grard et résolu  
unaniment de passer un règlement  
pour prohiber la vente des liquors  
émanquantes

### Règlement

Prohibant la vente des liquors  
émanquantes dans la municipalité  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
il est ordonné statué par règlement  
du conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac comme suit  
sooir

Tue nulle liqueur spiritueuse vinuse  
et alcoolique et émanquante ne sera  
vendue dans la paroisse de la Pointe  
du Lac pour l'année commençant  
le premier lundi du mois de mai  
mil neuf cent neuf - et ordonné  
en conseil d'arrondissement à Monsieur le  
percepteur du Régime des Étiviers  
de s'accorder au même licencié pour  
vendre et délivrer aucune liqueur  
spiritueuse vinuse et alcoolique et  
émanquante dans la dite paroisse de  
la Pointe du Lac soirs une au-  
tostation spéciale du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac

Il est proposé par Cliva Grard  
secondé par Maguire Blais et résolu  
d'ajourne la séance à la première  
lundi du mois d'août à ~~soixante~~  
heures du matin

J.O. Lavige Maire

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

269

5 Avril 1909

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la Salle Supérieure lein ordinaire des séances a huit heures de l'avant midi tel que suivant à la dernière séance du mois de mars dernier pour prendre en considération toute affaire requise par les circonstances furent présent M. M. les conseillers Adrien et Athanase Houle lesquels deux conseillers ne formant pas le quorum de la date assemblée

Adrien Houle  
Athanase Houle

Il est proposé par Adrien Houle secondé par Athanase Houle d'ajourner l'assemblée au premier Vendredi de mai à huit heures du matin

Adrien Houle  
Athanase Houle  
A Bison Sec-Tres.

Province de

Québec  
Municipal

Pointe du Lac 3 mai 1909

à une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la Salle publique lieu ordinaire des séances le troisième jour du mois de mai mil neuf cent neuf à huit heures du matin tel que apposé à la dernière séance du mois de mars dernier pour prendre en considération toute affaire revenue par les circonstances

Tirent présent Monsieur Ulva Sugre Moise M. M les conseillers Adolphe Dufresne Adrien Houle Alphonse Houle Adolphe Gauthier et magaire Blais lesquels six conseillers forment le Bureau de la dite assemblée

il est proposé par Adolphe Dufresne secondé par Adrien Houle et résolu de céder à Adolphe Buron un certain lopin de terre situé devant la Villa Léveillé au sud aussi au sud au No. 72 et au nord au chemin public ce lopin de terre s'étendant communément le coteau de Sable du premier rang et Adolphe Buron s'engage à faire tous

les travaux que le dit terrains  
pourra occasionner de répondre  
à ces voies et entretenir le  
chemin public et toutes autres obligations

il est proposé par Athanase Houle  
secondé par Rozaire Blais et  
résolu d'accepter les comptes  
présentes par Comme Biron  
suspectes Joseph Lacombe 41.24  
Emile Deslauriers 88 ientins

il est proposé par Athanase Houle  
secondé par Adrien Houle de  
nommer Alfred Rivard inspecteur  
pour remplacer Gédéon Vincent  
du rang St Joseph —

il est proposé par Rozaire Blais  
secondé par Adolphe Dupras et  
résolu de nommer Edmond Dupont  
inspecteur pour remplacer Xavier  
Crête sur concession long —

il est proposé par Adolphe  
Dupras secondé par Adrien  
Houle et résolu d'ajourner l'as-  
semblée au premier lundi  
des mois de juin et Septembre  
heures des soirs —

J.O Llugré Maire

Province de Quebec  
Municipalité de 7 Juin 1807  
Pointe du Lac

A une assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le sept  
du mois de Juin mil neuf  
cent neuf. A sept heures du  
soir tel que d'usage à la  
dernière séance du mois de  
mai dernier pour prendre  
en considération toutes affaires  
regardant les circonstances  
étaient présent Monsieur  
Adrien Houle Adolphe Dufresne  
Adolphe Guillebert Athanase Houle  
et Ulva Girard lesquels cinq  
conseillers formant le Bureau  
de la dite assemblée

Monsieur Ulva Dugré Manié  
étant absent pour cause légitime  
il est proposé par Ulva Girard  
secondé par Adolphe Guillebert  
et résolu unanimement de  
nommer Athanase Houle  
pour presider la dite assemblée

il est proposé par Adolphe  
Dufresne secondé par Ulva  
Girard et résolu d'accepter des  
comptes de Louis Croteau inspecteur  
du cinquième pour frais de route  
Evanot Jutras .57 Moise Dupont  
fils .18 Arthur Dupont .06 Joseph  
Lacombe .38 total \$ 1.23

il est proposé par Adolphe Guillet  
 secondé par Adolphe Deepesne et  
 résolu d'accepter les comptes de  
 Cliva Bugre fils isai inspecteur  
 du Septième rang pour travaux  
 fait dans la route du Septième  
 rang - Thelyspedes au mètre - .25  
 Charles Léonie .08 adrien Bellémare  
 .25 Adolphe Gauthier .21 Albert Bourassa  
 .21 George Duchaine .77 Prosper Bellémare  
 .17 Nazarie Turcotte .67 Didier St Louis  
 .50 Louis St Louis .25 Tré Thome Milet  
 .82 Arthur Milot .12 Alfred Faile .17 Leon  
 Martin .25 Evariste Jutras .34 Adolphe  
 Fréchette .17 Moïse Dupont fils .09 Ignace  
 Bellémare .09 Denis Bellémare .13  
 Total 5.54

il est proposé par Adolphe Guillet  
 secondé par Adrien Houle et  
 résolu d'ajourner l'assemblée au  
 premier lundi du mois de juillet  
 à sept heures du soir

Athanase St oule Tres.

A. Bourin Sec. Tres.

Reddition des comptes du Secrétaire-Tresorier  
du conseil municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac pour l'année finissant le 30 Juin 1909

Recettes

Taxes année courante	69.	32
Caisse année dernière	99.	07
Taxes spéciales	10.	00
" Arverages année dernière	9.	83
	<u>188.</u>	22

Dépenses

Payé au Secrétaire-Tresorier	35.	00
" inspecteur pour faire trouv et dépense diverse -	34.	96
Caisse	<u>118.</u>	26
	<u>188.</u>	22

Actif

Arverages	93.	14
Caisse	118.	26
Remboursement	<u>8.</u>	<u>85</u>
	<u>220.</u>	<u>25</u>

Passif

au Trésorier 24. 00

Audités ce 1<sup>e</sup> juillet 1909, et levres ont été trouvés corrects.

Louis Dorcy M.D.  
auditeur de comptes.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

275

5 juillet 1909

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lein  
ordinaire des séances le cinq du  
mois de juillet mil neuf cent  
neuf à sept heures du soir pour  
la session régulière du mois tel  
que adjointe à la dernière séance  
du mois de juin dernier pour  
la reddition des comptes du  
secrétaire-trésorier et prendre en  
considération toute affaire reçue  
par les circonstances

Tirent présent M. Cléva Beugre  
maire M. M. les conseillers  
Adalphe Dufrene Cléva Gérard  
Noyancie Blais et Adalphe  
Gulleret lesquels ~~soixante~~ conseillers  
forment le Siècle de la dite  
assemblée

Il est proposé par Adalphe Dufrene  
secondé par Cléva Gérard et  
résolu d'accepter les comptes  
du Secrétaire-Trésorier tel que  
audité par Louis Daray <sup>M.D.</sup>  
auditeur de comptes et tel que  
rendu par le Secrétaire-Trésorier

Il est proposé par Adalphe Dufrene  
Gulleret secondé par Athonase  
et résolu renommement de rang.  
Le Artemis Biron Secrétaire  
Trésorier pour la présente et au  
commencement de rang.

Adrien Houle  
Athonase Houle

Amic

prix de cinquante piastres par  
annee et lui fourni les papetines  
necessaires pour l'usage du Bureau  
du conseil municipal

House

A certain  
proprietaire  
de la dite route  
de l'acadie

il est propose par Noémi Blais  
seconde par Cliva Girard et resolu  
de nommer Adrien Houle et Athanas  
pour voir les intérêts de la  
route de St Charles et tout propriétaires  
de terrain qui met leur eau  
dans le bas de la route St Charles  
qui fait dommages au chemin  
public de la route de l'acadie  
et ces personnes nommés à cet  
effet devront en faire rapport  
à la prochaine assemblée qui  
aura lieu lundi le 19 du mois de  
juillet courant à sept heures du soir -

il est propose par Adalphe Guillet  
seconde par Athanase Houle et  
ressu d'apres la assemblée lundi  
le dix neuf du mois courant à  
sept heures du soir à cette  
assemblée le conseil reversera le rôle  
devolution et presera en considération  
toute affaire reçus par les circonstances

J.O. Dugré Maire

A. Biron Sec. tres

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac

19 juillet 1909

A une assemblée du Conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la salle publique lieu ordinaire des  
séances le dix neuf du mois de juillet  
mil neuf cent neuf à sept heures  
du soir tel que annoncé à la dernière  
séance du mois dernier et annoncé  
par un avis public après avoir  
été lu et affiché à la porte de l'église  
annonçant par le dit avis une  
assemblée du conseil municipal  
pour la révision du rôle dévolution  
et prendre en considération toute  
affaire ressuscitée par les circonstances  
furent présent Monsieur Oliva  
Dugré Marie M. M. les conseillers  
Adrien Houle Oliva Girard Rogatien  
Blosis Athanase Houle et Adolphe  
Girault lesquels six conseillers  
formant le Bureau de la dite  
assemblée

*+ Philippe Bourassa* Monsieur Jome Dugré et Trifflé.  
Godin estimateur est présent et  
le les membres du conseil procède  
à l'examen du rôle dévolution pour  
le réviser

du manuscrit A la révision du rôle vu que l'occupant refuse  
de payer les taxes parce que la propriété n'a pas  
été diminuée depuis le rôle le secrétaire trésorier  
soumet de nouveau la plainte portée  
par le procureur des P.P. Pere Chastreux et les  
Estimatrices présent soutient la même éviction

il est proposé par Oliva Girard seconde  
par Adolphe Guillet ~~et résolu unaniment~~  
de maintenir l'évaluation tel que poser  
au rôle d'évaluation et résolu unanimement

Adopté

il est proposé par Adrien Houle seconde  
par Oliva Girard et résolu unanimement  
d'accepter les amendements fait au  
rôle d'évaluation aux nommures de douze-  
Propriétaires  
Moïse Dugré  
Napoléon Sarasin  
Hélaine Dupont Honoré  
Émile Dupont  
Luc Milot  
Adolphe Berthiaume  
Dr L. P. Warmond  
Eugène Terrillon  
Athénase Crête  
Oscar Rauette  
Napoléon Rauette  
Cyrille Blais -

J O Dugré Maire

A. Biron Sec. Trés.

Je Joseph Hélie ayant été dument nommé  
procoseur de voixai fait serments que  
je remplirai bien et fidèlement les devoirs  
de ma charge et cela au meilleure de mon  
jugement et de ma capacité ainsi que  
Dieu me sort en cette

assentiment devant monsieur Joseph Meli  
a la Tante du Lac ce dix  
septembre jours de juillet  
mil neuf cent neuf

A. Biron Sec. Trés.

il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Oliva Girard et résolu  
unaniment d'ouvrir l'assemblée  
au premier lundi du mois de  
septembre à huit heures des  
matin.

J.O. Ruggé' Maire  
A. Baron Sec-Tres

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

17 Sept 1909

A une assemblée régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique bien ordinaire des séances le treizième du mois de septembre mil neuf cent neuf à huit heures du matin et une adjointe à la dernière séance du mois d'août dernier et adjointe de nouveau au treizième du mois courant faire aux deux premiers lundi du mois de septembre était fêté légal cette assemblée est convoquée pour prendre en considération toutes affaires régies par les circonstances furent présent Monsieur Alphonse Dugré Maire M. Mr les conseillers Adrien Houle Alphonse Guindon Athénase Houle et Magalie Blais lesquels cinq conseillers formant le comité de la cité assamble

il est proposé par Adrien Houle secondé par Alphonse Guindon d'autoriser Arthémis Biron de faire une réputation par l'ordre de Philippe Dugré inspecteur pour payer les travaux faits au pont du molin et de lui accorder alors le montant de - \$ 2.50 et de payer aux personnes qui ont travaillé au pont 12c de l'heure.

il est proposé par Ulova Grard  
secondé par Athanase Houle et  
résolu d'ajourner l'assamblée  
au premier lundi du mois  
d'octobre à sept heures du  
~~matin~~ soir -

J.O Dugré Maire

A une assamblée du conseil mun-  
icipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
l'en ordonnée des séances le lundi  
du mois de octobre mil neuf  
cent neuf à sept heures du  
soir tel que ajourné à la dernière  
séance du mois de septembre  
dernier pour prendre en considération  
toute affaire révisée par les cir-  
constances

Turent présent Monsieur Ulova  
Dugré Maire Monsieur Athanase  
Houle lesquels deux conseillers  
ne forment pas le Bureau de  
la dite assamblée

deuxième

il est proposé par Athanase  
Houle secondé par Ulova Dugré  
et résolu d'ajourner l'assamblée  
au premier lundi du mois de  
novembre à sept heures du soir

J.O Dugré Maire  
Athanase Houle

A Brûlé Sec-Tres

Province de Québec  
municipalité de Pointe du Lac

8 novembre 1909

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu archevêque des seances le huit du mois de novembre mil neuf cent neuf - à sept heures du soir tel que convenu à la dernière séance du mois de Octobre dernier pour prendre en considération toute affaire reçus par les circonstances furent présent Monsieur Oliva Sugre Maire M. M. les conseillers Oliva Gerard Adolphe Guillet Athanase Houle et Adrien Houle lesquels cinq conseillers formont le Bureau de la dite assemblée

Sur demande du Rev. Jos. Laron Frère curé de la Pointe du Lac et Agent des Rec. Priez qui entrent châtelain demandant à faire faire la clôture le monnayeur il est proposé par Athanase Houle secondé par Adolphe Guillet et résolu d'autoriser Monsieur Oliva Sugre Maire et Adrien Houle pour faire les recherches meo des papiers nécessaires concernant les travaux à faire sur le terrain du monnayeur de la Pointe du Lac et que le conseil en paie le coût de ces dépenses

il est proposé par Adrien Houle secondé par Athanase Houle et résolu d'agréer l'assemblée du premier lundi du mois de décembre à huit heures du matin J O Sugre Maire a Bism

\* Papeigne-

Province de Québec      Décembre  
 Municipalité de      6 novembre 1909  
Pont-de-Lac

A une session du conseil municipal  
 de la paroisse de la Pointe-du-Lac,  
 tenue à la salle publique leu ordinaire  
 des séances le six du mois de  
 Décembre mil neuf cent neuf à  
 huit heures du matin tel que appris  
 à la dernière séance du mois de No -  
 vembre pour prendre en considération  
 toute affaire regardant par les circonstances  
 Turent présent Monsieur Oliva  
 Dugue Marie M. M. les conseillers  
 Adolphe Guillet Oliva Léard  
 Nozari Blais Alphonse Houle et  
 Adrien Houle lesquels six con -  
 sullers forment le Bureau de  
 la date assemblée =

Il est proposé par Adolphe Guillet  
 secondé par Adrien Houle et résolu  
 unanimement de nommer Alphonse  
 Houle président de l'élection pour  
 presider l'assemblée de l'élection des  
 conseillers pour remplacer Adolphe  
 Guillet et Adolphe Pufesse portant  
 de charge =

Sur l'ordre de Commissaire Boursier  
 inspecteur le conseil prié de  
 vendre la traverse de Ponte-du-Lac  
 à Violette pour l'entretien des chemins  
 d'hiver aux plus bas et demandé en  
 rechissons adjuge à Claude Verville  
 Rainette pour le montant de  
 quarante piastres      8.00-00

il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Athanase Houle et résolu  
d'agréer la somme au premier  
lundi de Février à neuf heures du  
matin J O Dugré Maire  
A. Babin Sec-Tres-

Province de Québec

Municipalité de la paroisse 10 Janvier 1910  
Pointe du Lac

A une assemblée des électeurs municipaux de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le dix du mois de Janvier courant mil neuf cent dix à dix heures de l'après-midi tel que annoncé par un avis public daté du troisième jour du mois de Janvier courant et affiché à la porte de l'église le même jour et avoir été fait le neuvième jour du même mois à l'issue du service divin du dimanche annoncé par le dit avis une assemblée des électeurs municipaux de la dite paroisse de la Pointe du Lac pour l'élection de deux conseillers en remplacement de Adolphe Dufresne et de Adolphe Guillet sortant de charge et dont le terme d'office était expiré

Le président de l'élection Monsieur Alphonse Houle est présent et regarde les électeurs présent à faire le choix de deux conseillers en remplacement de Adolphe Dufresne et Adolphe Guillet sortant de charge et dont le terme d'office était expiré

il est proposé par Adolphe Guillet secondé par Adrien Houle de nommer Adelard Martineau conseillers en remplacement de Adolphe Guillet sortant de charge et dont le terme d'office était expiré

il est proposé par Cliva Dugré  
secondé par Philippe Biron de nommer  
Euchariste Biron conseillers en remplacement  
de Adolphe Dufresne sortant de charge et  
dont le terme d'office étoit expiré -

Advenant qu'il s'est écoulé une heure  
depuis l'ouverture de l'assemblée je Athanase  
Houle président de l'élection je proclame  
monsieur Adelard Montour et Euchariste  
Biron élus conseillers par acclamation  
n'ayant pas eu d'opposition  
et je renvoie les membres du conseil  
à se réunir en session spéciale pour  
l'élection du Maire qui aura lieu le  
dix sept du mois de janvier courant -  
à neuf heures du matin

Athanase Houle Prés.  
A. Biron Sec. Trés.

je Euchariste Biron et Adelard Montour ayont  
été dément nommer conseillers du conseil  
municipal de la paroisse de la Côte du  
Lac fait serments que je remplirai bien  
et fidèlement les devoirs de ma charge et  
cela au meilleur de mon jugement et  
de ma capacité Rien que Dieu me  
soit en aide

Assermenté devant moi Ad. Montour  
à la Fonte du Lac ce  
dix septième jour des  
mois de Janvier mil  
neuf cent dix

A. Biron Sec. Trés.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

17 Janvier 1910

A une assemblée des membres du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le dix-septième jour du mois de Janvier courant à neuf heures du matin tel que annoncé par un avis public en date du dix courant annoncé par le dit avis une assemblée des membres du conseil municipal de la dite paroisse pour l'élection du Maire et prendre en considération toute affaire venue par les circonstances Furent présent Mess. les conseillers Athanase Houle Président de l'élection Alva Dugré Nazarie Blois Adrien Houle Euchanste Beron Alva Girard et Adelard Montour lesquels sept conseillers formant le Bureau de la dite assemblée —

il est proposé par Athanase Houle secondé par Adrien Houle et résolu unanimement de nommer Jos. Alva Dugré Maire de la paroisse de la Pointe du Lac pour la présente année —

je Jos. Alva Dugré ayant été dûment nommé Maire de la paroisse de la Pointe du Lac fait serments que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me donnera aide

Assermentation devant moi à la  
Pointe du Lac ce dix-septième  
jour du mois de Janvier mil  
neuf cent dix

A. Beron Sec. Trés.

J. O. Dugré Maire

Sur plainte de Alphonse Dufresne demandant  
deux m<sup>t</sup> le montant de cinq piastres pour  
dommages causé à sa voiture par le  
mauvais état des chemins il est  
convenu entre les intéressés de payer  
le montant de cinq piastres de dommage  
au dit Alphonse Dufresne par le propriétaire  
qui il a brisé sa voiture le nommé  
Arthur Elise Thibault et les frais de  
l'avocat sera payé par tous les  
propriétaires compris dans l'avis

il est proposé par Athanase Houle  
secondé par Adelard Montour et  
résolu à l'assemblée —

JL Auger Maire

Province de Québec  
Municipalité de la paroisse de  
Pointe du Lac.

7 Février 1810

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lein  
archanerie des scories le sept du  
mois de Février mil neuf cent  
dix à neuf heures du matin  
tel que approuvi à la dernière  
plancus du mois de Décembre  
mil neuf cent neuf pour prendre  
en considération toute affaire  
reunis par les circonstances  
Turent présent Monsieur Oliva  
Dugré Maire M. M. les conseillers  
Oliva Grizard Athanase Houle  
Euchariste Bisson seigneur Etat  
conseillers formant le Bureau  
de la dite assemblée —

il est proposé par Oliva Grizard  
secondé par Athanase Houle da-  
joune l'assemblée au premier  
lundi du mois de mars à  
neuf heures du matin

J.O Dugré Maire

A. Bisson, Sec. Tres.

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac

7 mars 1910

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique le 7 mars  
des séances le septième mois de  
mars mil neuf cent dix à neuf  
heures du matin tel que suivant  
à la dernière séance dix mois de  
février dernier pour renouveler les  
affaires de voirie de la municipalité  
et prendre en considération toute  
affaire venue par les circonstances  
furent présent Monsieur Oliva  
Dugré Maire M. M. les conseillers  
Euchariste Barion Alphonse Houle  
Magalie Blais et Oliva Girard  
lesquels cinq conseillers formèrent  
le quorum de la dite assemblée

Il fut proposé par Euchariste  
Barion secondé par Alphonse Houle  
et résolu unanimement de faire  
les nominations des affaires de  
voirie de la municipalité de la  
paroisse de la Pointe du Lac

pour le Grand chemin depuis dans le  
haut de <sup>la</sup> Bécobose depuis la terre de  
Joseph Abram jusqu'au pont du  
moulin l'inspecteur nommé est  
Olmesine Dupont -

Le Grand chemin depuis le pont du  
moulin jusqu'à la terre de Cyrielle  
Ranette l'inspecteur nommé est  
Oliva Ranette -

Le Grand Chemin depuis la ligne de la Banlieue jusqu'chez Cyrille Ronette y compris la route jus au au rong des Alaris le deuxième rong et de plus le pont de la route L'Innroche -

L'inspecteur nommé est  
Willie Dupont -

Les petites terres au deuxième rong depuis l'école mat - jus au pont L'Innroche et de la la petite route jus au l'embâme du deuxième rong -

L'inspecteur nommé est  
Alphonse Crête

La continuation des petites terres au troisième rong depuis la terre de Oliva Crête inclusivement jus qua la ligne de Ste Marguerite

L'inspecteur nommé est  
Emile Dupont

Le troisième rong depuis le pont chez Hubert Trothier jusqu'au 5em rong y compris Elzéard Dupont Honore  
L'inspecteur nommé est

Senere L'Innroche

La concession St Charles depuis le Grand chemin y compris les deux embranchements a son départ jus au chez Zephirus Dupont

L'inspecteur nommé est

Thomas Ronette fils Thomas

La continuation du rong St Charles depuis chez Zephirus Dupont exclusivement jus qua la profondeur du 5em rong y compris la route chez Cyrille Ronville et le pont chez Adolphe Duplessis L'inspecteur nommé

Jedon Crête

Tout le septième rang y compris la  
route l'inspecteur nommé est  
Joseph Brubois

Le septième rang depuis l'extrême sud  
Ouest du dit septième rang jusqu'à la  
terre de James Gauthier inclusivement  
l'inspecteur nommé est

Athanase Biron

Le septième rang depuis l'extrême nord est  
du dit septième rang jusqu'à la terre  
de James Gauthier exclusivement  
l'inspecteur nommé est

Isaac Berthiaume

La route de l'acadie depuis le Grand  
chemin jusqu'à la ligne d'ynamachiche  
pour le déferme rang de l'acadie  
l'inspecteur nommé est

Oscar Blais

La concession St. Charles depuis chez  
Augustin Tremblay jusqu'à l'extrême  
du rang St. Charles —  
l'inspecteur nommé est

Edmond Poirier

Depuis la route St. Charles jusqu'à la  
ligne d'ynamachiche par le ~~deffeme rang~~  
y compris la route  
l'inspecteur nommé est

Onésime Deslauriers

Le village des Gareau depuis la  
route de l'acadie jusqu'à la concession  
St. Charles l'inspecteur nommé est  
Theodore Gareau

La tronçonneuse de la Fonte du Lac  
à Nicolet l'inspecteur nommé est  
Jules Tremblay

Les estimateurs nommés pour faire le rôle d'évaluation de la municipalité de la paroisse de la Fonte du Lac  
 Les estimateurs nommés sont

{ Arthur Desnoyers  
 Alfred Lévesque  
Adolphe Dupont  
Josse Lescure

Les inspecteurs agraires nommés sont

{ Eustache Benoit  
Adolphe Dupont  
Thomas Rouette

Les jardiniers municipaux nommés sont  
Charles Bourassa  
Hac Lepeire  
Zephine Dupont  
James Rouette

Les auditeurs de comptes nommés pour auditer les comptes de la municipalité de la paroisse de la Fonte du Lac  
 Les auditeurs nommés sont

Louis Jaray -  
 Leonard Houle -

Depuis le pont du moulin y compris  
 le village l'inspecteur de voirie nommé est  
Oscar Rouette

il est proposé par Alphonse Houle  
 seconde par Alphonse Houle et résolu  
 unanimement de donner avis aux  
 officiers de venir de leurs nomination  
 et de se présenter à la première assemblée  
 du mois d'août pour prêter leurs  
 serments d'affres avant d'entrer  
 en fonction

il est proposé par Oliva Girard  
 seconde par Euchariste Birol  
 et résolu unanimement de faire  
 les mêmes divisions d'arrondissements  
 de votation sur les listes électorales  
 que celle faite sur les listes de  
 l'année dernière

Sur réclamation de Ovide Racette  
 entrepreneur de la troue de la  
 Tonte du Lac à Nicolet la somme  
 allouée à Ovide Racette est de  
 Quarante piastres

il est proposé par Euchariste  
 Birol seconde par Adelard  
 Monteur et résolu d'autoriser  
 Monsieur Ovide Birolle Maire  
 de retirer ce montant de Quarante  
 piastres du conseil de comté  
 pour le paiement de la dite troue

il est proposé par Achille Houle  
 secondé par Adelard Montour et  
 résolu de passer un règlement  
 pour prohiber la vente des liquides  
 emmuniotes

### Règlement

Prohiber la vente des liquides  
 emmuniotes dans la municipalité  
 de la paroisse de la Pointe du Lac  
 il est ordonné statué par règlement  
 du conseil municipal de la paroisse  
 de la Pointe du Lac comme suit  
 savoir

tous mûles liquides spiritueuse  
 vincente et alcoolique et emmuniotes  
 ne sera vendue dans la paroisse  
 de la Pointe du Lac commençant  
 le premier de mai d'uf next ent  
 duf et ordonnons en conséquence  
 à monseigneur le percepteur des  
 Rentes des Provinces de meconfer  
 aucune licence pour vendre et  
 débité aucun liquide spiritueuse  
 vincente ou alcoolique et emmuniote  
 dans la dite paroisse de la Pointe  
 du Lac sans une autorisation  
 spéciale du conseil municipal  
 de la paroisse de la Pointe du Lac

il est proposé par Adelard Montour  
 secondé par Léoniste Biron et  
 résolu d'ajouter l'assemblée au  
 premier lundi du mois d'au  
 r huit heures des matins

J. O. Dugré Maire

Province de Québec

Municipalité de  
Pointe du Lac

4 Avril 1910

A une assemblée du conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenu à la salle publique le cinquième ordinaire des séances le Jeudi des mois d'avril mil neuf cent dix à huit heures du matin Tel que convenu à la dernière séance du mois de mars dernier pour prendre en considération toute affaire ressortant par les circonstances suivantes furent présent M. Oliva Dugré Marie Dr. M. les conseillers Oliva Girard Alphonse Houle Adrien Houle et Magalie Blais lesquels cinq conseillers formant le Bureau de la date susmentionnée

il est proposé par Oliva Girard secondé par Adrien Houle et résolu d'agréer l'assemblée au premier vendredi du mois de mai à sept heures du soir -

J. O. Dugré Maire  
A. Bisson Sec. Tr.

Province de Québec

Municipalité Solonie de 2 Mai 1900  
Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle Taplere lieu ordinaire  
des séances le deux du mois de Mai  
mil neuf cent dix à sept heures  
du soir telle que fixée à la  
dernière séance du mois d'Avril  
dernier cette session est la seconde  
régulière du mois pour prescrire  
en considération toutes affaires  
regardant pour les circonstances  
Tirent présent Monsieur Oliva Dufre  
Monsieur M. M. Euchariste Brisson  
Athénase Houle François Blais et  
Adrien Houle lesquels en con-  
seillers forment le Bureau de  
la dite assemblée —

Il est proposé par Euchariste Brisson  
secondé par Athénase Houle et résolu  
d'accepter les comptes des inspecteurs  
de voies pour travaux faits dans  
les chemins municipaux — —  
Caroline Brisson inspecteur  
Pape pour Joseph Lacombe — 1.24

Odilon Melot

14

143

Edmond Dupont inspecteur

56

Toye pour Évariste Gobas

34

Josaphat Lacombe

06

Mosie Dupont fils

461

Odilon Melot

1.37

Oliva Dufres inspecteur

34

Évariste Gobas

Adolphe Fréchette	0.17
Arthur Dupont	0.17
Morse Dupont fils	0.19
Morse Bolduc	0.00
Morse Partner	0.67
Eugene Bellemare	0.09
Denis Bellemare	0.13
Philippe Desaulniers	0.25
Adrien Bellemare	0.25
Adolphe Gauthier	0.21
Albert Bourassa	0.21
George Duchaine	0.77
Prosper Bellemare	0.17
Huguette Fréchette	0.67
Belle St Louis	0.50
Louis St Louis	0.25
Odilon Rirol	0.12
Arthur Rirol	0.12
Leon Mortin	0.59
Corolus Lescure	0.08
The Franco Ouellet	0.82
Alfred Taille	0.19
Total	<u>\$7.54</u>

Alfred Rivard

page pour Arthur Lord - <sup>omer lagrave</sup> ~~Arthur Lord~~ 0.50  
Denis Milat = \$1.21

Léger Fourrier prospecteur

page pour Zephine Dupont

route du manoir

1.06

Je Euchanste Benoit ayant été nommé  
 inspecteur agricole et Thomas Rouette  
 fils de Thomas ayant été éminent nommé  
 inspecteur de l'agriculture fait serment  
 que je remplirai bien et fidèlement  
 les devoirs de ma charge et cela au  
 meilleur de mon jugement et de capacité  
 aussi que Dieu me sera en  
 aide -

assezment devant moi Corlise Benoit  
 à la fonte des Lacs ce Thomas T. Rouette  
 deux jours de moins  
 mille neuf cent dix  
 A. Benoit Sec. Trés

Il est proposé par Alphonse Houle  
 secondé par Alphonse Houle et  
 résolu d'organiser l'assemblée au  
 premier lundi du mois de juillet  
 à six à sept heures du soir -

J. O Auger Maire

A. Benoit Sec. Trés

Province de Québec  
Municipalité de la Pointe du Lac

Municipalité de 8 Juin 1910  
Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenu à la Salle publique lein ordinaire le six du mois de juin mil neuf cent dix à sept heures du soir pour prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances

Turent présent Monsieur Oliva Dugré maire M. M les conseillers Léonardte Biron Nazarie Blais et Oliva Girard les seuls greviers conseillers forment le Bureau de la dite assemblée —

Il est proposé par Nazarie Blais secondé par Oliva Girard et résolu d'accepter les comptes de Joseph Hélie inspecteur Demis mil 1.05 chemin de fond .40 Route St Charles 28 côte Besson 15 côte aug Ford Arthur Laché Route St Charles 1.88 .75 - côte Besson .11 côte aug Ford 20 - arrache arme dernière .95 Joseph Brubois .05 Antonine Lessard .05 

---

 \$ 3.87

il est proposé par Euchanste  
Buron Seconde par Marguerite  
Blais et voté et adjointe l'assentie  
au premier tour des mois de  
juillet à sept heures du soir  
J. P. L'Orange Maire  
A. Buron Sec. Pr.

Présentation des comptes du Secrétaire-Tresorier  
du Conseil Municipal de la Paroisse de la  
Pointe du Lac pour l'année finissant le  
30 juin 1910 —

Recette

Cotisations courante	68.	00
- - Speciales	3.	58
Arrearages	36	42
Caisse Année dernière	118.	26
	226.	39

Depense

Payé au conseil de conseil	92.	97
- - au Secrétaire-Tresorier sur solde	50-	00
- - fond bâti	24.	00
travaux et autre dépenses	31.	50
	198.	47

Actif

Arrearages	94.	04		
Caisse	27.	92		
remboursement	18.	79		
	\$ 140.	75		

Les livres ont été audités le 2 juillet 1910 et trouvés  
en ordre. Louis Doray M. D. Auditrice des comptes

Paroisse de Laniel

Municipalité de  
Pointe du Lac 14 Juillet 1910

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique devant l'ad-  
ministratie des seances le 14 juillet des  
mois de juillet mil neuf cent  
dix à sept heures du soir tel  
Une assemblée à la dernière séance  
du mois de juin dernier cette  
assemblée est pour la réception  
<sup>+ dévaluation</sup> des comptes du secrétaire-trésorier  
réviser le rôle de perception et prendre  
en considération toute affaire  
regardant par les circonstances  
Tirent présent Mr. Cléva Sugé  
Marie Mr. Mr. les conseillers  
Léonardiste Biron Alphonose Houle  
Cléva Guind et Adrien Houle  
lesquels en conseillers formant  
la majorité de la dite assemblée

il est proposé par Cléva Guind  
secondé par Adrien Houle d'accepter  
les comptes du secrétaire-trésorier  
tel que audité par Louis Doray  
Mr. D. auditeur de comptes —

il est proposé par Alphonose Houle  
secondé par Cléva Guind et résolu  
de réviser le rôle dévaluation

comptes -

il est proposé par Léonard Biron  
 seconde par Athanase Houle d'accepter  
les échos usuels Berthiaume pour  
Évariste Jutras - Page à Amédée Berthiaume.

4.13  
 Léonard Biron - 2.60  
 Wilfrid Gendron - 2.60

il est proposé par Athanase Houle  
 seconde par Adrien Houle et résolu  
 d'agréer l'assemblée au premier  
 lundi du mois de août à sept  
 heures du soir -

J.O. Dugré Maire

Prov-de Lindeac A. Biron Sec-Tres.  
 Municipalité de la Tonte du Lac 1 Sept. 1910  
 A une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Tonte du Lac  
 tenue à la salle publique leu ordinaire  
 des réunies le 1er jour du mois  
 d'août mil neuf cent dix à sept  
 heures du soir tel que agréé à  
 la dernière réunion du mois de  
juillet dernier pour prendre  
en considération tout affaire  
requis par les circonstances.

Furent présent Monsieur Oliva  
 Dugré Maire M. M. les conseillers  
 Hyacinthe Blais Oliva Girard et  
 Adrien Houle lesquels étoit con-  
 sellers formant le Bureau de  
 la dite assemblée -

Il est proposé par Hyacinthe Blais  
 seconde par Oliva Girard de voter  
une cataracte de trois centimes par  
cent piastres d'après le rôle d'évaluation  
pour subvenir au besoin du Conseil  
municipal -

Sur plainte de Athanase Crête prospecteur  
de l'écusson song demandant à faire  
une répartition pour diviser les travaux  
à faire dans la route du deuxième  
song afin de pouvoir faire exécuter  
les travaux à faire dans la dite  
route du deuxième song appelle com-  
muniement la route Linenoche --

il est proposé par Noé amie Blais  
secondé par Alvin Guind et résolu  
de nommer Athanase Beron Secrétaire  
Trésorier de poster les lieux et de  
faire la dite répartition d'après l'étendue  
du terrain et que lui alloue  
un montant de cinq piastres qui  
sera remboursable par les dits  
intéressés

il est proposé par Alvin Guind  
secondé par Adrien Houle et résolu  
d'agréer l'assemblée au deuxième  
lundi ~~jeudi~~ du mois de septembre à  
sept heures du soir

J. O L'Angre' Maire

A. Beron Sec. Trés.

Province de Québec  
municipalité de  
Pointe du Lac

3 Oct. 1960

Une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique en ordinaire  
des séances le trois du mois de  
Octobre mil neuf cent six à dix à huit  
heures du matin pour la seconde  
réunion du mois pour prendre en  
considération toute affaire relevé  
par les circonstances.

Tirent présent M. Oliva Dugay Laine  
M. M. les conseillers Euchariste Bisson  
Rozainie Blais et Adelard Montour  
Tous ces Conseillers formant  
le Bureau de la date asssemblée

Sur recommandation de Sylvie Tardieu  
inspecteur de voirie demandant à faire  
vendre la trouée de Pointe du Lac  
à Nicolet au plus bas et dernier enchères  
seur -

Il est proposé par Euchariste Bisson secondé  
par Rozainie Blais et résolu d'ajuster la trouée  
à Sylvie Tardieu pour l'entretien de la trouée  
depuis le chemin Royal sur toute la longueur  
tul peut y avoir au bout de cinquante  
piastres

Il est proposé par Rozainie Blais secondé  
par Adelard Montour et résolu d'accepter  
le compte de Messine Dupont pour  
le travail fait au pont du mont  
montant 5.50 et qui sera éteinte  
par les intérêts du pont -

il est proposé par Euchariste Beron  
secondé par Ignatius Blais et résolu de  
cesser le compte de Uovo Dugni montant  
82.00

il est proposé par Euchariste Beron secondé  
par Adolphe montour et résolu de  
nommer Jeanne Dugre bies inspecteur  
pour remplacer Adelaïde Rouette  
qui a laissé le poste

il est proposé par Ignatius Blais  
secondé par Adolphe montour d'ouvrir  
l'assemblée au premier lundi du mois  
à sept heures du soir

J.O Siegré Maire

A Beau Se-Tres-

Province de Québec  
 Municipalité de Pointe du Lac  
 7 Novembre 1810

De une assemblée du conseil  
 Municipal de la paroisse de la  
 Pointe du Lac tenue à la salle  
 publique lein ordinaire des seances  
 le sept du mois de Novembre  
 mil neuf cent dix à sept heures  
 du soir tel que aguré à la  
 dernière seance du mois de  
 Octobre dernier pour prendre  
 en consideration toute affaire  
 reçue par les vicaires  
 furent présent M<sup>r</sup>. Ulric Dug<sup>s</sup>  
 Marie M<sup>r</sup>. les conseillers  
 Euchariste Bisson Athanase Houle  
 Adrien Houle Ulric Girard et  
 Rozaire Blais lesquels six  
 conseillers forment le Bureau  
 de la dite assemblée —

il est proposé par Euchariste Bisson  
 secondé par Athanase Houle  
 et résolu d'accepter le compte  
 de Théodore Gauvreau percepteur  
 pour travaux fait au port du  
 canal de James Gauthier  
 Théodore Berthiaume 95 alle  
 Simonneau — 115 Consal 12

il est proposé par Euchariste Birot  
 secondé par Athanase Houle  
 et résolu d'agréer l'assamblee  
 au premier lundi du mois de  
 Decembre — à huit heure des  
 matin —

J.P Dugré (maire)  
 A. Birot Sec.-trés.

Municipalité de Pointe du Lac

5 Decembre 1910

A une assamblee du conseil municipal  
 de la paroisse de la Pointe du Lac  
 tenue à la salle publique bien ardemarie  
 des seances le cinq du mois de  
 decembre mil neuf cent dix a  
 huit heures du matin tel que  
 agrandi à la dernière séance du mois  
 de novembre dernier pour prendre  
 en consideration toute affaire reçus  
 par les circonstances

Turent présent M. Oliva Dugré  
 Maire M. M. les conseillers Adrien  
 Houle Frédéric Blais Oliva Giard  
 Euchariste Birot et Athanase Houle  
 lesquels six conseillers forment  
 le Bureau de la dite assamblee

il est proposé par Adrien Houle  
 secondé par Euchariste Birot et  
 résolu de nommer Athanase Houle  
 président pour presider l'élection  
 des conseillers le dixième lundi du  
 mois de Janvier 1910 —

il est proposé par Zoéarie Blais  
 secondé par Athanase Houle et résolu  
 accepter le compte de Paul Bertrand  
Holain Dupont - 50  
Ovide Vincent 25 \$  
Louis Croteau 50  
Villerod Jérôme 25  
Maurice Pichot 50  
Aug Vincent trois chemins .50 \$ 25.0

il est proposé par Euchariste Bisson  
 secondé par Zoéarie Blais et résolu d'agréer  
 l'assamblée au premier lundi du mois  
 de Février 1910 à huit heures du  
Matin J O Dugré Maire  
A. Bisson Sec-tres.

*Paroisse de Québec*

Municipalité de la paroisse 9 Janvier 1911  
*Pointe du Lac*

A une Assemblée des électeurs municipaux  
 de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
 à la salle publique lieu ordinaire des  
 séances le neuf du mois de Janvier  
 courant mil neuf cent onze<sup>e</sup> de  
 l'avant nomme tel que annoncé par  
 son avis public daté du troisième  
 jour du mois de Janvier courant  
 et affiché à la porte de l'église le  
 même jour et avoir été lu le six  
 et huitième jour du même mois  
 à l'issue du Service Divin du dimanche  
 annonçant par le dit avis une  
 assemblée des électeurs municipaux  
 de la dite paroisse de la Pointe du  
 Lac pour l'élection de trois conseillers  
 en remplacement de Adrien Houle  
 Nozarie Blais et Oliva Giard  
 sortant de charge et dont le terme  
 d'office étoit expiré

Le président Monsieur Alphonse Houle  
 est présent et requiert les électeurs  
 de faire le choix de trois conseillers  
 en remplacement de Adrien Houle  
 Nozarie Blais et Oliva Giard sortant  
 de charge et dont le terme d'office  
 étoit expiré

il est proposé par Adelard Montour  
secondé par Adrien Houle de nommer  
Thomas Garneau fils pour remplacer  
Ulric Girard sortant de charge et dont  
le terme d'affaire étant expiré -

il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Athanase Bisson de  
nommer Trifflé Godin en remplace-  
ment de Nazarie Blais sortant de  
charge et dont le terme d'affaire  
étant expiré -

il est proposé par Adrien Houle  
secondé par Eustache Bisson de  
nommer Théodore Beaulieu conseiller  
en remplacement de Adrien Houle  
sortant de charge et dont le terme  
d'affaire étant expiré

Advenant qu'il s'est écoulé un heure depuis  
l'ouverture de l'assamblee je nomme Athanase Houle  
président de l'élection je proclame Thomas  
Garneau fils Trifflé Godin et Théodore  
Beaulieu élus conseillers par acclamation  
n'ayant pas eu d'opposition  
et je revoient les membres du conseil  
à se réunir en session spéciale pour  
l'élection du Maire qui aura lieu le  
seconde jour du mois de Janvier  
commençant à neuf heures du matin

Athanase Houle  
A. Bisson. Sec. Pres.

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac 16 Janvier 1911

A une assemblée du conseil  
municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac tenue à la salle  
publique leur ordinaire des séances  
le seize du mois de janvier l'an  
à dix heures du matin mil neuf  
cent onze pour l'élection du  
maire -

Furent présent Monsieur Alvin  
Dagré Alphonose Houle Théodore Beaulieu  
Trefflé Sodin Euchariste Bisson et  
Adelard Montour lesquels six con-  
seillers forment le conseil de  
la dite assemblée -

Trefflé Sodin - Je Théodore Beaulieu <sup>et</sup> Guérin  
Thomas Garneau <sup>bis</sup> nommés conseiller fait serment  
que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela  
au meilleur de mon jugement et  
de ma capacité - Aussi que Dieu  
me soit en grâce - Théodore Beaulieu  
assermenté devant moi Trefflé Sodil  
à la Pointe du Lac Thomas Garneau  
à deuxième jour du  
mois de janvier - 1911 - A. Bisson Sec-tres.

Il est proposé par Alphonose Houle  
secondé par Adelard Montour et résolu  
de nommer Alvin Dagré maire pour  
la présente année -

Je Odova Dugré ayant été nommée  
maire de cette municipalité fait  
serment que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au  
meilleur de mon jugement et de ma  
capacité. Aussi que Dieu me soit  
en aide.

Assentiment devant moi }  
à la Tente du Lac ce }  
seizième jour du mois J.O Dugré Maire  
de Janvier 1911

Ac Barri - See. tres

il est proposé par Euchariste Buron  
secondé par Athanase Houle et  
résolu d'ajourne l'assemblée

J.O Dugré Maire

Province de Québec

Municipalité de 6 Février 1910  
Pointe du Lac

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à Salle publique le sixième ordinaire des saisons le sixième mois de Février mil neuf cent vingt et une à huit heures du matin tel que suivante à la dernière seconde des mois de décembre dernier pour prendre en considération toute affaire résultant par les circonstances. Furent présent Mr. Cléva Dugré Maire M. M. les conseillers

Theodore Beaulieu Athanase Houle Thomas Garneau Adelard Montour fils Triffle Godin et Euchariste Brisson lesquels <sup>Sept.</sup> conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

Il est proposé par Triffle Godin secondé par Athanase Houle et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de mars à neuf heures du matin =

J.O Dugré Maire

A. Brisson Sec. Trés

Province de Québec  
municipalité de  
Pointe du Lac

6 mars 1911

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le six du mois de mars 1911 a neuf heures de l'avant midi tel que déterminé à la dernière séance du mois de février dernier pour prendre en considération toute affaire résumé par les circonstances furent présent monseigneur Oliva Bugeau maire M. M. les conseillers Thomas Garneau Adelard Montour Athonase Houle Triffo Godin et Théodore Beaulieu lesquels sept conseillers formaient le Bureau de la dite assemblée —

Euchariste Beron

+ cinquante piastres

il est proposé par Euchariste Beron secondé par Athonase Houle et résolu d'autoriser monseigneur Oliva Bugeau de retirer le montant des ~~excuses~~ 50 piastres du conseil de comté pour payer le coût de l'entretien de la traverse de Pointe du Lac à Triculé

il est proposé par Théodore Beaulieu secondé par Triffo Godin et résolu de poser un règlement pour prohiber la vente des biens envoient

## Règlement

Prohibant la vente des biens emmuniés  
dans la municipalité de la paroisse de la  
Pointe du Lac

Il est ordonné statué par règlement du  
conseil municipal de la paroisse de la  
Pointe du Lac comme suit savoir

Tue nulle biens spiritueuse renferme d'  
alcoolique et emmunié ne sera vendue  
dans la paroisse de la Pointe du Lac  
commençant le premier de mai dix-neuf  
cent onze - et ordonnons en conséquence  
à monsieur le Percepteur des Revenus  
des Finances de ne accorder aucune licence  
spiritueuse renferme d'  
alcoolique et emmunié dans la date paroisse de la Pointe  
du Lac sans une autorisation spéciale  
du conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac

Il est proposé par Thomas Gareau fils  
secondé par Trifflé Godin et résolu  
d'accepter le compte de Emile Dupont  
suspecteur le montant de trois prestes  
et dix centimes \$3-10 pour trouvay fait  
dans le chemin de front du troisième  
rang le numero = 192 = spf

Il est proposé par Adelard Arontous  
secondé par Athanase Houle et résolu  
d'aider le cercle agricole pour faire  
l'achat d'une machine à améliorer les  
chemins = (une machine) et de  
voter le montant de vingt-cinq prestes

Avalle  
au nom  
du 11/11/

pour le paiement de la dite machine  
 il est proposé par Treffle Léon  
 seconde par Euchariste Birin et résolu  
 d'ajourne l'assemblée au premier lundi  
 du mois d'avril à sept heures du soir

Province de Quebec  
 Municipalité de Fontaine du Lac  
 Pointe du Lac

A une assemblée du Conseil Municipal  
 de la paroisse de la Pointe du Lac  
 tenue à la salle publique fein ar-  
 dancie des secondes le trois du mois  
 d'avril mil neuf cent onze à  
 sept heures du soir tel que  
 ajouté à la dernière seconde des  
 trois de mars dernier pour  
 prendre en considération toutes  
 affaire reçus par les citoyens  
 furent présent M. Cliva Dugré  
 Maire M. M. les conseillers Euchariste  
 Birin et Athanase Houles lequel  
 trois conseillers ne formont pas  
 le quorum de la dite assemblée

il est proposé par Athanase  
 Houle seconde par Euchariste  
 Birin et résolu d'ajourne l'assemblée  
 au premier lundi de mai à  
 sept heures du soir

J.O Dugré Maire  
 A. Birin Sec. Tr.

Province de Québec  
Municipalité de

Pont-de-Lac 1<sup>er</sup> mai 1961

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Sainte-Croix tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le premier de mai où il n'y eut sent ouïe à sept heures du soir Tel que se présente à la dernière séance du mois de avril dernier pour prendre en considération toute affaire régulière par les circonstances

Tirent présent Monsieur Alain Puglisi Marie M. Mr. Conseillers Thomas Gareau Euchariste Boron et Triffle Godin lesquels élu conseiller forment le Bureau de la dite assemblée.

Il est proposé par Thomas Gareau secondé par Euchariste Boron et résolu de Joseph Lemayres inspecteur en remplacement de Emile Dupont qui a laisser la place.

Il est proposé par Euchariste Boron secondé par Triffle Godin et résolu d'accepter les conventions faites entre Alphonse Boron inspecteur et Wilfrid Giroux qui consent à reprendre sa charge comme inspecteur de voie pour le septième rang au Sud-Ouest.

Il est proposé par Thomas Gareau secondé par Euchariste Boron et résolu dans la résolution passe le 6 mars dernier le cercle agricole ayant pour accepté le montant

il est proposé par Euchariste  
Benoit secondé par Treffle Godin et  
résolu d'ajourne l'assemblée au  
premier lundi du mois de juin  
à sept heures du soir

J.O L'Augré (marie)  
A Benoit des Trés,

Province de Québec,  
Municipalité de  
Pointe du Lac

5 juin 1911

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac pour la session régulière du mois tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le vingt du mois de juin mil neuf cent onze à sept heures du soir tel que ajouté à la dernière session du mois de mai dernier pour prendre en considération toute affaire réunie par les circonstances furent présent monseigneur Oliva Dugré curé M. M. les conseillers Euchanste Brisson Athanase Houle Thomas Garneau fils et Théodore Lassonde lesquels cinq conseillers formant le conseil de la dite assemblée —

Beaulieu

il est proposé par Félix Dupont secondé par Philippe Dupont et résolu de nommer Charles Cosinard inspecteur de voirie pour remplacer Joseph Lesmeur sur refus de sa part pour l'avancement de Petits Terre —

il est proposé par Théodore Beaulieu secondé par Euchanste Brisson et résolu de nommer Charles Vilce inspecteur de voirie pour remplacer Théodore Garneau qui se trouve exempt de charge —

il est proposé par Joseph Hélie seconde par Omer Togoni et résolu de nommer Adelord Desaulniers inspecteur de voirie pour remplacer Edmond Togoni qui est absent de la place

il est proposé par Eustache Biou secondé par Thomas Gosselin fils d'accepter les compte de l'inspecteur de voirie Edmond Togoni pour travail fait dans la route St Nicolas les intérêses qui n'ont pas payé  
Antoine Lessard - .03

✓ Theodore Ricard	.12
✓ Louis St Louis	.24
✓ Rozarie Grondin	.10
✓ Adeline Davel	.07
✓ Joseph Brûlois	.66
	<u>.06</u>

Les intérêses du Rue Rong

✓ Evans te futros	.88
✓ Adolphe Fréchette	.11
✓ Moïse Dupont Père	.34
✓ Arthur Dupont	.22
✓ Moïse Dupont fils	.34
✓ Moïse Baldue fils	.72
✓ Athanase Crête	.36
✓ Moïse Pothier	.75
✓ Denis Belliveau	.09
✓ Trifflé Togoni	.74
✓ Alphonse Hélie	.24
✓ Philippe Desaulniers	.14
✓ Achim Belliveau	.12
✓ Albert Bausassa	.14
✓ Adolphe Gauthier	.15

✓ Prosper Bellemore	17
✓ George Duchaine	22
✓ Suzanne Groulx	08
✓ Didier St Louis	04 X
✓ Louis St Louis	04
✓ Moïse Descaleau	64
✓ Me Thivierge	21
✓ Arthur Melot	05
✓ Odilon Melot	05
✓ Alfred Poille	09
	<u>6.3 3</u>

Les intérêts du chemin St Charles  
✓ Zéphirin Dupont 1.19

Les intérêts du terrain de  
L. J. Laberre occupé par un débile. 1.75

il est proposé par Athanase Houle  
secondé par Euchariste Biou et  
résolu d'accepter la requête de Jeanne  
Bugri en considération pour être  
délibéré à la prochaine session.

il est proposé par Théodore Beaulieu  
secondé Euchariste Biou d'accorder  
une indemnité aux Etimatum pour  
leur pension pour faire le rôle  
de volontaires

il est proposé par Théodore Beaulieu  
secondé par

, il est proposé par Euchariste  
Biou secondé par Athanase Houle  
et résolu sur division ~~Théodore Beaulieu~~  
Théodore Beaulieu demandant les libertés

il est convenu entre monsieur Augustin  
vincent et le conseil municipal de faire  
la répartition des travaux à faire dans  
la route de St Adolphe - la route a  
20 arpents à partir du cordon de l'acadie  
Joseph Gareau et Augustin vincent feront une  
ligne de clôture de vingt arpents il la fera  
mortie par le public —  
+ avec leurs voisins -

occupé de donner soixante pieds de terrain  
sur le cotéau sable à Clrila Linernache  
et soixante pieds à Napoléon Dufresne.  
Monsieur Théodore Beaulieu contre il  
devrait donner une cinquantaine pieds -  
Monsieur Clrila Linernache prendra  
soixante pieds à partir de la ligne  
de Bell Elie Drouin et Napoléon  
Dufresne à partir de Clrila Linernache

il est proposé par Euchariste Biron  
secondé par Athanase Houle et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier  
lundi du mois de juillet à - dix  
huit heures du matin -

J. O. Augré' Maire  
A. Biron Sec.-Tres.

Rédaction des comptes du Sec-Tres.  
pour la paroisse de la Pointe du Lac  
pour l'année finissant le 30 juin 1911

Recette

Cotisation courante -	63. 89
" Spéciale -	2. 46
Passé année dernière	27. 92
Arrangement année dernière -	24. 67
	118. 94
	80. 90
	38. 04

Dépense -

Paié au Sec-Tresorier	50. 00
" Travaux publics et autres dépenses	30. 90
	80. 90

J'ai audité ces comptes le 3 juillet 1911  
et les ai trouvés en bon état.

Louis Doray M.D.

Actif	Passif		
Caisse	38. 04	fondation	12. 00
Arrangement -	108. 71		
Remboursement -	21. 21		
167. 96			

Provin de Quebec  
Municipalite de

Pont du Lac

8 juillet 1911

A une assemblée du conseil  
municipal de la paroisse de la  
Ponte du Lac tenue à la salle  
publique le vendredi 8 juillet  
mil neuf cent onze à sept  
heures du soir le conseil a été  
à la dernière séance des mois  
de juillet dernier

Turent présent Monsieur  
Theode Beaulieu lesquels conseillers  
ne formaient pas le Bureau de  
la dite assemblée

Il est proposé par Théode  
Beaulieu d'agréer l'assemblée  
à mardi prochain le onze du  
mois de juillet courant à  
sept heures du soir

Theode Beaulieu

Province de Québec

Municipalité de

11 Juillet 1911

Pointe du Lac

1<sup>re</sup> partie

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique le 11<sup>e</sup> ordinaire des séances le onzième du mois de juillet mil neuf cent onzième à sept heures du soir tel que suivre à la dernière séance du mois courant pour la reddition des comptes du Secrétaire-Trésorier et prendre en considération toute affaire reçue par les personnes honorables Furent présent Monsieur Léonard Dugré maire entre les conseillers Euchariste Beron Adelard montour et Athanase Houle lequel fut élu pour présider la séance de la date susmentionnée —

Il est proposé par Euchariste Beron secondé par Athanase Houle et résolu unaniment d'accepter les comptes du Secrétaire-Trésorier tel que audite par Louis Doroz M.-L. — — —

Il est proposé par Euchariste Beron secondé par Théodore Beaulieu et résolu unaniment de reengager Athanase Beron comme Secrétaire-Trésorier pour la présente année aux mêmes conditions que l'année dernière —

Sur réclamation de Joseph Hélie  
d'Yamachiche Jarretier demandant à  
être payé d'un cheval qui ~~est~~<sup>s'est</sup> tombé  
sur la corporation étant à reparer son  
poste public dans le chemin Royal -

il est proposé par Eustache Bisson secondé  
par Théodore Beaulieu et résolu unaniment  
de nommer Monseigneur Oliva Suprême Moine  
Thomas Lassonde Prieur Gouverneur du port  
et Thomas Rouette de s'informer  
à un avocat de 3 Rivières avant de  
faire des déboursés pour la corporation  
de la Pointe du Lac au sujet de la  
réclamation de Joseph Hélie Jarretier  
d'Yamachiche et cela aux frais de la  
corporation. Les membres de ce conseil  
decident de prendre ces informations à  
Monseigneur Bertrand Duplessis Avocat de  
3 Rivières.

il est proposé par Théodore Beaulieu  
secondé par Adelard Montour de résoudre  
d'accepter les comptes de Adelard Desautels  
fait au port chez aug. Land

Louis St Louis 1 pice de bois. 1.50

Le compte de Boisie Comeau pris  
de écurie domme Frans Brisab 1.00

Arthur Desautelons le terrain de Denis 1.00  
Bellesmire

Louis Patrier pour avoir fait le ménage  
à la salle publique. 1.00

Il est proposé par Théodore Beauchemin  
secondé par Euchariste Beron et résolu  
de passer un règlement pour rendre la  
vaccination obligatoire dans la municipalité  
de la paroisse de la Tente du Lac.

# Reglement

Le règlement municipal de la paroisse de  
la Fontaine du Lac par son règlement no -  
6 décreté ce qui suit :

à compter de l'entrée en vigueur des présent  
règlements la vaccination et la revaccination  
seront obligatoire dans les limites de cette  
municipalité pour toutes les personnes  
qui y trouveront

On en consequence après quarante huit  
heures de l'entrée en vigueur du dit  
règlement toute personne se trouvant  
dans la municipalité en ne pourra  
pas établir qu'elle a été vacciné avec  
succès dans les sept ans précédents ou  
Qui ne pourra pas établir par un  
certificat de médecin qu'elle a été  
vacciné sans succès dans les six  
mois précédents sera possible d'une  
amende de cinq dollars et une amende  
annuelle additionnelle de un dollar des  
dit règlement.

3<sup>e</sup> mesures. Quarante huit heures de  
l'ordre en vigueur du décret réglementant  
toute personnes se trouvant dans  
la municipalité devra appeler  
à l'affaire et écrire de l'autorité  
municipale ou à toute  
autre personne laquelle lui  
sera reçue verbalement ou  
également en écrit sur la main.

Sur redomination de Joseph Hélie  
d'Yamachiche Jarretier demandent à  
être payé d'un cheval qui ~~est~~ <sup>est</sup> bie  
où la corporation était à reparer son  
port public dans le chemin Royal -

il est proposé par Eustache Biron se  
par Théodore Beaupré et résolu unanime  
de nommer Monsieur Alain Sugr  
Thomas Lassonde Père Blasine &  
et Thomas Pouette de Simard  
à un avocat de l'Université  
faire des déboussis pour  
de la Pointe du Lac au  
redomination de Josep  
Hélie d'Yamachiche et de la  
corporation les deux derniers  
décident de prendre la maison à  
Monsieur Père Lapeyrière avocat de  
l'Université

il est proposé par Théodore Beaupré  
secondé par Adelard Moniron et résolu  
d'accorder les comptes de Adelard Desautels  
fait au port chez aug. Lard  
Louis St Louis 1 pelle de bois . 1.50  
Le compte de Boisse Comeau pris  
de doterie faire l'one brûlé . 1.00  
Arthur Desautels le terrain de Denis 1.00  
Belliveau  
Léon Pothier pour avoir fait le ménage  
à la salle publique . 1.00

il est proposé par Théodore Beaulieu  
secondé par Euchariste Beron et résolu  
de passer un règlement pour rendre la  
vaccination obligatoire dans la municipalité  
de la paroisse de la Tante du Lac.

### Règlement

Le règlement municipal de la paroisse de la Tante du Lac par son règlement no -  
6 décreté ce zéro six -

On a compté de l'entrée en vigueur du présent  
règlement la vaccination et la révaccination  
seront obligatoires dans les limites de cette  
municipalité pour toutes les personnes  
qui se trouveront

1<sup>re</sup> En conséquence après quarante huit  
heures de l'entrée en vigueur du dit  
règlement toute personne se trouvant  
dans la municipalité qui ne pourra  
pas déclarer qu'elle a été vaccinée une  
seule fois les sept ans précédents ou  
qui ne pourra pas déclarer par un  
certificat de médecin qu'elle a été  
vaccine sans succès dans les six  
mois précédents sera passable d'une  
amende de un dollar et aussi une  
amende additionnelle de un dollar des  
dit règlement

3<sup>me</sup> après quarante huit heures de  
l'entrée en vigueur du dit règlement  
toute personne se trouvant dans  
la municipalité devra déclarer  
à l'affiche et écrit de l'autorité  
municipale ou à toute  
autre personnes baroquées au  
seras reçus verbalement avec  
également un certificat d'un

Medecin dument qualifie a proteger  
 comme tel dans cette province  
 et obligeant qu'elle a été vaccinee avec  
 success ou que la vaccination a été  
 tentée sur elle sans succès dans les  
 delais mentionnes au paragraphe precedant  
 et chosee refus ou omission de sa  
 part d'afficher tel certificat lors  
 quelle en sera ainsi regisiter la rendre  
 payable d'une amende de vingt dollars  
 Mais un certificat d'un medecin dument  
 qualifie a proteger comme tel  
 dans cette province a l'effet que  
 l'état de santé d'une personne ne  
 permet pas qu'elle soit vaccinee  
 et obligeant la raison de telle  
 impossibilité si est exhibé a  
 l'affiche effectif de constante  
 sonorise municipale a la poste autre  
 personne par telle personne lorsque  
 la régistration ci-dessus lui sera  
 faite et si est fait de plus plus  
 de deux mois avant celle régistration  
 aura pour effet de empêcher celle  
 personne de l'application des deux  
 articles precedent  
 Un tel medecin qui donnera  
 seulement un certificat par  
 sur les faits sur lesquels il peut  
 être appeler a donner des certificats  
 en vertu des articles precedents sera  
 passible d'une amende de vingt  
 dollars  
 Cine toute personne qui n'a pas  
 les moyens de payer pour se faire

vaccines pourra en s'adresser à cette effet à toute personne compétente et en satisfaisant telle personne de son incapacité de payer sa faire vacciner aux frais de la municipalité.

7. Les amendes ci-dessus seront reversable de la manière prescrite au code Municipal.

8. Sont exemptés de la vaccination telle exigée par le présent règlement ceux qui pourront déclarer à la satisfaction de l'officier exécutif de l'autorité constante municipal en ce qui concerne la variété.

Pour le Conseil d'hygiène de la Province de Quebec

Il est proposé par Mme Beaubien secondé par Sucharste Biron et résolu d'organiser l'assemblée du premier lundi du mois d'août à sept heures du soir

JG L'Anglais Maire

A. Biron Sec-Tres.

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

7 aout 1911

À une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu ordinaire  
des séances le sept du mois de  
Aout mil neuf cent onze - à sept  
heures du soir tel que adjourné  
à la dernière séance du mois de  
juillet dernier pour prendre en  
considération toute affaire reçue  
par les curistes.

Tirent présent M. Oliva Dugré Maire  
M. M. les conseillers Théodore Beaulieu  
et Tréfle Godin lesquels trois conseillers  
ne formant pas le quorum de la  
dite assemblée

il est proposé par Tréfle Godin secondé  
par Théodore Beaulieu et résolu d'adjourner  
au premier lundi du mois de septembre  
prochain à sept heures du soir

J.O. Dugré Maire

A. Bisson Sec-Tres

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

5 Sept - 1911

Une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle pallier hier ordi-  
nnaire des scones le vingt deux mois  
de septembre mil neuf cent onzième  
à sept heures du soir tel que convenu  
à la dernière scone du mois de août  
dernier - pour réviser le rôle d'évo-  
lution et prendre en considération toute  
affaire relevé par les circonstances  
Furent prés Mr. M. Oliva Dugré  
Maire

M. m les conseillers Théodore Beaulieu  
Triffle Sodin et Euchanste Godin  
lesquels quatre conseillers forment le  
Quorum de la dite assemblée --

Il est proposé par Théodore Beaulieu  
secondé par Triffle Sodin et résolu  
d'adopter le rôle d'évolution sous  
mentionné tel que fait par les  
estimatifs

Il est proposé par Triffle Sodin  
secondé par Théodore Beaulieu et  
résolu d'accepter les comptes de Wallard  
Girin - 2.25 -

Il est proposé par Triffle Sodin secondé  
par Théodore Beaulieu et résolu d'ajourner  
l'assemblée - au premier lundi du  
mois d'octobre à sept heures du soir

J. O. Dugré Maire

Province de Québec  
Municipalité de Pointe  
du Lac

2 Octobre 1911

A une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac tenue  
à la Salle publique lieu ordinaire des  
Séances le deux du mois de Octobre  
mil neuf cent onze à sept heures  
du soir tel que ajouté à la dernière  
Séance du mois de Septembre dernier  
pour prendre en considération  
toute affaire reçue par les cir-  
constances

Furent présent M. Alphonse Daigle Maire  
M. M. les conseillers Théodore Beaulieu  
Athénase Houle Adelard Montour et  
Euchanotte Baroin lesquels cinq  
conseillers formont le Bureau  
de la dite assemblée —

Sur plainte de Sylva Tagnin inspecteur  
de la traversée de Pointe du Lac demandant  
de faire vendre la traversée de Pointe du  
Lac à Nicolet au plus bas et dernier  
enchérisseur —

adjudicé à Sylva Tagnin pour l'entretien  
de la traversée de Pointe du Lac à  
Nicolet qui est le plus bas et dernier  
enchérisseur au prix de cinquante  
piastres — pour l'entretien depuis le  
chemin royal sur tout la longueur  
en et peut y avoir —

il est proposé par Théodore Beaulieu secondé  
par Athénase Houle d'affamer l'assemblée  
à mardi prochain le dix juillet soir  
pour examiner la liste des électeurs  
John Daigle Maire

Province de Quebec.  
Municipalité de  
Pointe du Lac.

10 Oct. - 1911

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique leu ordinaire des séances le dix du mois d'octobre mil neuf cent onze a sept heures du soir tel que annoncé par un avis public en date du trois octobre courant après avoir été affiché à la porte de l'Eglise et lui le huit du même mois annoncé par le dit avis une assemblée du Conseil Municipal pour réviser et examiner la liste des électeurs permanentie de la paroisse de la Pointe du Lac et prendre en considération toute plainte portée contre la dite liste des électeurs et qui sera pris en considération et délibéré séance tenante —

Tenant présent Monsieur Oliva Dugne  
Marie M. M. les conseillers Triffléodin  
Euchariste Biou Adelard Desaulniers  
Albanais Houle et Thomas Gareau  
fils lesdits six conseillers forment  
le Bureau de la dite assemblée —

Il est proposé par Triffléodin secondé  
par Euchariste Biou et seules envoient  
de réviser et examiner la liste des électeurs  
permanentie et prendre en considération  
toute plainte portée contre la dite liste  
et délibérer séance tenante —

\*Monton

Le nom de Theodore Gareau	Rétronché de la liste
" Radolphe Gareau	Rétronché de la liste
" Daniel Cormier	Rétronché de la liste
" Xavier Rouette	Rétronché de la liste
" J. Bapt Rouette	Rétronché de la liste
" Henri Labasse	Rétronché de la liste
" Dennis Labasse	Rétronché de la liste
" George Lepreton	Rétronché de la liste
" Davelle Mongrain	Rétronché de la liste
" Ephemene Bouchard	Rétronché de la liste
" Yvila Desaulniers	Rétronché de la liste
" Edmond Croteau	Rétronché de la liste
" Achille Martin	Rétronché de la liste
" Ernest Buon	Rétronché de la liste
" Elzéard Dupont fils	Rétronché de la liste 60%
" Josie Dupont	Rétronché de la liste
" Moise Jamier	Rétronché de la liste
" Elzéard Michelini	Rétronché de la liste
" Philippe Croteau	Rétronché de la liste
" René Talbot	Rétronché de la liste

20 noms retranché sur la liste —

Noms entré sur la liste		
Arthur Milot entre sur la liste		
Agapit Taford entre sur la liste		
Oscar Taford entre sur la liste		
Maurice Gareau entre sur la liste		
Clmer Arbour rentre sur la liste salaire		
Josne Rouette rentre sur la liste solaire		
Hermengilde Bacon rentre sur la liste solaire		
Ordo Laverdiere rentre sur la liste solaire		
Napoléon Dupont fils usufruitier sur liste		
Moise Dupont Village		solaire
Carole Bertrand Locatario entre sur la liste -		
Jones Dugré Rue no. 99 Propriétarie 1 Rang		
Arthur Poulin salaire fils Leon Poulin		
Achille Baldur fils Moise -		
Philippe Lessard fils Cornelius -		

Lucien Lanthier fils Joaune -

Napoléon Duprasne - salaire 300.00.

~~objection repassée  
pas de bon ami -~~

Zéphirin Guillet - possedant no. 291 Evalue 200.  
Isaac Weiner salarie 300.00 —

Gustave Tessier fils de Joseph Adolphe Tessier  
<sup>Propriétaire</sup>

20 noms entre par la liste —

il est proposé par Euchariste Broin  
secondé par Athanase Houle et résolu  
unanimement d'admettre au Sec-Tresorier  
de Transcarie la liste des detenus tel que  
corrigé par le conseil et certifié par le  
secrétaire-Tresorier = sous son serment  
d'officier —

il est proposé par Athanase Houle  
secondé par Triffole Lallin et résolu  
d'ajourner l'assemblée au premier lundi  
de novembre à huit heures du matin

JDLugre Maire

Province de Quebec

Municipalité de 30 Octobre 1911  
Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique leen ordonnance des seances de trente du mois d'août mil neuf cent onze a huit heures du matin pour délibérer si le conseil municipal doit venir en arrangement des affaires de Joseph Hélie Charretier d'Yonachiche qui a intenté une action contre la corporation de la Pointe du Lac.

Tirent présent M. Clément Bugri Marie M. M. les conseillers Adelard Montour Alphonse Houle et Trudelle Godin lesquels quatre conseillers forment le quorum de la date assemblée.

Il est proposé par Adelard Montour secondé par Alphonse Houle et résolu d'autoriser M. Félix Duplessis avocat de la corporation de la paroisse de la Pointe du Lac de venir en arrangement avec Joseph Hélie Charretier d'Yonachiche qui a intenté une action contre la corporation de la Pointe du Lac.

Si le demandeur le désire

La corporation d'angage à payé les frais de la dite corporation que y a a de fait pour la corporation si le dit Joseph Hélie consent au retournement de son action.

il est proposé par Alphonse Houle  
secondé par Adolphe Montour et résolu  
d'ajourne l'assemblée —

JQ Dugré Maire

Province de Québec  
Municipalité de 5 Novembre 1811  
Pointe du Lac

A une assemblée du conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue le 1<sup>er</sup> du mois de novembre mil  
neuf cent quatre à huit heures du  
matin. Tel que également à la dernière  
assemblée du mois de Octobre dernier  
pour prendre en considération toute  
affaire venant par les circonstances  
furent présent Mr. Oliva Dugré  
Maire M. les conseillers Euchariste  
Biron deux des deux conseillers ne  
formant pas le Bureau de la dite  
assemblée

il est proposé par Euchariste Biron  
et résolu d'ajourne l'assemblée au  
premier lundi de decembre à sept  
heures du soir

JQ Dugré Maire  
Euchariste Biron

N. L. DUPLESSIS, C. R.

TELEPHONE BELL No. 65

AVOCAT

4, RUE ST-JOSEPH,  
TROIS-RIVIERES, - - P. Q.

TROIS-RIVIERES, 26 Octobre, 1911.

191

Monsieur Arthémis Biron,

Secrétaire-Trésorier,

Pointe-du-Lac, P.Q.

Cher Monsieur:-

J'ai cru comprendre par une conversation que j'ai eue avec les avocats de Monsieur Elie qu'il y aurait peut-être moyen de régler cette poursuite avec la Corporation de la paroisse de la Pointe-du-Lac. Si je ne me trompe, le demandeur Elie consentirait à retirer son action, chaque partie payant ses frais. En d'autres termes, le demandeur Elie paierait les frais de Cour de son côté et ses avocats et la Corporation de la paroisse de la Pointe-du-Lac ferait de même de son côté.

**N. L. DUPLESSIS, C. R.**

TELEPHONE BELL No. 65

AVOCAT  
4, RUE ST-JOSEPH,  
TROIS-RIVIERES, - - P. Q.

**TROIS-RIVIERES,..... 191**

Les frais de la Corporation sont d'environ \$45.00 à \$50.00. Vous m'obligeriez beaucoup en communiquant avec les conseillers et en me laissant savoir dès lundi ou mardi si la Corporation serait disposée d'accepter cet arrangement.

Je n'ai pas de conseils à donner à la Corporation, mais, dans les circonstances, je crois que pour éviter les ennuis et les tracasseries d'un procès, il serait peut-être préférable pour la Corporation d'accepter cet arrangement, si je viens à bout de l'effectuer.

Votre tout dévoué,

*N. L. Duplessis*

## Province de Quebec

Municipalité de  
Pointe du Lac

4 Dec. 1911

A. Une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique bien ordinaire des séances le quatre du mois de décembre mil neuf cent onze à sept heures du soir tel que convenu à la dernière séance du mois de novembre dernier - pour prendre en considération toutes affaires reçues par les circonstances.

T'ont présent M. Clément Dugré maire M. M. les conseillers Théodore Beaulieu et Euchariste Bonn lesquels trois conseillers me forment pas le quorum de la dite assemblée.

Il est proposé par Euchariste Bonn secondé par Théodore Beaulieu et résolu d'ajourner l'assemblée au premier lundi du mois de Février mil neuf cent douze — à neuf heures du matin

J. O. Dugré Maire  
A. Bonn Sec. (res.)

Provin de Quebec

Municipalité de 8 janvier 1912  
Portne du Lac

A une assemblée des électeurs municipaux  
de la paroisse de la Sainte du Lac tenue  
à la salle publique leu ordinaire des  
seances le huit du mois de janvier  
mil neuf cent douze - a dix heures  
de l'avant midi fut que annoncée  
par un avis public en date du  
premier janvier annonçant par  
le dit avis une assemblée des  
électeurs municipaux pour l'élection  
de deux conseillers en remplacement  
de Oliva Dugré et de Athanase  
Houle sortant de charge et dont  
le terme d'office étoit expiré

Le conseil de cette municipalité  
n'ayant pas nommé de président  
faute de majorité du dit conseil  
à la dernière assemblée Athanase  
Biron Secrétaire - Trésorier  
est de droit président de l'élection  
et procéda à l'élection de deux  
conseillers en remplacement  
de Oliva Dugré et Athanase  
Houle - sortant de charge -  
et dont le terme d'office étoit expiré

Il est proposé par Oliva Dugré  
secondé par Taaffe Lordin et résolu  
de nommer Leger Traudier conseiller  
en remplacement de Oliva Dugré

il est proposé par Athanase Houle  
secondé par Théode Beaulieu et  
résolu de nommer Adelard Desaulniers  
conseiller en remplacement de  
Athanase Houle sortant de charge.

Évenement où il s'est écoulé une heure  
depuis l'assurtion de l'assemblée et où il  
n'y a pas eu apposition aux nominations  
ci-dessus nommés je proclame M<sup>r</sup> Léger Tanguay et Adelard Desaulniers  
des conseillers par déclamation -  
et je renvoie les membres de ce conseil  
à se réunir en assemblée le mardi du  
mois de Janvier courant à neuf heures  
du matin pour l'élection du Maire

A. Biron Sec.-Gres.

A une assemblée des membres du conseil  
municipal de la paroisse de la Sainte-de  
Lac-Terre à la Sable publique leur  
ordinaire des scories le mardi du  
mois de Janvier mil quatre cent  
dix-neuf à neuf heures de l'avant  
midi tel que annoncé par un  
avis public en date du 1<sup>er</sup> janvier  
annoncé par le dit avis une  
assemblée des membres du conseil  
pour l'élection du maire et prendre  
en considération toute affaire  
reçue par les circonscriptions -  
Trent présent Monsieur Trefflé,  
Godin Théode Beaulieu Adelard Montour  
Enchanste Biron Léger Tanguay et  
Adelard Desaulniers Losniels

six conseillers formaient le Bureau  
de la cette assemblée —

je Leger Taschner et Adelard  
Desaulniers ayant été devant mon  
meur conseillers fait serment que  
je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela au  
meilleur de mon jugement et de  
ma capacité ainsi que Dieu me  
soit en aide  
Assermenté devant  
moi à la Tante du  
Lac ce vingtaine jour  
du mois de Janvier  
mille neuf cent douze

A. Biron - Sec. des.

il est proposé par Juchauste Biron  
secondé par Treppé Godin et résolu  
de nommer Théode Beaulieu maire  
pour la présente année et deux --  
succennement — —

je Théode Beaulieu ayant été devant  
nommé maire de la paroisse de la  
Tante du Lac fait serment que je  
remplirai bien et fidèlement les  
devoirs de ma charge et cela au  
meilleur de mon jugement et de ma  
capacité ainsi que Dieu me soit  
en aide

Assermenté devant moi  
à la Tante du Lac

ce vingt et une jour du mois de Janvier mil Théodore Beauchemin  
neuf cent douze -

A. Biron le tres.

il est proposé par Eustache Biron  
secondé par Adelard Montour et résolu  
d'ajourner l'assemblée -

Théodore Beauchemin. Maire  
A. Biron le tres.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac 4 Février 1912

A une assemblée du Conseil municipal  
égal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
ordinaire des réunions le matin du  
Premier mil neuf cent douze  
Pour prendre en considération toute  
affaire regardant par les circonstances  
l'avent présent M. Théodore Beauchemin  
Maire M. M. les conseillers Léger  
Fournier Eustache Biron et Adelard  
Desaulniers lesquels deux conseillers  
forment le Bureau de la dite  
assemblée -

Il est proposé par Eustache  
Biron secondé par Léger Fournier  
et résolu d'ajourner l'assemblée  
au premier lundi de mars  
à neuf heure du matin

Théodore Beauchemin Maire  
A. Biron

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

4 Mars 1912

A une assemblée du Conseil Municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des réunions le matin du mois de mars mil neuf cent douze à dix heures de l'avant midi tel que adjourné à la dernière du mois de Février dernier pour prendre en considération toute affaire réunie par les secrétaires

Tirent présent Monsieur Théodore Beaulieu M. M. les conseillers Adelard Desaulniers Léger Tournier et Euchariste Brun lesquels matin conseillers forment le Bureau de la date assemblée

Il est proposé par Euchariste Brun secondé par Adelard Desaulniers et résolu de faire le renouvellement de la voie nommer les officiers de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac —

depuis pour le Grand chemin dans le haut de la paroisse depuis la terre de Joseph Acham jusqu'en amont du moulin l'inspecteur de voirie nommé est Jovis Gray

Le Grand chemin depuis le pont du moulin jusqu'à la terre de Cyrille Rauelle l'inspecteur nommé Adolphe Barthiaume

Le Grand Chemin depuis la ligne de la  
Bontem jusqu'chez Cyrille Panette y compris  
la route jusqu'au rong des Crête le deux  
rong et de plus le pont Linernache —  
l'inspecteur nommé est Félix Dupont

Les Petites terres au deuxième rong depuis  
chez Oscar Panette jusqu'au pont Linernache  
et de la la petite route jusqu'au <sup>et</sup> l'effacement  
des 2 rive rong

l'inspecteur nommé est Géopoleon Dupont  
La continuation des petites terres au  
troisième rong depuis la terre de  
Oliva Crête inclusivement jusqu'en  
la ligne de Marguerite —

l'inspecteur nommé est Armand Pâquier

Le troisième rong depuis le pont chez  
Hubert Tratner jusqu'au Extrême rong  
y compris le rong chez Elzéard Dupont Honoré  
l'inspecteur nommé est Albert Blouin

La concession St Charles depuis le Grand  
Chemin y compris les deux embouchures  
à son départ jusqu'à chez Zéphirin Dupont  
l'inspecteur nommé est — Honoré Dupont fils

La continuation du rong St Charles depuis  
chez Zéphirin Dupont inclusivement  
jusqu'à la profondeur du 5<sup>e</sup> rong  
y compris la route chez Cyrille Monville  
et le pont chez Adolphe Duplessis  
l'inspecteur nommé est Marie Dupont fils

Le septième rang y compris la route  
l'inspecteur nommé est Joseph Benoit

Le septième rang - depuis l'extrême sud  
sud du dit septième rang jusqu'à la  
terre de Jeanne Lanthier enclavement  
l'inspecteur nommé — Joseph Beusson

Le septième rang depuis l'extrême nord-est  
du dit septième rang jusqu'à la terre  
de Jeanne Lanthier enclavement  
l'inspecteur nommé est ~~Édouard~~<sup>Arsène Blain</sup>

La route de l'acadie depuis le grand chemin  
jusqu'à la ligne d'ymachiche pour le  
deuxième rang l'inspecteur nommé est  
Alfred Lorneau

La concession St Nicolas depuis chez  
Augustin Vincent jusqu'à l'extrême est  
St Nicolas l'inspecteur nommé est —  
Arthur Morin Mafine

Depuis la <sup>route</sup> St Nicolas jusqu'à la  
ligne d'ymachiche — par le deuxième rang  
y compris la route — ~~Jean~~<sup>Joseph</sup> Lescure  
Euchariste Bertrand

Le village des Lorneau depuis la route  
de l'acadie jusqu'à la concession St-  
Charles l'inspecteur nommé est Philipp Bonhag

Les trouées depuis de la Pointe de Læ  
A. Nicot l'inspecteur nommé est —  
Alyva Pajari

Les Estimatrices nommee pour faire le rôle d'évaluation de la municipalité de Pointe du Lac

Les Estimatrices nommées sont Joseph Abram  
Freffle Dupont  
Hélaine Dupont ont

Les inspecteur Agences nommée sont -

Charles Lescure  
Joseph Menville  
Achille Pather

Les Jordiens d'endos nommée sont

Aliide Baussard  
Philippe Guay  
Cyrille Ranette

Les auditeurs de comptes pour vérifier les comptes du Sec. Trés. de la Municipalité de Pointe du Lac

Les auditeurs nommés sont Louis Daray  
Oliva Dugré

Depuis le port du Moulin y compris le Village

Leonard Houle

Il est proposé par Léger Tremblay secondé par Adelard Desautel et résolu de donner avis aux affaires ci-dessus nommée dan avis de leurs nomination et les prient de se présenter au conseil le plus tôt possible pour prêter leurs serment d'affirme avant d'entre en fonctions

il est proposé par Adelord Desaulniers  
secondé par Léger Fournier et résolu  
de faire les mêmes élections dorénavant  
dissousment des bureaux de votations  
sur les listes électorales préparées l'année  
dernière au mois de septembre dernier.

il est proposé par Léger Fournier  
secondé par Adelord Desaulniers et  
résolu d'autoriser M<sup>r</sup> Théodore Beaumais  
Maire de Sainte-Croix du conseil de Comté  
la somme de vingt francs pour  
payer le coût de l'enlèvement de la  
tronçonneuse de Ponte du Lac à Chicolet.

il est proposé par Adelord Desaulniers  
secondé par Léger Fournier et  
résolu de ratifier le règlement  
probatoire la vendre des Legumes  
annuaire passé le 6 mars 1912  
et de ratifier M<sup>r</sup> le percepteur des  
Ressources de l'arrondissement

il est proposé par Léger Fournier  
secondé par Adelord Desaulniers et  
résolu d'organiser l'assemblée au  
premier lundi d'avril à neuf heures  
du matin Théodore Beaumais Maire

A Bon Secours

Province de Quebec  
municipalité de la Pointe du Lac 1862

Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lein audience illes seances le premier jour du mois de juillet mil neuf cent dix à neuf heures du matin tel que suivant  
à la dernière seance du mois de mai dernier pour prendre en considération toutes affaires venir par les circonstances  
Trent présent François Théodore Beaulieu Marie Mr. 200

les conseillers Triffle Godin Legras  
deux conseillers ne formaient pas le quorum de la cette assemblée

Théodore Beaulieu  
Triffle Godin

Il est proposé par Triffle Godin  
d'ouvrir l'assemblée au premier  
dimanche du mois de juillet à sept  
heures du soir

Théodore Beaulieu Louis

R. Biron Sec. trs.

Province de Québec  
municipalité de  
Pointe du Lac

6 mai 1912

A une assemblée régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le six du mois de mai mil neuf cent douze à sept heures du soir Tel que convenu à la dernière séance du mois d'avril dernier pour prendre en considération toutes affaires reçues par les secrétaires furent présent Monsieur Théodore Beauchêne M. M. les conseillers Truffe Godin Adelard Desaulniers Léger Tourneret et Adelard Montour lesquels Secrétaire et conseillers formant le Bureau de la dite assemblée —

Il est proposé et résolu de nommer Esdras Dupont inspecteur de voirie pour l'assondissement du 5 me rang pour remplacer Moïse Dupont fils Gabriel qui a laissé l'assondissement

Il est proposé par Léger Tourneret secondé par Adelard Montour et résolu d'accepter le compte de Chirila comisaral = .50 pour frais Chemin de Adelard Montour

Il est proposé par Truffe Godin secondé par Léger Tourneret et résolu d'ouvrir l'assemblée au premier lundi de juillet à sept heures du soir A Bronchard, Théodore Beauchêne

Droits de laie  
Minuscule de Ponte du Lac  
Pointe du Lac

23 juin 1912

A une assemblée du Conseil Municipale de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le trois du mois de juin mil neuf cent douze à sept heures du soir tel que appuie à la dernière seconde du mois de mai dernier pour prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances

Furent présent Monsieur Théodore Beaulieu & M. M. les conseillers Euchariste Bisson Triffle Gédin Léger Tassner & Adelord Desaulniers et Thomas Gosselin lesquels six conseillers forment le Bureau de la dite assemblée

Il est proposé par Euchariste Bisson secondé par Triffle Gédin et résolu d'autoriser le Secrétaire-trésorier de payer les comptes pour Jules Dugré fils pour les dépenses que un cas de perte a occasionné sur un certificat que ces effets a été vendu et faire à cette fin - ainsi que les frais du Meilleur -

Il est proposé par Thomas Gosselin secondé par Adelord Desaulniers et résolu d'accepter le compte de Isad Berthiaume inspecteur du 2<sup>e</sup> Régiment de Adelord Desaulnier inspecteur St Nicolas et de Joseph Brumbois maître de la 6<sup>e</sup> Rég.

et de Thomas. Roulées pour le Chemin.  
St Charles =

Rg. St Charles Zéphirin Dupont 150 1.50

Route 6me rang Joseph Lacourse 1.55  
" " " Odilon Melal 1.85 .30

Route St Nicolas: Antoine Lescure 20  
Thomas Ricord 18  
Louis St Louis .57  
Noyon Groux 1.25 .30

Route 7me Rg = Alfred Dufresne 15  
Adolphe Tredette 15  
Arthur Dupont 15  
Moise Bolduc 45  
Moise Pâtrie 60  
Pronis Belliveau 55  
Alphonse Hélie 02  
Leonard Houle 12  
Joe Leon Comeau 15  
Philippe Desalmiers 30  
Adrien Belliveau 19  
Albert Baussoa 18  
Adolphe Gauthier 19  
Prosper Belliveau 15  
George Duckorne 68  
Noyon Groux 60  
Sébastien St Louis 45  
Alphonse Biron 22  
The Pronis Melal 75  
Arthur Matal 12  
Odilon Melal 12  
Alfred Taillé 15  
645

il est proposé par Truffe Godin  
secondé par Adelord Desauvage et  
résolu que l'empêclement qui a été  
clôturé par Mme Else Danbury lui  
appartient et pourra en faire don  
à ses successeurs.

Il est proposé par Euchanor Biou  
secondé par Truffe Godin et Désauvage  
l'assemblée au premier lundi  
du mois de juillet à dix heures  
du matin - soir

Thierry Jeanne Marie  
J. Biou, secrétaire

Reddition des comptes du Secrétaire-Trésorier  
pour l'année finissant le 30 juillet  
1912

Recettes

Catéchisation courante	69.81
- Spéciale -	4.56
Causes armé dernier	38.08
Arresage -	38.48
	<u>145.89</u>
	<u>113.21</u>
	<u>32.68</u>

Dépense

Secrétaire	50.00
Divers	<u>63.21</u>
	<u>113.21</u>

Actif =

Passif

caisse	32.68	Tout Bâtisse	24.00
Arresages	105.73		
Remboursement	<u>26.71</u>		
	<u>165.48</u>		<u>24.00</u>

Audité à septième jour de juillet mil-neuf-cent  
douze au bureau du Secrétaire.

J.O Dugre auditeur

Province de Québec  
Municipalité de 8 Août 1912  
Pointe du Lac

A une Assemblée régulière du  
Conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac tenue  
à la Salle publique le  
soir de l'ordinaire des séances le  
huit du mois de juillet  
mil neuf cent douze à  
sept heures du soir tel  
que convoquée à la dernière  
séance du mois de juin  
dernier pour prendre en  
considération toute affaire  
réglée par les accords tenu  
furent présent M<sup>me</sup>  
Theophile Beaulieu Marie  
M. Adelard Desaulniers  
les seuls deux conseillers ne  
formant pas le Bureau  
de la date assemblée

Il est proposé par Théophile  
Beaulieu secondé par  
Adelard Desaulniers d'ajourner  
la assemblée au Premier  
lundi du mois de août  
mil neuf cent douze à  
sept heures du soir ~

Théophile Beaulieu  
mais  
Adelard Desaulniers  
et Bon Secours

Promesse de Québec

Municipalité de 16 Juillet 1912  
Ponta du Lac

A une assemblée spéciale du conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
bien ardue des séances le samedi  
du mois de juillet courant à  
sept heures du soir tel que  
annoncée par un avis public  
en date du huit courant an-  
noncé par le dit avis une  
assemblée spéciale pour réviser  
le rôle d'évaluation et prendre  
en considération toute affaire  
revenue par les circonstances

Furent présent Monseigneur Théodore  
Beaulieu Maire M. M. les  
conseillers Euchariste Binon  
Trifflé Godin Léger Tardieu  
Adelard Desautel et Thomas  
Garcia lesquels six conseillers  
formont le Bureau de la dite  
assemblée —

Il est proposé par Euchariste  
Binon secondé par Thomas Garcia  
& du Dr. P. fils d'accepter les comptes tel  
que audités par Oliva Dugré  
Auditeur de compte pour la  
municipalité —

Il est proposé par Thomas Garcia  
bills secondé par Trifflé Godin et  
résolu de réviser le rôle d'évaluation

il est proposé par Euchariste  
Biron secondé par Léger Gourrier  
et résolu d'accepter les amendes  
ment fait au rôle des votations

il est proposé par Adelard Desautels  
secondé par Euchariste Biron et  
résolu de payer de montant de  
trois cent cinquante dollars le cent piastres  
pour le salutier des Conseil Municipal

il est proposé pour Euchariste  
Biron secondé par Treffle Ladur  
d'ajourner l'assemblée au deuxième  
lundi du mois de septembre à  
sept heures du soir —

Très dévoué  
A. Biron Sec. Trés.

Paroisse de L'Islet

Municipalité de 9 Septembre 1912  
Pointe du Lac

A une assemblée régulière du  
conseil municipal de la paroisse  
de la Pointe du Lac tenue à  
la salle publique bien ordinaire  
des seances le vingt du mois  
de septembre mil neuf cent douze  
à sept heures du soir tel que  
ajourné à la dernière séance du  
mois de juillet dernier pour  
prendre en considération toute  
affaire requise par les circons-  
tances

Félix présent monsieur Théodore

Beaubien Marie M. Mr. les  
Conseillers Euchariste Biron Truffe  
Godin Leger Tournier Adelard  
Montouch et Adelard Desaulniers  
lesquels six conseillers forment  
le Bureau de la dite assemblée —

il est proposé par Euchariste Biron  
seconde par Truffe Godin et résolu  
d'accepter les coupes pour achats de  
tuyle en béton pour les poneeaux  
fondans la municipalité de la paroisse  
de la Pointe du Lac —

Truffe Dupond.	12.00
Leger Tournier	5.00
Adolphe Montouch	24.00
Alfred Gareau —	12.00
	<u>53.00</u>

Il est proposé par Euchariste Biron  
seconde par Truffe Godin et résolu  
de nommer Alfred Lemire  
Surintendant pour égoutter le chemin  
depuis le pont du Moulin jusqu'à  
chez

Il est proposé par Euchariste Biron  
seconde par Truffe Godin et résolu la  
considération requête des intérêts de l'ordonnancement  
du fleuve depuis le pont du Moulin  
jusqua chez Joseph Blouin inclusivement  
et a été délibéré sous le rapport —

il est proposé par Léger Houssier  
secondé par Adelard Montour et  
résolu de nommer une audience  
spéciale pour examiner le chemin  
de Epsom Duplessis et de faire  
rapport au conseil Municipal  
afin de faire justice à Eui de  
Droit — dans les huit jours qui  
suivront sa nomination —

il est proposé par Adelard Desaulniers  
secondé par Adelard Montour et  
résolu d'ouvrir l'assemblée au  
premier lundi de Octobre le Sept  
du soir —

Thierry Beaulieu Maire

A. Baron Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de 3<sup>e</sup> sept. 1912  
Pointe du Lac

A une assemblée du Conseil Muni-  
cipal de la paroisse de la Pointe du  
Lac tenue à la salle publique lieu  
ordinaire des séances le trente des  
mois de septembre mil neuf cent  
douze à sept heures du soir  
pour reconsiderer la révocation présente  
par les intérêts du premier depuis  
le pont du moulin jusqu'à chez  
~~Joseph Abram~~ <sup>rue</sup> ~~sécession~~  
pour déterminer les travaux du  
chemin de frond et notamment  
le chemin de Ephrem Duplessis  
et autre et nommer un sur-  
tendant spécial face aux Mr.  
Alfred Lessard qui avait été  
nommé surintendant spécial  
à ce sujet et qui a ses pas  
boulé excepté la charge —  
Furent présent Mr. Théodore  
Beaubien Marie M. M. les conseillers  
Léger Fourrier Adelard Moutain  
Adelard Desaulniers les deux Émile  
conseillers formant le Bureau

il est proposé par Léger Fourrier  
secondé par Adelard Desaulniers et  
résolu de nommer un surintendant  
spécial pour visiter les lieux pour  
déterminer les travaux à faire dans  
le chemin endommagé par les eaux  
du printemps et fixer le ou le  
chemin <sup>ou</sup> devant passer si à leur  
d'être — et de faire rapport dans

les huits jours de sa nomination  
et notamment depuis la terre de  
Clémirene Dupont au premier rang  
jusqua la terre de Philippe Gauthier  
exclusivement ~~avant~~ ~~après~~ ~~avant~~ ~~après~~ Rang

nul  
et résolu ~~de~~  
~~l'assemblée~~ — Thise de Beaulieu Maire

nul

A. Biron Sec. Trés.

L'assemblé de cette assemblé est nul.

2e mot - il est proposé par Léger Faureuil  
2e rang nul - secondé par Adelard Montour et  
résolu de nomme Arthur Desnoyers  
surintendant spécial pour visite le  
chemin ci-dessus- mentionné dans  
la résolution précédente —

~~nul~~  
il est proposé par Léger Faureuil  
secondé par Adelard Desaulniers et  
résolu d'ajourne l'assemblé —

Thise de Beaulieu Maire

A. Biron Sec. Trés -

Province de Québec

Municipalité de Pointe du Lac 7 Oct - 1912  
de Pointe du Lac

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Sainte de la  
~~Pointe du Lac~~ tenue à la salle  
Publique le 7 octobre à sept  
heures du soir tel que ci-dessous  
à la dernière séance du mois de  
septembre pour prendre en  
considération toute affaire relevé  
par les circonstances

Tirant présent M<sup>r</sup> Euchariste  
Buvin lequel ne formait pas  
le但是 de la cité assemblée  
Il est proposé par Euchariste  
Buvin et résolu d'apporter l'assemblée  
au Environs del mois courant  
à sept heures du soir

Euchariste Buvin  
A. Buvin le -

## Province de Quebec

Municipalité du 14 Oct 1912  
Ponte du Lac

A une session spéciale du conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique leu ordinaire des séances le mardi du mois de Octobre mil neuf cent douze à sept heures du soir Tel que annoncé par un avis public en date du sept Octobre courant apres avoir été lu et affiché à la porte de l'Eglise annonçant par le dit avis une assemblée du conseil municipal pour réviser la liste des électeurs parlementaire prendre en considération les plaintes portées contre la dite et qui sera délibérée seconde tenante furent présent M. M. Théodore Beaulieu Moise M. les conseillers Léger Fournier Adelard Montour Adelard Desaulniers Trifflé Edouard Eustache Bron et Thomas Faréan lesquels sept conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

il est proposé par Léger Fournier secondé par Adelard Montour et résolu unanimement de réviser la liste des électeurs parlementaire de la paroisse de la Ponte du Lac

il est proposé par Léger Tournier  
 secondé par Adolphe Morin et résolu  
 unanimement d'accepter les amendements  
 fait à la liste des électeurs parlementaires  
 de la Paroisse de la Pointe du Lac  
 sept noms retranché de la liste .  
 sept noms entre sur la liste après la  
 révision des listes -

il est proposé par Truffle Godin  
 secondé par Adolphe Desaulniers  
 et résolu d'agréer l'assemblée —  
 au premier lundi du mois de  
 novembre — à sept heures du soir —  
 Théodore Beaulieu Maire

A. Biron Sec. Trés —

Mairie de Lachenaie  
 Municipalité de 4 Novembre 1912  
 Pointe du Lac

À une assemblée régulière du conseil  
 municipal de la paroisse de la Pointe  
 du Lac tenue à la salle publique  
 bien ordinaire des sœurs le Eratre  
 du mois de novembre mil neuf  
 cent douze à sept heures du soir  
 tel que déclaré à la dernière  
 séance du mois de octobre dernier  
 pour prendre en considération toute  
 affaire résultant des circonstances  
 suivent présent M. Théodore Beaulieu  
 Maire M. Mr. les conseillers Léonard  
 Biron Léger Tournier et  
 Adolphe Desaulniers lesquels  
 Eratre conseillers formont

De l'ordre de la date asssemblée

il est proposé par Eustache Biou  
secondé par Léger Fourrier et résolu  
d'accepter le compte du Dr Louis  
Doray M. D. pour les cas de variété  
au montant de vingt deux piastres  
et d'autoriser le Secrétaire de Génie  
à payer ce montant et les dépenses chez  
les marchands pour du désenfumant au  
montant de deux piastres et 10 centimes.

il est proposé par Léger Fourrier  
secondé par Adolphe Desaulniers et  
résolu d'accepter les achats faits pour  
trempage en béton pour ponceau dans  
un chemin publicue dans la ligne des  
terres de Théodore et Philippe Guay  
au montant de trente-six piastres

Sur plainte de C. Boulonger charretier de  
Lourde-ville pour mauvais état  
des chemins dans la municipalité  
de Fontaine du Lac le Conseil et les  
intérêts de l'arrondissement présent  
ont résolu de prendre arrangement  
avec le dit C. Boulonger et de  
faire payer le coût pour les intérêts  
de cette arrondissement dont l'inspecteur  
de voirie est Alfred Gascouin.

Sur l'ordre de l'inspecteur de voirie  
pour la traversée de Fontaine du  
Lac à Chaudib demandant à faire  
monter la date traversée pour  
l'entretien du chemin il meurt.

au plus bas et dernier encherisseur  
Adjugé à Sylva Tarein pour le  
montant de cinqante piastres  
tout le plus bas encherisseur —

il est proposé par Euchaire Brion  
secondé par Adelard Desadmas et  
Raoul Garaean laudonni au  
premier lundi du mois de Decembre  
à sept heures du soir

Theode Beaulieu Maire  
A. Brion Sec.-Prés.

Provise de Juchun  
Municipalité de  
Pointe du Lac

2 Decembre 1912

A une assemblée séparée du conseil  
municipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
l'an dernier des séances le dixme  
jour du mois de Decembre où  
nous avons dressé tel que annoncé  
à la porte de l'Eglise pour prendre  
en considération les affaires de la  
Gouvernement provincial par l'entremise  
de son conseiller officiel M<sup>e</sup> A. L.  
Garaean de construire une route  
à travers notre municipalité

Tu sent M. le Maire Theode Beaulieu  
M. les conseillers Léger Tourneur  
Adelard montour Thomas Garaean  
fils Euchaire Brion Adelard Desadmas  
et Truffe Collin lesquels sept conseillers  
formant le Comité de la dite assemblée

il est proposé par Léger Fournier  
 secondé par Euchariste Biron et résolu  
 que ce conseil accepte les offres faites  
 par le Gouvernement provincial par  
 l'entremise de son conseiller officiel  
 M. A. L. Farcan de construire une  
 route à travers notre Municipalité  
 payement une contribution de  
 1\$ il pastris par mille de chemins  
 lorsqu'il sera complète laquelle somme  
 nous nous engagons à payer par  
 les présentes et que copie de la  
 présente résolution soit transmise  
 à l'honorable Ministre de la  
 voie et chemins

il est proposé - par Euchariste Biron  
 secondé par Théophile Gadine et résolu  
 que demande soit faite au Gouvernement  
 de Québec de nous envoyer un  
 ingénieur pour voir les trouvailles  
 à faire dans notre municipalité  
 pour l'amélioration des chemins  
 et den établir le coût ou notre  
 désir de profiter de la loi des  
 emprunts pour confédérer  
 nos chemins et routes -

Propose par Adelard Morin secondé par Thomas Garneau fils et résolu que le Gouvernement provincial soit spécialement prié de construire en Macadam asphalte la partie de la route provinciale Montréal Québec, comprise dans nos limites et que suite de la présente résolution soit adressée à l'honorable ministre de la voirie à Québec

il est proposé par Euchanste Brion secondé par Trifflé Godin et résolu d'accepter l'usage fait par Mme Patrie pour la confection d'un chemin fait sous le Septième congé

il est par Euchanste Brion secondé par Trifflé Godin et résolu d'ajourne l'assemblée

Thierry Beaubien Marie  
A. Brion Sec-trés

*Maison établie en 1910*

## CRÉDIT-CANADA

LIMITÉE

## Banquiers en valeurs de placements

### *Formule de souscription*

demande et m'engage, par la présente, à souscrire, au pair, à .....

actions privilégiées et participantes 8% cumulatif de la valeur nominale de \$ 10 00 du ca-

pital-actions de **CRÉDIT-CANADA LIMITÉE**, avec certificat de participation au

surplus des profits qui devront être divisés en parts égales entre le capital-actions privilé-

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

13 Janvier 1913

A une assemblée des électeurs municipaux  
de la paroisse de la Pointe du Lac  
tenue à la salle publique lieu or-  
dinaire des scènes le treize du  
mois de Janvier mil neuf cent  
treize à dix heures de l'après-midi  
tel que annoncé par un avis  
public en date du six janvier  
courant après avoir été affiché  
et lu à la porte de l'église de  
la dite paroisse de la Pointe du  
Lac annonçant par le dit avis  
une assemblée des électeurs  
municipaux de la dite paroisse  
pour l'élection de deux conseillers  
en remplacement de Adelard  
Montour et de Euchanote Beron  
sortant de charge et dont le terme  
d'office était expiré

Le président de l'élection n'ayant  
pas été nommé à la dernière seconde  
du mois dernier le Secrétaire-Trésorier  
est de droit président de l'élection  
et reçoit les électeurs présent à  
faire le choix de deux conseillers  
en remplacement de Adelard  
Montour et de Euchanote Beron  
sortant de charge et dont le terme  
d'office était expiré

il est proposé par Adelard Montour  
secondé par Thomas Garneau fils de  
nommer Achille Trottier ~~conseiller~~  
conseillers en remplacement de Adelard  
Montour sortant de charge

il est proposée par Enchanted  
Biron secondé par Trepple Loder  
de nommer Félix Duplessis  
conseillers en remplacement ~~de~~  
Enchanted Biron sortant de  
charge —

Edmund. En il s'est écoulé un peu  
depuis l'ouverture de l'assemblée et  
qu'il n'y a pas eu d'opposition aux  
deux candidats ci-dessus nommés.  
Je proclame M. M. Achille Trottier et  
Félix Duplessis des conseillers à  
l'unanimité et je remercie les membres  
du conseil de la Tamise du Lac de  
se réunir en assemblée pour l'élection  
du Maire et prendre en considération  
toute affaire reçue par les circonsances  
lundi le vingt du mois courant —  
à seize heures du matin

il est proposé par Adelard Montour  
secondé par Thomas Garneau et résolu  
d'agréer l'assemblée

A. Biron Tres.

Je Yovin Duplessis et Achille Trottier  
 ayant été dument nommés conseillers  
 fait serment que je remplirai bien et  
 fidèlement les devoirs de ma charge  
 et cela au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacité Ainsi que Dieu  
 me soit en aide

Assermenté devant moi E. P. Duplessis  
 à la Fonte du Lac ce . Achille Trottier  
 le un jour de janvier 1913

A. Biron Sec-Tres.

À une assemblée spéciale du Conseil  
 Municipal de la paroisse de la Fonte  
 du Lac tenue à la salle publique  
 bien ordinaire des seances le vingt  
 du mois de janvier consistant à  
 neuf heures du matin pour l'élection  
 du Maire et prendre en considération  
 toute affaire venue par les administrateurs  
 Turent présent M<sup>s</sup> Théodore Beauchemin  
 Draine M<sup>s</sup> M<sup>s</sup> les conseillers Yovin  
 Duplessis et Achille Trottier les  
 deux trois conseillers ne formant  
 pas le Bureau de la dite assemblée

il est proposé par Yovin Duplessis  
 secondé par Achille Trottier et résolu  
 d'ouvrir l'assemblée au premier  
 lundi du mois de Février 1913 à  
 neuf heures du matin

A. Biron Sec-Tres.

Province de Québec

Municipalité de 3 Février 1913  
Pointe du Lac

A une assemblée des membres du conseil de la municipalité de Pointe du Lac tenue à la salle publique leu ordinaire des seances le trois de Février mil neuf cent treize à neuf heures de l'avant Tel que apparu à la dernière seance du mois de Janvier dernier pour l'élection du Maire est prendre en considération toute affaire reçus par les circonstances étant présent M. M. les conseillers Théodore Beaulieu Léger Tournier a déclaré Desaulniers Triffle Godin et Xavier Duplessis lesquels six conseillers forment le Bureau de la dite assemblée —

Il est proposé par Léger Tournier secondé par Triffle Godin et résolu unanimement de nommer Théodore Beaulieu Maire pour la présente année —

Je Théodore Beaulieu ayant été nommé Maire du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac fais serments que je remplirai bien et fidèlement les devoirs de ma charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité ainsi que Dieu me sort en aide assument devant moi }  
A la Pointe du Lac ce Théodore Beaulieu  
Jour Jour de Février 1913 } Maire  
A. Biron

il est proposé par Léger Trinquier  
secondé par par Louis Duplessis  
et résolu d'accepter le compte de  
Dr Dorey pour un cas de variété  
chez Jeffry Guillet le montant de  
douze piastres \$12.00

il est proposé d'accepter par Truffe  
Godin secondé par Adelord Desaulniers  
et résolu d'accepter le compte de  
Arthur Desmouons au montant  
de dix piastres pour service comme  
surintendant spécial pour protéger  
les biens dans le premier et d'en  
faire payé ce montant par les  
intérêts de l'arrondissement —

il est proposé par Adelord Desaulniers  
secondé par Truffe Godin et résolu  
d'accepter le compte de Thomas Rouette  
Père pour entretien du chemin de  
Ephrem Duplessis — et d'en faire  
remboursé le montant par les propriétaires  
Ephrem Duplessis —

il est proposé par Truffe Godin  
secondé par Louis Duplessis et  
résolu unanimement de nommer  
le Rev. J. E. Toussoir Prieur Cane de  
Pointe du Lac président du Conseil  
d'hygiène de la paroisse de la Pointe  
du Lac

il est proposé par Truffe Godin secondé  
par Léger Trinquier résolu. Il affirme  
l'assemblée au premier vendredi de mars  
à la réunion des matins Théodore Beaurepaire

Provin de Quebec.

Municipalite de .

3 mars 1913

Pointe du Lac

À une assemblée régulière du Conseil municipal de la Paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique bien ordinaire des sœurs de l'Assomption le mois de mars mil neuf cent treize à neuf heures du matin tel que suivant à la dernière sœur du mois de Février dernier pour prendre en considération toute affaire réunie par les sœurs toutes

Tirent présent Monsieur Théodore Beaulieu Maire M. M. les conseillers Tonin Duplessis Adelard Desaulniers et Léger Fournier les autres quatre conseillers formant le Bureau de la dite assemblée

il est proposé par Léger Fournier secondé par Tonin Duplessis et résolu d'autoriser le Maire Théodore Beaulieu de retenir le montant de cinquante piastres pour le conseil de comité pour payer le cout de la traversée de Pointe du Lac —  
A l'unanimité

il est proposé par Léger Fournier secondé par Tonin Duplessis et résolu d'agréer l'assemblée au premier Lundi du mois d'avril à neuf heures du matin —

Théodore Beaulieu Maire  
A. Bonin Secrétaire —

Province de Quebec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

23 Mars 1913

A une assemblée des membres du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le 23<sup>me</sup> jour de mars mil neuf cent treize à midi pour prendre en considération et délibérer pour prendre les moyens urgents pour arrêter l'épidémie de variole qui sevit dans notre municipalité de Trouver un local pour tempérer les variolés où il seront soignés d'après les règlements du conseil d'hygiène qui ordonne de trouver un local immédiatement et d'ordonner au dit conseil local de cette municipalité d'y pouvoir et de se conformer aux ~~reglement~~ avis donné par l'inspecteur en chef du bureau d'hygiène de la province —

Tirant présent M. Théodore Beauchemin  
Maire M. M. les conseillers Adelard Desaulniers Adèle Pâquer Thomas fils Legault Annie et Truffle Godin —

Il est proposé par Truffle Godin secondé par Louis Duplessis et résolu unaniment de la ~~séance~~ prendre la maison d'école du Village No. 1 pour servir de local pour les variolés qui se trouve dans notre municipalité actuellement suivant le désir du conseil d'hygiène vu que nous ne pouvons ~~de toute~~ trouver d'autre local plus proprie et sortir avec les <sup>autres</sup> commissaires pour trouver d'autre local pour faire la classe temporairement

il est proposé par Horace Duplessis  
 seconde par Legier Faure et résolu  
 par le Beauduc d'autoriser à engager les personnes  
 mariées nécessaires pour avoir soin des variols  
 qui seront transportés dans la paroisse  
 decole du village - No 1 -

il est proposé par Horace Duplessis  
 seconde par Thomas Gérard fils  
 d'agathe l'assemblée -

A. Bonne Sec-Tres -

A une assemblée du Conseil Municipal  
 de la paroisse de la Ponte du Lac  
 tenue à la salle publique lein  
 ordinaire des séances le sept du mois  
 de Avril mil neuf cent treize  
 à neuf heures du matin tel que  
 décamé à la dernière séance du  
 mois de mars dernier pour prendre  
 en considération toute affaire venus  
 par les circonstances

Furent présent Mr. Horace Duplessis  
 et Adelard Desaulniers se formant  
 pas le Eman de la dite assemblée

il est proposé par Horace Duplessis  
 seconde par Adelard Desaulniers  
 et résolu d'agathe l'assemblée à  
 vendredi à sept heures du soir

le 14 avril

J. X Duplessis  
 Adelard Desaulniers

A. Bonne Sec-Tres

## Province de Québec

Municipalité de 5 mai 1913  
Pointe du Lac

A une assemblée régulière du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le cinq du mois de mai mil neuf cent treize à sept heures du soir tel que suivant à la dernière séance du mois de avril dernier pour prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances

Turent présent M. Théodore Beaubien Marie M. M. les conseillers Léger Fournier Thomas Garneau Yves Duplessis Alléluie Desaulniers Treffle Godin et Achille Pâtriez les seuls sept conseillers formant le Bureau de la dite assemblée —

Il est proposé par Léger Fournier secondé par Thomas Garneau et résolu d'accepter les comptes fait par le conseil d'hygiène pour avoir pris soin des personnes atteint de variole et le conseil ordonne de faire payer le mont de 94.36 par les personnes obligées à ses malades d'après le temps qu'il ont passé à la maison des variolés tant ce que cette maladie a occasionné —

d'après une entente fait par le conseil municipal avec Alide Bourassa pour dommages occasionner par le mauvais état du chemin il a été convenu le conseil d'une part et Alide Bourassa d'autre part de lui payer le montant de ~~vingt-cinq piastres~~ -

il est proposé par Achille Patrier seconde par Thomas Gascambis et résolu de faire payer ce montant par les contribuables de l'arrondissement à qui appartiennent ce chemin d'après une répartition faite d'après l'évaluation porté au rôle d'évaluation

il est proposé par Léger Fournier seconde par Trifflé Godin et résolu que à l'avenir la répartition qui se fera à l'avenir pour l'entretien du chemin public du rang St Charles sera faite d'après l'évaluation porté au rôle d'évaluation -

il est proposé par Achille Patrier seconde par Adelorel Desautel et résolu d'accepter les comptes ~~du Secrétariat~~ - des inspecteurs de voirie pour travaux fait dans les chemins publics - Endras Dupont pour route d'Argy Cyville minelle

Arthur Dupont - 05 - Moise Dupont fils 14 Odilon malade 34 Joseph Lacourte  
• 33 Cyville Minelle 24 = 1.10

le compte de Honore Dupont -  
pour chemin publique St Charles  
Zephirin Dupont - 1.71

Joseph Milat pour la route  
du Cours rong Odilon Milat - 18

il est proposé par Leger Tournier  
seconde par Treffle Gaudet et résolu  
d'ajourne l'assemblée au premier  
lundi de juillet à sept heures  
du soir — Théodore Beaubien Maire  
A Bison Sec. Trés

Province de Québec

Municipalité de

Pointe du Lac 2 Juin 1913

A une assemblée du Conseil Municipal  
de la paroisse de la Pointe du Lac en  
tenue à la salle publique leu ordinaire  
des séances le deux du mois de  
juin mil neuf cent soixante trois  
à sept heures du soir tel que  
d'ajourne à la dernière séance du  
mois de mai dernier pour  
prendre en considération toute affaire  
regard par les circonstances

Tirent présent M<sup>r</sup> Théodore Beaubien  
Maire M<sup>r</sup>. M<sup>r</sup>. les conseillers Thomas  
Larocque Leger Tournier Adolphe

Les autres les seuls autres conseillers  
formant le Bureau de la dite assemblée

il est proposé par Adolphe Desaulniers  
 secondé par Léger Tassier et résolu  
 d'accepter les comptes de - Arsène  
Blais inspecteur du septième rang  
Adolphe Trichette 16  
Antoine Guillet 35  
Morse Dupont fils 08  
François Bellémare 13  
Alphonse Hélie - Arthur Dorval - 02  
Leonard Houle - Philippe Bauchard 12  
Philippe Desaulniers 30  
Alphonse Bellémare 20  
Albert Baussard 20  
Adolphe Gauthier 20  
Prosper Bellémare 16  
George Duchaine 52  
Bazaire Grout - 62  
Dickie St Louis 48  
Edmond Gauthier 23  
Mrs Fronce Ouellet 73  
Arthur Ouellet 12  
Odon Ouellet - 12  
Alfred Poulin - 16  
Leon Mortin - 48  


---

 5.62

Côte Hubert Trotter  
 Charles Milette 25  
 Émile Dupont 25  
 Léonor Dupont 08  
 Treffle Dupont Willie Dupont 03  


---

 161

il est proposé par Thomas  
 Gareau secondé par Léger Trouinier  
 et résolu de donner un lopin de  
 terre de terre à partir de la ligne  
 de Adalphe Biron sur le terrain  
 appelle communement le coteau  
soble - à Emile Faillé pour  
 se construire une maison le  
 conseil lui céde 60 pieds de  
 terrains et le dit Emile Faillé  
 s'engage à répondre à tous les  
 travaux que ce terrain pourra  
 occasionner — cette construction  
 devra se faire <sup>au</sup> ~~deci~~ à un étage si  
 la construction n'est pas faite  
 le dit terrain retournera au conseil

il est proposé par Thomas  
 Gareau pris - secondé par Léger  
 Trouinier et résolu d'ajourner l'assemblée  
 au deuxième lundi de juillet à  
 sept heures du soir

Thierry Beauchêne Marie

A. Biron Sec-Tres

une  
 large et  
 la profon-  
 deur aux  
 emplacements  
 du Zénong

Rédition des comptes du Sec. Trésorier  
de la Municipalité de Pointe du Lac  
fournissant le 30 juin 1913

Recettes

Caisse courante	68.78
" spéciale "	4.44
Casse année dernière	32.68
Arrérages année dernière	24.33
	<u>8130.22</u>
	<u>115.82</u>
	<u>14.40</u>

Dépense -

Salarie du Secrétaire-Tresorier	50.00
Diverses -	65.82
	<u>115.82</u>

Actif

Casse -  
arrérage  
Remboursement

Passif

Fond Batime	48.00
Dépenses spéciales -	32.50
F. L. Doray -	23.50
	...

Audité ce dixième jour de juillet  
mil neuf cent treize, et trouvé correct.

J.O Dugré Auditeur

## Province de Quebec

Municipalité de 14 Juillet  
Pointe du Lac

A une assemblée du Conseil mu-  
nicipal de la paroisse de la Pointe  
du Lac tenue à la salle publique  
lieu ordinaire des séances le qua-  
trize du mois de juillet mil  
neuf cent treize à sept heures  
du soir tel que fixé à la  
dernière séance du mois de  
juin dernier pour réviser le  
rôle d'évaluation et prendre  
en considération toutes affaires  
reçues par les sénateurs.  
Furent présent M. Théodule  
Beaulieu Marie M. M. les

conseillers Thomas Darceneau  
Vorier Duplessis Leger Tremblay  
Achille Pothier et Adélard Desautel  
lesquels six conseillers formant  
la majorité de la date assemblée

je Joseph Achrem Trappe Dupont  
et Adolphe Dupont ayant été  
nommés émulateur fait serment  
que je remplirai bien et fidèlement  
les devoirs de ma charge et cela  
au meilleur de mon jugement  
et de ma capacité Aussi que  
Dieu me soit en aide Adolphe Dupont  
Assermenté devant mon Joseph Achrem  
à la Pointe du Lac ce Trappe Dupont  
14me jour de juillet 1914

A. Brin Sec. Trés ~

il est proposé par Thomas Gareau  
secondé par Louis Duplessis et résolu  
d'accepter les comptes de la secrétaire -  
Trésorier tel que audités par Oliva  
Dugre auditeur de comptes —

il est proposé par Léger Fourrier  
secondé par Adelard Desaulniers et  
résolu d'autoriser la secrétaire  
d'emprunter un montant de centaines  
de piastres pour subvenir au besoin  
du conseil municipal —

il est proposé par Achille Pâtrieu  
secondé par Léger Fourrier et résolu  
de payer le taux douze cent piastres  
à l'heure cent —

il est proposé par Thomas Gareau  
secondé par Adelard Desaulniers et  
résolu d'accepter les comptes de Adolphe  
Biron pour l'usage pour poneys  
une facture - Philippe - 10.4.00  
une facture Euchariste Dextre 12.00

il est proposé par Thomas Gareau  
secondé par Louis Duplessis et  
résolu d'ajourner l'assemblée au  
premier mardi de septembre à  
sept heures du soir

Thierry Beaulieu Maire

A. Biron Sec. Trés

Province de Québec

Municipalité de Ponte du Lac  
Ponte du Lac

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Ponte du Lac tenue à la salle publique le six mois de Octobre mil neuf cent trente à sept heures du soir tel que approuvé à la dernière des séances de juillet dernier pour prendre en considération toute affaire venue par les circonstances

Furent présent Monsieur Théodore Beaupré Maire et Tréfle Godin lesquels deux conseillers formant le Bureau de la dite assemblée —

Il est proposé par Théodore Beaupré secondé par Tréfle Godin d'approuver l'assemblée au matin du mois de Octobre courant à sept heures du soir

Théodore Beaupré Maire

A. Berger Maire —

Provin de Quebec  
Municipalite de  
Pointe du Lac

14 Oct 1913

A une assemblée du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenu à la salle publique leu ordinaire des séances le treize du mois de Octobre mil neuf cent treize à sept heures du soir tel que appris à la dernière séance du mois de Octobre dernier pour prendre en considération la révision des listes des électeurs parlementaire et la vente des routes sur l'ordre des prospecteur de voie.

Furent présent Bronsien Théodore Beaurein Marie M. M. les conseillers Achille Tathieu Tréfelle Godin et Léger Faumer lesquels quatre conseillers forment le Bureau de la date assemblée —

Il est proposé par Léger Faumer secondé par Achille Tathieu et résolu de faire la révision des listes des électeurs parlementaire

Il est proposé par Léger Faumer secondé par Tréfelle Godin et résolu d'accepter les amendements fait à la liste des électeurs parlementaire

Sur réclamation de Sylvio Daquin prospecteur demandant à faire vendre la trouasse au plus bas et dernier enchisement —  
Adjugé à Sylvio Daquin pour le montant de cinq cent piastres

il est proposé par Léger Tournier  
 secondé par Treffle Sallin et accepté  
 le compte de Victor Guay pour  
travaux fait au pont du Moulin  
au montant de trois piastres et  
demi qui sera remboursé par les  
intérêts de l'assassinat  
et d'accepter le compte de Joseph  
Benoit pour Emile Deslauriers  
40 et le compte de Adolphe Bertheume  
pour le pont de la rivière aux  
sable \$3.00 qui sera remboursé par  
les intérêts de l'assassinat —

il est proposé par Léger Tournier  
 secondé par Achille Pâtrieu et résolu  
d'accepter le compte de Sylvie Vigneau et  
Jules Belanger pour achat de tuyau en  
béton à date de Adolphe Bertheume

\$ 22.20

il est proposé par Achille Pâtrieu secondé  
 par Treffle Sallin et résolu de nommer  
Cyrille Rouette inspecteur de voie pour  
remplacer Adolphe Bertheume qui a  
laissé l'assassinat —

il a été proposé par Léger Tournier  
 secondé par Achille Pâtrieu et résolu de  
retirer le nom de Alide Guillot  
Parce que ayant été entre sur la liste  
sans plante le conseil est d'opinion  
comme tenante qu'il ne peut être  
entre sur la liste des électeurs  
palementaire sans plante écrit  
il déposé au bureau du Sec-Tres

il est proposé par Léger Tournier  
secondé par Achille Pâthier et résolu  
d'ajourne l'assemblée au premier lundi  
du mois de novembre à sept heures  
du soir —

Theophile Beauchemin Maire  
Athelma Biron Sec-Tres

Province de Québec  
municipalité de Ponte du Lac

municipalité de 25 novembre 1913

Ponte du Lac

A une assemblée du conseil municipal  
de la paroisse de la Ponte du Lac  
tenue à la salle publique lein  
ordinarie des seances le vingt-cinq du  
mois de novembre mil neuf cent  
treize à sept heures du soir apais  
avoir été annoncé par un avis en  
date du dix huit du mois de  
novembre souvant annoncé par  
le dit avis une assemblée du  
conseil municipal pour faire la  
lecture du procès verbal du troisième  
et pour déterminer les travaux  
à faire dans ce dit chemin et  
les faire exécuter par qui de droit  
Furent présent Monsieur Théophile  
Beauchemin maire M. M. les conseillers  
Léger Tournier Adelard Desaulniers  
Thomas Lorette fils Achille Pâthier  
et Norbert Duplessis lesquels six  
conseillers formant le Bureau de  
la dite assemblée — —

d'apres la lecture faire du Projet verbal  
du troisième Rang --

il est proposé par Leger Fournier  
secondé par Thomas Lareau fils  
et résolu que tous les ponts - côte et  
coules étant publics <sup>ils</sup> devront être entretenus  
par tous les intéressés suivant la  
tenure du projet Verbal qui en  
seront responsable à qui de droit

il est proposé par Leger Fournier  
secondé par Thomas Lareau fils de  
demander à la compagnie du chemin de  
fer canadien Pacifique de bien vouloir  
faire arrêter le train de sept heures du  
soir ou celui de huit heures <sup>10 M.</sup> allant  
Ouest pour la commodité des gens  
de la paroisse qui voyage à 3 Rivières  
et qui n'ont pas de train pour  
rentrer la même journée et que  
la ville des 3 Rivières étant leurs  
place d'affaire et en n'ayant pas  
de train qui arrête à la Fonte du  
Lac cela cause du tort à la paroisse  
et en faisant arrêter un train  
qui ferait bénéfice d'un grand  
avantage = Adopté =

il est proposé par Leger Fournier  
secondé par Adelard Desaulniers  
et résolu d'organiser l'assemblée  
au premier lundi du mois de  
Décembre à six du soir =

A Bonnefond Thibault Bourgoin Maire

Province de Québec  
municipalité de

Pointe du Lac

14 Décembre 1913

A une assemblée du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le premier jour de Décembre aux neuf cent treize à six heures du soir tel que déterminé à la dernière séance du mois de novembre dernier pour la nomination du président d'élection et prendre en considération toute affaire régis par les circonstances furent présent Monsieur Théophile Beaulieu Marie M. M. les conseillers Thomas Gaseau Horier Duplessis Triffle Lardin Adelard Desaulniers Léger Tousignant et Achille Pâquier lesquels sept conseillers formeront le Bureau de la dite assemblée —

\* conseillers — il est proposé par Horier Duplessis seconde par Thomas Gaseau et résolu que Léger Tousignant soit nommé Président de l'élection des deux années prochaines —

Il est proposé par Thomas Gaseau seconde par Horier Duplessis d'ajourner l'assemblée ~~aujourd'hui le neuf~~ au premier lundi de Février à neuf heures du matin Théophile Beaulieu, Marie

G. Biron Sec-Tres-

Province de Québec  
Municipalité de

Pointe du Lac 12 Janvier 1914

A une assemblée des électeurs munici-  
paux de la paroisse de  
la Pointe du Lac tenue à la  
salle publique bien achalandée  
des séances le douze du mois  
de Janvier mil neuf cent  
vingt etage à dix heures de l'après  
midi après avoir été affiché et  
annoncé à la porte de l'église  
annonçant par le dit avis  
une assemblée des électeurs  
pour élection de trois  
conseillers en remplacement  
de Théodore Beaulieu Triffle Godin  
et Thomas Gourdeau fils sortant  
de charge et dont le terme étoit  
expiré

M<sup>r</sup> Léger Faucher ayant été élément  
nommé Président de l'élection est  
présent et résument les électeurs présent  
de faire le choix de trois conseillers  
en remplacement de Théodore Beaulieu  
Triffle Godin et Thomas Gourdeau  
fils sortant de charge et dont le  
terme d'affaire étoit expiré

il est proposé par Théodore Beaulieu  
secondé par Honoré Duplessis de  
nommer Joseph Gourdeau conseiller  
en remplacement de Théodore Beaulieu  
sortant de charge

il est proposé par Truffe  
 Golin secondé par Adelard Desaulniers  
 de nommer Camille Biron conseiller  
 en remplacement de Treffle Godin  
 sortant de charge —

il est proposé par Achile Tardieu  
 secondé par Philippe Rouette de  
 nommer Athanase Pute conseiller  
 en remplacement de Thomas Garneau  
 fils sortant de charge —

Advenant que il s'est écoulé un peu  
 depuis l'ouverture de l'assemblée et qu'il  
 n'y a pas eu d'opposition aux candidats  
 indiqués ci-dessous nommés — Je proclame M. Re-  
 unaniment Joseph Garneau, Camille Biron et  
 Athanase Pute <sup>les</sup> conseillers en rem-  
 placement de Théodore Beauchêne Treffle  
 Godin et Thomas Babin sortant de  
 charge — et je sensuert les membres  
 du conseil de la municipalité de  
 L'Orteau du Lac de se réunir en  
 assemblée spéciale pour le choix  
 du Maire pour la présente année  
 qui aura lieu le — dix-neuf — de  
 Janvier instant à partir de — dix heures  
 de l'avant midi.

Léger Fournier Président

Joseph Garneau Je Alphonse Piète et Comille Brion  
 ayant été dument nommés conseillers  
 fait serment que je remplirai bien  
 et fidèlement les devoirs de ma  
 charge et cela au meilleur de mon  
 jugement et de ma capacité  
 Aussi que Dieu me soit en aide  
 Asermenté devant à la Joseph Garneau  
 Pointe du Lac ce dix neufième jour  
 Jour de Janvier 1814. Alphonse Piète  
 A. Brion Sec. Fis

A une assemblée des membres du  
 Conseil de la paroisse de la  
 Pointe du Lac ~~les~~<sup>les</sup> ~~deux~~<sup>deux</sup> selle  
 publique bien ordinaire des semaines  
 le dix neuf du mois de janvier  
 commençant à dix heures de l'après  
 midi pour l'élection du Maire  
 Turent présent M. M. les conseillers  
 Achille Talbot Adelard Desaulniers  
 Comille Brion Léger Tournier et  
 Alphonse Piète tous six conseillers  
 formant le Conseil de la dite  
 assemblée —

Je Léger Tournier ayant été nommé  
 Maire de la municipalité de Pointe du  
 Lac fait serment que je remplirai  
 bien et fidèlement les devoirs de ma  
 charge et cela au meilleur de mon jugement  
 et de ma capacité et cela au  
 meilleur de mon jugement et de  
 ma capacité et Aussi que Dieu  
 me soit en aide —

R.

Assermenté devant moi  
à la Fonte du Lac Leger Gauvin  
le dix neuvième jour de Mairie  
Janvier 1914 —

G. Brun Sec.-Tres.

Il est proposé par Achile Pothier secondé  
par Louis Duplessis et résolu unanimement  
de nommer Leger Gauvin maire de  
la paroisse de la Fonte du Lac pour  
la présente année —

Il est proposé par Achile Pothier  
secondé par Adelard Desaulniers et  
résolu d'adjourner l'assemblée à  
dix heures de l'avant midi Leger Gauvin Maire  
G. Brun Sec.-Tres

Province de Québec

Municipalité de la Pointe du Lac  
Pointe du Lac

A une assemblée régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle publique lieu ordinaire des séances le deux du mois de mars mil neuf cent quatre-vingt-dix à dix heures de l'après-midi et qui a été adjourné à la dernière séance du mois de décembre dernier — pour prendre en considération toutes affaires réservées par les circonstances furent présent M. Léger Faucher Marie M. M. les conseillers Horace Duplessis Adelard Desaulniers Alphonse Croteau Joseph Gareau et Comme Bégin les autres conseillers — formant le Bureau de la dite assemblée

il est proposé par Horace Duplessis secondé par Joseph Gareau et résolu de faire le renouvellement de la voix nommer les officiers de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac

Dépuis le Grand chemin dans le hameau de la paroisse depuis la terre de Joseph Ahron jusqu'au pont du moulin l'inspecteur nommé est — Philippe Gauthier

Le Grand chemin depuis le pont du Moulin jusqu'à la terre de Cyrille Rancette l'inspecteur nommé est — Théophile Héroux

Le Grand Chemin depuis la ligne de la  
Benton jus que chez Cyrille Raudelle y compris  
la route jusqu'au rong des crêtes le deux  
rong et de plus le pont Linemache.  
L'inspecteur nommé est Arthur Desnoyers.

Les petites terres au deuxième rong depuis  
chez Oscar Raudelle jus en au pont Linemache  
et de la petite route jus en a l'extrémité du  
Deux rong - Oscar Guillet

La continuation des petites terres au troisième  
rong depuis la terre de Athanase Riote  
inclusivement jus en la ligne de Morcineau  
L'inspecteur nommé est James Dugre fils

Le troisième rong depuis le pont chez Hubert  
Trudier jus en au Etatuer rong y compris  
le rong chez Elzeciel Dupont Honore  
L'inspecteur nommé est Eugene Gendron +

La concession St Charles depuis le Grand  
Chemin y compris les deux embouchements  
à son départ jusqu'en chez Zephurin Dupont  
L'inspecteur nommé est Wilbrod Grondin +

La continuation du rong St Charles depuis chez  
Zephurin Dupont et plus ou moins jusqu'à la  
profondeur du 5 ème rong y compris la  
route chez Cyrille Marville - et le pont chez  
Adolphe Duplessis. L'inspecteur nommé est  
James Blais +

Le sixième rong y compris la route du  
sixième rong L'inspecteur nommé est  
Philippe Laroche

Le Septième rong depuis l'extreme sud Ouest  
du dit Septième rong jusqu'a la terre de  
James Gauthier exclusivement  
l'inspecteur nomme est Arthur Morin  
Olive Duge irai +

Le Septième rong depuis l'extreme nord est  
du dit Septième rong jusqu'a la terre de  
James Gauthier exclusivement  
l'inspecteur nomme est Rosalie Blais +

La route de Lacadi depuis le Grand chemin  
jusqua la ligne d'ymachiche par le  
deuxième rong l'inspecteur nomme  
Fredé Houle +

La concession St Charles depuis chez Augustin  
Vincent jusqua l'extreme du rong St  
Charles l'inspecteur nomme est Denis Melat

Depuis le rong St Charles jusqua la ligne  
d'ymachiche par le deuxieme rong y  
compris la route Onesime Deslauriers +

Le village des Goreau depuis la  
route de Lacadi jusqua la concession  
St Charles l'inspecteur nomme est  
Philippe Guay

La traverse de Pointe du Lac a  
Violet l'inspecteur nomme es  
Sylvia Tagini

Les Estimatuer nomme pour faire le  
role d'estimation de la Municipalité de  
Pointe du Lac

Joseph Mongeon  
Thomas Hélie  
Adolphe Guibert M.

Les inspecteur agraires nommés sont  
 } Hélène Guérard  
 Adelard Montour  
 Adrien Houle

Les gardien d'enclôts nommés sont

Oresine Dupont  
 Cléa Vincent  
 Desniv Alarie

Les auditeurs de comptes pour vérifier les comptes du secrétaire-trésorier de la municipalité de Tente du Lac

Louis Doray  
 Cléa-Dugay

Dépuis le pont du Moulin y compris le village - l'inspecteur nommé est ~~Cléa-Dugay~~  
 Théodore Gareau

il est proposé par Joseph Gareau secondé par Adelard Desaulniers et résolu de faire les mêmes délivrances d'assouplissement des baux de bataillons sur la liste des électeurs préparés l'année dernière au mois de septembre dernier

il est proposé par Louis Duplessis secondé par Cornille Beron et résolu d'autoriser Léger Fournier Maire de retrouver le montant de cinquante piastres du conseil du Comté pour payer le souffre de la troupe de Tente du Lac à étrangers —

il est proposé par Cornille Beron secondé par Adelard Desaulniers et résolu de refaire le règlement prohibant la vente des légumes annurantes passé le 6 mars 1912 et de notifiaquer que le percepteur des Revenus de Québec

il est proposé par Adelord Desaulniers secondé par Norvei Duplessis et résolu d'organiser l'assemblée au premier lundi de ~~mai~~ à ~~mai~~ à huit heures du matin

Léger Gourrier maire  
A. Baron secrétaire.

Province de Québec  
Municipalité de  
Pointe du Lac

4 mai 1914

A une assemblée du Conseil municipal de la paroisse de la Pointe du Lac tenue à la salle Publique lieu ordinaire des séances le mardi du mois de mai à huit heures du matin tel que gourné à huit heures pour prendre en considération toute affaire reçue par les circonstances furent présents M. Léger Gourrier Maire M. A. les conseillers Achille Pothier Athanase ~~Hamel~~ Crête Adelord Desaulniers et Camille Baron — lesquels cinq conseillers formant le Bureau de la dite assemblée —

il est proposé par Adelord Desaulniers secondé par Athanase Crête et résolu d'accepter le compte de Edouard Sassevin 75 et Joseph Bellemare 64 et le compte de Odilon Melot 1.44 6 mm Pg Odilon melot 5 Pg = 90.- 8. Déport —

proposition

il est proposé par Achille Pothier secondé par Athanase Crête de nommer Achille Silie<sup>+</sup> en remplacement de Théophile Theroux qui a donné sa démission —

il est proposé par Adolphe Desaulniers  
secondé par Achille Patrier et résolu  
d'agréer l'assassiné au premier lundi  
de juillet 1944 à sept heures du  
soir

L. Garnier maire

A. Bisson Sec.-Tres

13 Reg prohibant la vente des légumes  
age 370 lettres salles éidé à Adolphe Biron  
62 Division d'arrondissement

## Page 50 Réglement obligeant la Vaccination

- 62 a quideue
- 63 Réclamation d'inspecteur de voirie + 5%
- 92 Réglement Honorant du secrétaire trésorier
- 329 Réglement obligeant la Vaccination
- 382 terrain donné à Emile Paillé
- 369 chemin Macadam
- 368 en engagement chemin National

Page 243 Goteareable a. Adolphe Biron

244 Terrain terrain donné à ad Biron

270 " " " " " Adolphe Biron

294 distribution

329 Réglement Vaccination Etc

129 Reg esté <sup>Mair</sup> fondor Départ entete

120 Reg a Hubert Trotter

194 Reg pesanteur en pain

en mars 1910 & 1911 Reg prohibant légumes

Page 210 Reg prohibant vente de légumes  
Sign